

VERSIONS
FRANÇAISES

Le Lai du cor
et Le Manteau mal taillé

Les dessous de la Table ronde

Le Lai du cor
et *Le Manteau mal taillé*

Les dessous de la Table ronde

COLLECTION VERSIONS FRANÇAISES

Le Lai du cor
et *Le Manteau mal taillé*
Les dessous de la Table ronde

Édition, traduction, annotation et postface
de Nathalie Koble

Préface d'Emmanuèle Baumgartner



© Éditions Rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure, 2005
45, rue d'Ulm – 75230 Paris cedex 05
www.presses.ens.fr

ISBN 978-2-7288-3600-0
ISSN 1627-4040



« La reine Yseut tente l'épreuve du cor magique en présence du roi Marc et de la cour »,
extrait du *Tristan en prose*, xv^e siècle, Paris, BnF, ms. fr. 102, f° 67v°.

Préface

Qui, dans le monde arthurien, est le plus aimé ? Qui est le plus parfaitement capable de combler la femme qu'il aime ? Dans un univers qui met une grande partie de son énergie à classer ses ressortissants – qui est le plus preux ? le plus courtois ? le plus fou ? le plus médisant ? ou, plus rarement, le plus sage ? –, cette question aussi valait la peine d'être posée. C'est du moins ce qu'a l'air de penser l'autre monde de la féerie, à l'origine d'une épreuve qui va très vite tourner à la débandade du monde arthurien.

Les deux récits brefs ici édités et traduits, *Le Lai du cor* et *Le Mantel mautaillé*, reposent sur un même motif que les folkloristes ont depuis longtemps catalogué (par antiphrase ?) comme « l'épreuve de chasteté ». Il s'agit de soumettre une femme ou, comme ici, l'ensemble des femmes de la cour d'Arthur à une épreuve qui révèle les errances féminines, les coups de canif, pourrait dire Guenièvre, pratiqués au très général contrat de fidélité qui doit régir les amours dans le monde courtois. « Personne ne peut se donner à deux amours », rappelle très doctement la troisième des règles d'amour qu'un chevalier a précisément ravies à la cour arthurienne à l'usage de ce monde et que répertorie à la fin du XII^e siècle André le Chapelain dans son *De arte honeste amandi*.

Le texte le plus ancien, et qui est le plus fortement coloré d'un merveilleux d'origine celtique, est *Le Lai du cor* d'un certain Robert Biket, de qui nous ne savons que le nom et la capacité dont il se vante de connaître de bonnes blagues, des « *abez* » qu'il tient d'un abbé ou du bon usage de l'*annominatio*... L'épreuve, en ce cas destinée aux hommes, consiste à boire sans se tacher le vin que contient un cor magique. En dépit des avertissements de son chapelain très précautionneux, qui lui déconseille de lire publiquement le contenu de l'inscription gravée sur le

cor – mais qui se réjouit, dès qu'il doit la lire, du bon tour qu'il va jouer aux femmes –, Arthur passe outre à tout ce qu'a d'inquiétant un présent fabriqué par une fée pleine de méchanceté (il s'agit bien entendu de Morgane) et envoyé par un roi, Mangounz de Moraine, dont la sinistre réputation parcourt les romans arthuriens. Arthur donc tente le premier l'épreuve. Naturellement, il répand tout le vin sur lui et sa fureur contre la reine (qu'il veut dans un premier temps frapper en plein cœur) ne désarme que lorsque tous les grands noms du gotha arthurien échouent aussi misérablement que lui. Hélas ! alors que le roi croit pouvoir noyer sa honte dans la déroute générale des barons et avoir payé le prix pour garder le cor, un dernier chevalier, Caradoc, le meilleur après Gauvain, tente l'épreuve avec les encouragements de sa femme et bien sûr triomphe. Le couple quitte au plus vite la cour, aussitôt après le repas, emportant le cor et la promesse de garder en fief héréditaire Cirencester, le domaine de l'épouse très fidèle.

La version plus tardive que donne du motif, au XIII^e siècle, *Le Mantel mautaillé* a longtemps alimenté la question bien oiseuse du « genre », lai ou fabliau, auquel rattacher ce texte. Si la nature et l'enjeu de l'épreuve sont en effet identiques en structure profonde dans les deux récits, les modalités dans le *Mantel* en sont nettement plus canailles et s'apparentent bien à la tonalité souvent triviale, pour ne pas dire plus, des fabliaux. L'épreuve, ici, est directement destinée aux femmes. Le splendide manteau qu'une fée fait porter à la cour d'Arthur par un messager très beau et très perfide a des propriétés bien singulières. Disposé sur les épaules de la reine, puis, à sa suite, de toutes les femmes de la cour, le manteau ne sied parfaitement à aucune d'entre elles. Il raccourcit plus ou moins, laisse voir les mollets, un genou ou l'autre, tombe à terre, attaches rompues, découvre les fesses d'une malheureuse – Keu, le maître des discours venimeux, se chargeant de mettre en relation scabreuse essayages ratés et postures érotiques. Bref, le désastre est si total que Keu prône l'absolution générale... jusqu'au moment où l'on découvre,

souffrante dans sa chambre, la jeune Galeta, l'amie du même Caradoc, qui triomphe sans difficulté. Aussitôt après le dîner le couple, comblé, quitte la cour en emportant ce manteau qui, déposé dans une abbaye au pays de Galles, pourrait bien être remis en circulation. Telle est du moins la menace que formule un narrateur fort peu galant.

Dans les deux textes donc, confrontés à un problème insoluble – mettre à mort toutes les femmes ou passer l'éponge –, les hommes de la cour, Arthur en tête, décident d'ignorer ce que leur a révélé l'aventure. Il n'est guère que Gauvain ou Tor dans le *Mantel* pour s'insurger contre les conclusions ironiques de Keu, Arthur dans le *Lai* ayant pris le parti d'en rire. Comme conclut fort sagelement le roi Marc de Cornouailles dans une autre version du motif, qui se lit dans *Le Roman de Tristan* en prose et où Iseut est bien entendu la première victime de l'épreuve, le mieux est d'oublier au plus vite ce qui s'est passé et, en accord avec les barons de Cornouailles, tout autant concernés que lui, de n'y voir que « *mençonge* » ou « *fable* ». Quant au couple gagnant, il a tôt fait dans les deux cas de comprendre le danger qui le menace et de quitter au plus vite la cour d'Arthur.

Il va de soi que ce bon tour plus ou moins grivois dont la cour arthurienne fait les frais relève d'une inspiration misogyne traditionnelle et très anciennement attestée. Salomon, on le sait, le très sage Salomon, a fait le tour du monde sans rencontrer la femme « forte », à l'épreuve de toute tentation, qu'il recherchait (*Proverbes*, IX), tandis que le mari jaloux, rongé par l'infidélité réelle (ou fantasmée) de sa femme que met en scène Jean de Meung dans *Le Roman de la Rose*, lance ce cri du cœur : « *Toutes estes, serez ou fustes / De fait ou de voulenté pustes.* » Mais on a depuis longtemps montré combien les attaques misogynes étaient aussi la manifestation très visible de la peur des hommes confrontés à la sexualité de la femme et à son insondable et inépuisable capacité de jouissance. Au Moyen Âge, les fabliaux – et *Le Mantel maîtailyé* en est un bon témoin – sont les lieux les plus réjouissants de cette peur face à l'avidité des femmes qui

risquent de laisser épuisés les meilleurs « jouteurs ». Il n'est guère que le mari du *Songe des vits* (de Jean Bodel) pour faire preuve d'une belle assurance. Sa femme vient de rêver qu'elle faisait son choix dans un marché aux vits, tous plus intéressants que celui de son mari. Mais celui-ci lui rappelle sagement qu'il faut se contenter de ce que l'on a sous la main, ce qu'elle fait finalement de bonne grâce.

À la lumière de ces quelques exemples, que nous ne multiplierons pas par souci de bienséance, peut-être doit-on réévaluer la visée de l'épreuve proposée, au-delà de la trop facile clé misogynie et de l'alibi de l'infidélité féminine. Que tous les grands chevaliers arthuriens, Arthur le premier, soient trahis par leur femme ou leur amie signifie en effet qu'aucun d'entre eux – sauf Caradoc évidemment – n'a été capable de la combler, de lui enlever tout désir d'aller chercher ailleurs la satisfaction des sens. Guenièvre s'est laissé tenter par un jeune chérubin (capable cependant de tuer un géant), comme elle finit par l'admettre dans le *Lai* en esquivant une défense et illustration de l'amour courtois : un peu d'amour, un anneau pour retenir à la cour les meilleurs éléments. Mais on devine déjà l'ombre portée par Lancelot, le grand absent de ces deux récits. Dans le *Mantel*, il est bien évident que le talent hors pair de Caradoc a été d'initier avec succès sa femme à toutes les postures sexuelles, elle que le manteau enveloppe si parfaitement. Ce qui est donc mis en cause, au-delà de l'infidélité massive des femmes de la cour d'Arthur, c'est l'impuissance des hommes à les satisfaire, une faille qui s'agrandit tout au long du parcours d'Arthur, l'époux royal qui ne pourra empêcher Guenièvre d'aimer le chevalier Lancelot ; une faille qui mine aussi la carrière du splendide Gauvain, abandonné, dans *Le Chevalier à l'épée*, par la fée qu'il s'était conquise, laquelle, au matin de leur première nuit d'amour, découvre et tente de suivre un autre chevalier à la virilité plus avantageuse.

Lorsqu'elle demande à Pâris de lui donner la pomme, Vénus s'engage à le faire aimer de la plus belle des femmes. En

acceptant ce don, Pâris signe sans doute la ruine de Troie, mais il acquiert aussi et pour l'éternité ce pouvoir de séduction absolu si rarement concédé, en mythologie comme en littérature, aux plus grands héros eux-mêmes. À côté de Pâris, Caradoc le bien-aimé fait pâle figure dans l'imaginaire collectif. Très présent pourtant dans la littérature arthurienne, il y incarne ce rêve fou d'un chevalier qui serait preux et courtois (ils le sont tous ou presque) mais qui, de plus, possède ce très rare pouvoir : incarner, dispenser la « joie » (*Lai*, v. 490), être l'amant parfait. On pense à Lancelot partageant avec Guenièvre, dans l'unique nuit d'amour du *Chevalier de la charrette*, la joie la plus « *eslite* », la plus parfaite, mais qui reste forcément indicible. Sur les échanges amoureux entre Caradoc et sa belle amie, nous n'en saurons pas davantage. Le couple a retenu la leçon : la joie d'amour ne se dit pas, ne s'avoue pas ; plus elle est secrète, mieux cela vaut ; découverte, qu'elle se voile au plus vite dans les plis du manteau talisman. Il ne fait pas bon incarner l'amant.

Reste une dernière question : pourquoi le monde féerique soumet-il méchamment le monde arthurien à cette épreuve avec l'espoir à peine dissimulé que personne ne saura la réussir ? On suggérera avec précaution l'hypothèse suivante. Dans les lais bretons, que l'on pense à *Lanval* de Marie de France ou aux lais anonymes de *Guigemar* et de *Graelent*, la fée est toujours plus belle que la reine et n'a aucun mal à retenir l'amant qu'elle s'est choisi. À elle, et à elle seule, les charmes de l'amant parfait. Avec *Le Lai du cor* et *Le Mantel mautaillé*, peut-être entrons-nous dans l'ère du soupçon. « Miroir, dis-moi, ai-je toujours à mes côtés le plus irrésistible des amants ? » s'interroge la fée. Dans d'autres textes, la réponse est simple à fournir : elle demande à l'amant, de manière banale, de combattre contre tout chevalier qui se présentera aux frontières de l'autre monde, tentera de pénétrer dans le verger bien clos où elle s'adonne à la joie ; jusqu'au jour où l'amant en titre devra s'incliner devant plus puissant que lui, et mourir. Dans le *Lai* et le *Mantel*, la tactique est plus sournoise. C'est en envoyant l'amant dans l'univers

arthurien, en l'obligeant à mettre en jeu ce qui représente son pouvoir de séduction, le cor ou le manteau, que la fée tente d'affirmer qu'elle seule est parfaitement aimée, que seul l'autre monde est le paradis de toutes les jouissances. Comme d'habitude dans les textes arthuriens, la fée tente et perd : un chevalier inconnu gagne la mise. Mais les chevaliers d'Arthur, un temps perturbés, ignorent finalement ce triomphe un peu spécial, refusent de s'interroger sur leur pouvoir de séduction et s'empressent de pardonner aux femmes leur impuissance à se faire aimer.

Emmanuèle Baumgartner

*Mout doit femmē estre senee
Qui au gelous est assenee
Et lui covent plus saver d'art
Que metre Peres Abaelart.*

[« Elle doit être fort instruite,
La femme d'un homme jaloux,
Et il lui faut plus de savoir
Qu'à maître Pierre Abélard. »]

Le Fablel del gelous,
manuscrit Digby 86, XIII^e siècle

Avant-propos

Une parenté formelle et thématique, depuis longtemps reconnue, relie les deux récits arthuriens ici présentés. À peu près contemporains l'un de l'autre, ils actualisent un motif narratif, l'épreuve de fidélité, qui a traversé la littérature européenne en s'adaptant à toutes les formes et à tous les genres (lai, roman, fable, farce, épopée, conte, chanson), du XII^e au XIV^e siècle, de Robert Biket à Jean de La Fontaine. *Le Lai du cor* et *Le Manteau mal taillé* constituent les premières transpositions littéraires connues de ce motif célèbre. Introduite dans l'univers arthurien, qui lui sert de fond dans les deux récits et impose des procédés d'écriture empruntés à la littérature romanesque des XII^e et XIII^e siècles, cette épreuve fait pourtant l'objet d'un traitement poétique bien différent d'un texte à l'autre : la disposition en regard des deux histoires met en évidence le « jeu » sur lequel repose la (re)création médiévale et qui contribue à ouvrir un espace littéraire propre à chaque œuvre.

Le Lai du cor et *Le Manteau mal taillé* n'ont jamais été traduits en français moderne. Le présent recueil en propose une traduction, ainsi qu'une édition nouvelle de chacun, qui s'appuie sur une étude de leur tradition manuscrite. Les principes qui ont présidé à l'établissement de chaque texte sont explicités dans une Note sur le texte, respectivement p. 51-52 et p. 95-96. Quelques critères communs ont été adoptés : les caractères gras indiquent les initiales ornées du manuscrit ; les italiques dans le corps du texte signalent une correction, la version du ou des manuscrits retenu(s) étant précisée en note de bas de pages ; les crochets signalent les ajouts que nous avons effectués ; la ponctuation introduite respecte la cohérence syntaxique et métrique du texte. La traduction s'efforce de restituer, en prose, le rythme des récits en vers, tout en demeurant autant que possible fidèle

à la langue ancienne. Nous avons adopté la concordance des temps verbaux en usage en français moderne, sauf lorsque la transposition permettait de souligner les effets stylistiques propres à chacun des deux textes.

Le Lai du cor, qui n'est conservé que dans un manuscrit unique d'origine anglo-normande, est accompagné d'une étude linguistique (*infra*, p. 45-52) qui facilitera la lecture du texte dans la langue originale. *Le Manteau mal taillé*, écrit dans une *scripta* plus commune, est conservé dans cinq manuscrits. Nous en proposons une version inédite, d'après le manuscrit fr. 837 de la Bibliothèque nationale de France. L'intégralité des variantes d'un manuscrit contemporain (fr. 1104), également reproduites après le texte (*infra*, p. 96-101), permettra de mesurer, au sein même du travail de copie, la part d'invention qui s'y joue, du « dedans ».

Ce livre est issu d'un travail de réflexion mené en commun avec les élèves du séminaire de langue médiévale dispensé à l'École normale supérieure de 2002 à 2004. Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés pour leur collaboration.

N. K.

Le Lai du cor

Le Lai du corn

D'une aventure qui avint^a
a la court al bon rei qui tint
Bretaine e Engletere quite,
si cum l'em treve escrise.
Li bons reis Arzurs teneit
a Karljun, cum l'em diseit,
une feste ki mout couste,
a un jour de Pentecouste.
Mout esteit riche la feste,
si cum counte nostre geste,
kar trente mile chevaler
i sitrent cel jour au manger,
e trente mile puceles,
qui dames, ki dammaiseles.
[I]ceo fust grant mervaille :
checun out sa paraille.

1 Cil ki n'avoit espouse
manjoyt ovek sa touse,
sa serour ou s'amie.
Ceo fust grant curteisie. 20
5 Li rois avoit maundé [fol. 105b]
par treitout soun barné,
d'Esparlot en Bretaingne
de si k'en Alemaingne,
de la cit de Boillaunde 25
10 aval desk'en Irlaunde,
li rois par cumparage
ad maundé soun barnage
qu'ad l'Asoluscïoun
soient a Karljoun. 30
15 Touz vindrent ad cel jour,
li grant et li menour,

a. Les quinze premiers vers du *Lai du cor* sont métriquement fautifs. Le copiste du manuscrit Digby est un scribe zélé : emporté par le rythme de l'octosyllabe, qui domine largement dans la production narrative du XII^e siècle, il a retouché les premiers vers, sur le modèle des textes qu'il venait de copier, avant de prendre conscience de l'originalité métrique du texte commencé. Ces corrections ne se limitant pas à de simples ajouts, nous avons à notre tour choisi de ne pas réécrire le texte. Pour une reconstitution hypothétique des hexamètres, on se reportera aux propositions successives de C. T. Erickson et Ph. E. Bennett. La réécriture à laquelle a procédé le copiste met en lumière la spécificité rythmique du lai, qui « sonnait » étrangement pour un auditeur du XIII^e siècle, l'hexamètre, rare, étant surtout employé dans des textes didactiques (le *Bestiaire* de Philippe de Thaon, par exemple).

Le Lai du cor

Voici, telle qu'on la trouve dans les livres, une aventure qui eut lieu à la cour du bon roi qui tint la Bretagne et l'Angleterre en toute souveraineté.

Le bon roi Arthur avait organisé à Caerleon, comme on disait, une fête très coûteuse, le jour de la Pentecôte. La fête était somptueuse, comme le rapporte notre source, car trente mille chevaliers étaient ce jour-là attablés, ainsi que trente mille jeunes femmes, mariées ou non. C'était une assemblée extraordinaire : chaque convive avait une partenaire. Celui qui n'était pas marié mangeait aux côtés de sa cavalière, sœur ou amie. C'était une cérémonie en tout point parfaite¹.

Le roi avait convoqué tous ses barons : d'Esparlot en Bretagne jusqu'en Allemagne², de la cité de Bodloan³ jusqu'aux confins de l'Irlande, il avait solennellement demandé à tous ses vassaux d'être à Caerleon pour l'Absolution⁴. Tous, les puissants comme les plus modestes, vinrent au rendez-vous. Pourtant, avant même d'avoir touché au repas,

mes heinz k'il heient mangé serount touz coroucé, kar as vous un dauncel mout avenaunt e bel. Sour un cheval coraunt el paleis vint eraunt. En sa main tent un cor a quatre bendes <i>d'or</i> . Li corn estoit <i>d'iveure</i> , entaillez de trifure, peres i out assises qui en <i>l'or</i> furent mises, bericles e sardoines e riches calcedoines ; il fu fest <i>d'ollifaunt</i> . Ounkes ne vi si graunt ne si fort ne si bel. Desus out un anel nëelé ad argent, eschieles i out cent petitettes <i>d'or</i> fin. En le tens Coustantin les i fist une fee qui preuz ert e senee e le corn destina si cum vous orrez ja. Qui sour le corn ferroit un petit de soun doit, ses eschelettes cent sunent taunt doucement que harpe ne viele	35	ne deduit de pucele ne serreine de mer n'est tele a escouter.	65
	40	Aunceis vendreit uns houm une lue a péoun que teüst lour oïe, qui l'oie, tout s'en oubble !	70
	45	Li mes el paleis vint <i>ovek le corn qu'il tint</i> ^a . Il vist le grant barnage tout plein de vassilage. En sa main le corn prent qui a soun col lui pent.	75
	50	Il le leva en haut (vestu fu <i>d'un bliaut</i>) ^b , desour le corn feri. Le paleis <i>retenti</i> :	80
	[105c]	les <i>eschieles</i> sonerent e si se cuncorderent, que tout li chevaler en lesent le menjer.	85
	55	<i>Ounk</i> n'i out damaisèle qui regarde esquiele, ne tant cointe eschan[ç]un	[105d]
	60	qui serve de <i>beissun</i> ^c ne ki <i>port</i> mazerin ne grant coupe <i>d'or</i> fin, d'art vin ne [de] claré, burgerastre <i>n'erbé</i> , qui puisse aler avaunt : cil qui le tent l'espauant !	90

a. V. 72 : la corn.

b. V. 78 : de son bliaut – v. 80 : retendi – v. 81 : eschelettes.

c. V. 88 : peissun – v. 89 : porte.

ils seront fous de rage, à cause de l'arrivée d'un jeune homme particulièrement séduisant. Le voici, sur un rapide coursier, qui s'introduit à vive allure dans le palais.

Il tient à la main un cor entouré de quatre bandes d'or. Le cor était en ivoire finement ciselé et incrusté de pierres enchâssées dans l'or : béryls, sardoines et précieuses calcédoines rehaussaient la corne d'éléphant⁵. Jamais je n'en ai vu de si grand, de si imposant ni de si beau. Un anneau d'argent niellé y était attaché, auquel se trouvaient fixées cent minuscules clochettes en or fin. C'était une fée habile et ingénieuse qui les avaient fabriquées, au temps de Constantin, car elle destinait le cor à un usage que je vais sur-le-champ vous révéler : si l'on tapote le cor du doigt, ses cent clochettes se mettent à tinter avec une douceur telle qu'il n'est pas de harpe, de vielle, de voix de femme ou de sirène qui charment autant l'oreille⁶. On pourrait marcher la distance d'une lieue avant que le tintement n'ait pris fin ; il suffit de l'entendre pour perdre conscience⁷.

Le messager entra dans le palais, le cor en bandoulière. Il vit l'immense assemblée, constituée de gens de la plus haute noblesse. Il ôta le cor qu'il avait suspendu à son cou, le prit dans une main et le brandit bien haut devant lui. Le messager était vêtu d'une tunique⁸. Il fit vibrer l'objet : tout le palais en résonna. Les grelots tintèrent si harmonieusement que tous les chevaliers en oublierent de manger. Pas une jeune fille occupée à servir, pas un échanson distingué en train de verser une boisson ou de porter un mazarin ou une grande coupe d'or fin remplie de vin cuit, de liqueur, de boisson parfumée ou aromatisée⁹, qui puisse continuer son service : tout serviteur renverse ce qu'il tient ! Il n'est pas de sénéchal averti,

Ne taunt fort senascal, taunt pruz ne taunt vassal, qui ne chece ou chauncele, quei qu'il port eschiele. Cil ki taille le pain, il retaille sa main ! Del corn sunt esbaï, tout ount mis en oumbli. Pur le corn escouter lesent touz le parler. Li riches rois Arzurs fu pur le corn si muz e li counte e li roi en i furent si coi quë un soul n'i parla ! Li mes al roi ala. Al roi en va erraunt, en sa main l'holifaunt. Il conust les .X. rois as plus riches cunrois. Entour le roi Artu <i>furent</i> pur le corn <i>mu</i> ^a . Li mes l'areisouna et bel le salua, si lui dist en riaunt li vallet avenaunt : 120 [106a]	95	— Sire, li mes lui dist, <i>or m'oiez</i> un petit. De Moraine li rois, qui pruz est e curtois, vous enveië cest cor, qu'il prist en soun tresor, par uns teus covenauans (en oiez ses talauns) que gré ne l'en sachez ne mal ne l'en voillez.	130
	100	— Amis, ceo dist li rois, ti sires est curtois e jeo prendrai le cor a quatre bendes <i>d'or</i> , que gré ne l'en <i>savrai</i> ne mal ne l'en vodrai. »	135
	105	Li rois Arzurs le prent, kar li vassaus lui tent. A sa coupe <i>d'or</i> fin lui fest doner le vin.	140
	110	Puis Arzurs si <i>l'apele</i> : « Tenez ceste esquiele. Devaunt moi vous seez, mangez et si bevez.	145
	115	Quant jeo mangé <i>avrai</i> , chevaler vous ferrai, e cent livres <i>d'or</i> fin vous durai le matin. »	150
	120	Cil respont en riaunt : « N'estroit pas avenaunt qu'a table a chevaler manjasent esquier !	[106b]
Arzurs lui respundi : « Il vous doint joie ausi.	125		155

a. V. 116 : fu pur le corn enmu. Nous adoptons la correction proposée par C. T. Erickson et Ph. E. Bennett.

fût-il particulièrement doué, qui ne tombe ou perde l'équilibre, alors qu'il porte un plat. Celui qui coupe le pain coupe de plus belle sa main¹⁰ !

Le cor les hypnotise, ils ont totalement perdu conscience : pour écouter le cor, tous cessent de parler. Sous son charme, le puissant roi Arthur est hébété, au même titre que les comtes et les autres rois : pas un seul n'ouvre la bouche !

Le messager s'approcha du roi¹¹. C'est vers lui qu'il se rendit, sans perdre de temps, l'olifant à la main. Il identifia les dix rois à leurs luxueux atours¹². Ils entouraient le souverain, bouche bée sous le charme du cor. Le messager s'adressa à Arthur et le salua avec élégance. Le séduisant garçon lui dit en riant : « Que Dieu, qui est aux Cieux, vous garde, roi Arthur, vous et tous vos puissants vassaux que je vois rassemblés ici. » Arthur lui répondit : « Qu'il vous accorde la félicité, à vous aussi.

— Sire, lui dit le messager, écoutez-moi un instant. Le roi de Moraine¹³, un souverain vaillant et éclairé, vous fait don de ce cor, qu'il a prélevé dans son trésor, à la condition suivante, écoutez bien ce qu'il souhaite : que vous ne lui soyez en rien redévable, et que jamais vous ne lui en teniez rigueur.

— Mon ami, dit le roi, ton seigneur sait s'y prendre ! J'accepte le cor à quatre bandes d'or, sans jamais me sentir redévable envers lui ni lui en tenir rigueur¹⁴. »

Le roi Arthur prend l'objet, que le jeune homme lui tend. Il lui fait servir le vin dans sa propre coupe d'or fin, puis il l'apostrophe : « Prenez donc ce tabouret. Asseyez-vous à ma table, mangez et buvez. Quand j'aurai fini mon repas, je vous adouberai chevalier et demain matin, je vous donnerai cent livres d'or fin. » L'autre répond en riant : « Il serait peu convenable qu'un écuyer mangeât à la table de

A l'oustele m'en irrai, si me reposirai. Quant <i>serai</i> cunreie ^a , vestu et assemez, a vous <i>repeirirai</i> , ma promesse prendrai. »		e cil les lettres list. Quant les vist, si s'en rist. Il apele le roy : « Sire, entendez a moi. Senpres en voustre oraille	160	195
Ataunt si le lessa li mes, si s'en turna. De la ville est issuz, crient k'il ne soie seguz. Li rois fu el paleis, si pensiffs ne fu meis ; entour lui soun barné devaunt lui assemblé. Le corn tint par l'anel, ounkes ne vist si bel. Il le moustre Gauvein, e Giflet e Iwein.	165	vous dirai <i>tel</i> mervaille quë ounke en Engletere në en nule autre tere ne fust si graunde oïe, mes n'est lius <i>k'or</i> le die ! »	200	
Li qu[a]tre vint juré ount le corn esgardé, e trestout li baroun entour e enviroun. Li rois reprend le cor e vist lettres en l'or nëele[ë]s <i>d'argent</i> . Dist a soun chaunberleng :	170	Li rois pas ne deme[u]re, aunceis afiche e jure qu'opiaunt touz le dirra, que sis barnez l'orra, dames et damaiseles	205	
« Ten ccst corn en ta main.	185	e les gentils puceles qui ci sount assemblees des estraunges countrees. « Chose taunt desiree,	210	
Moustrez le moun chapelein : [106c]	180	dist li rois, n'ert celee ! »		
ces lettres me lirra. Saver veil qu'il i a. »		Checun s'en esjoÿ quant il del roi oï quë il treitout orrount que les lettres dirrount.		
Le chaunberleng le prent, au chapelein le tent,	190	Mes tel s'en esjoï qui puis se repenti, e tel en fust mout lez qui puis en fust irrés !	215	
		E dist li chapeleins, qui n'ert fous ne vilains :	[106d]	220
		« Si jeo here <i>creü</i> ^b ,		
		hui ne sereit <i>leü</i>		

a. V. 161 : seroie – v. 163 : repeirirari.

b. V. 221 : cru – v. 222 : lu.

chevaliers ! Je vais prendre un gîte et je me reposerai. Quand je serai dispos et convenablement habillé, je reviendrai, pour voir respectée la promesse que vous m'avez faite. » Le messager prit alors congé du roi et tourna les talons. Craignant d'être suivi, il quitta la ville¹⁵.

Dans le palais, en présence de tous ses barons rassemblés autour de lui, le roi n'a jamais été aussi songeur. Il tient le cor par l'anneau. Jamais il n'en a vu d'aussi beau. Il le montre à Gauvain, à Girflet, à Yvain. Ses quatre-vingts vassaux contemplèrent le cor, ainsi que tous les barons qui se trouvaient à proximité.

Le roi reprend le cor et aperçoit, incrustées dans l'or, des lettres d'argent niellé. Il dit à son chambellan : « Prenez ce cor, allez le montrer à mon chapelain, qui me déchiffrera cette inscription : je veux savoir ce qu'elle dit. » Le chambellan s'exécute, tend l'objet au chapelain, qui lit l'inscription. À la lecture, il éclate de rire et s'adresse au roi : « Sire, écoutez-moi. Je vais immédiatement vous révéler à l'oreille un prodige ; jamais on n'a entendu pareille révélation, en Angleterre ou ailleurs, mais ce n'est pas le moment de la rendre publique. » Le roi ne tergiverse pas : catégorique, il affirme que la révélation sera publique, que ses vassaux en profiteront, ainsi que les dames, les demoiselles et les nobles jeunes filles qui sont venues de pays lointains pour participer à la fête. « Un événement aussi convoité, déclare le roi, ne sera pas gardé secret ! »

Tout un chacun se réjouit d'apprendre qu'on va lui lire l'inscription dans son intégralité. Mais il en est qui se sont plus tard repentis de leur enthousiasme. Pour certains, la joie s'est changée en colère¹⁶ ! Le chapelain, qui n'était ni un abruti ni un sot, prit la parole : « Si l'on m'avait écouté,

ceo qu'il i ad escrit, ne ke la lettre dist.		ne pur avoir cunquere ne pur plus bel en tere	[107a]
Mes quant vous le volez, tout en apert l'orrez.	225	qu'ele de soun seingnour vousist aver meillour.	
Ceo vous maunde Mangounz de Moraine, li blounz.		Si la soue est si veirre, <i>Dounk</i> en pura il beivre.	255
Cest corn fist une fee raumponeuse e <i>irree</i> ^a	230	Mes ne quit chevaler de ci k'a Mounpeeller ^c	
e le corn destina, que ja houm n'i bevra,		qui femme heit espousee ja en beivre derree,	260
taunt soit sages ne fous, s'il est couz ne gelous,		si seyt veir ke cil dist, qui ces lettres escrit ! »	
ne ki nule femme heit qui heit fol pense feit	235	Deus, taunte dame lee s'en fust le jour <i>irree</i> !	
vers autre kë a lui ; ja li corns a celui		<i>Ounk</i> n'i ot si léal qui ne brounsa[s]t aval.	265
beivre ne soffira, mes sour lui espaundra	240	Meïme la reïne en tint la teste encline,	
ceo k'oun i <i>avra</i> mis.		e treitout li baroun entour et enviroun	270
Ja n'ert de si haut pris quë il sour lui n'espaunder		qui les femmes avoient, dount se <i>reconoisoient</i> ^d .	
(ja n'en iert si en graunde)	245	Les puceles gabberent entre eles e schiflerent ^e .	
sour lui e sour ses draz, si il vaillent mil marz.		Regardent lor amis, si lor font curteis ris,	275
Qui a cel corn bevra femme lui estovera		diënt : « Ore ui verrez les gelous esprovez !	
qui hounkes n'eit <i>pense</i> ^b	250		
que pur deléauté			

a. V. 230 : raumponeuse erree.

b. V. 249 : pensee.

c. V. 258 : k'a M.

d. V. 272 : il se reconoient.

e. V. 274 : À la faveur d'une soudure entre la conjonction de coordination et le verbe, le verbe « chifler » est écrit « schifler ». Nous avons conservé la graphie du manuscrit.

l'inscription et sa signification n'auraient pas été révélées aujourd'hui. Mais puisque c'est votre désir, je vous les dévoilerai sans rien vous cacher. Ce cadeau vous est envoyé par le roi Mangon de Moraine, le blond. Cette corne¹⁷ a été fabriquée par une fée vengeresse, qui s'arrangea pour qu'aucun homme, sage ou fou, peu importe, ne parvienne à y boire s'il est cocu ou bien jaloux, ou encore s'il a une femme qui a pu un jour éprouver un penchant coupable pour un autre que lui. La corne ne lui permettra pas de boire : tout son contenu se renversera sur lui. Quels que soient sa valeur et son désir d'achever l'aventure, il n'y échappera pas : le vin se répandra sur lui et sur ses vêtements, dussent-ils valoir mille marcs d'argent. Celui qui pourra boire à cette corne devra avoir une femme qui n'ait pas une seule fois désiré être infidèle à son mari pour lui préférer un homme plus riche, ou mieux placé que lui. Si sa femme est à ce point vertueuse, alors il pourra boire à la corne. Mais à mon avis, d'ici jusqu'à Montpellier, on ne trouvera pas un seul homme marié qui parvienne à y boire une seule goutte, si l'auteur de cette inscription dit vrai ! »

Dieu, combien de femmes virent leur joie se changer en colère ! Pas une seule qui fût assez loyale pour garder la tête haute. La reine elle-même restait tête baissée, ainsi que tous les barons de l'assemblée qui étaient mariés, à leur grand regret ! Les jeunes filles ricanaien et chuchotaient entre elles. Fixant du regard leurs fiancés, elles déclarent, gentiment moqueuses : « Aujourd'hui, vous allez bientôt

Hui verrez les gelous, les suffrauns e les couz ! »	280	en houstant le cnivet. Hors des poinz li ousterent,
Arzurs fu mout irrez ; semblaunt fest k'il soit lez.		durement le blamerent :
Il en apele <i>Kez</i> ^a :		« Sire, ceo dist Iuwainz,
« Cest riche corn m'emplez, kar jeo essay[é] ray,	285 [107b]	ne soiez si vilains,
saver si jeo. <i>n bevray</i> . »		kar n'i est femme nee [quei] que soit espousee ^d ,
[E] <i>Kez</i> li seneschaus fu de l'emplir esniaus.		qui n'eyt pensé folie, si n'es[t] merveille mie
Il l'empli de piment, l'emperéour le tent ^b .	290	si li corn espaundi.
Li rois Arzurs le prist, a sa bouche le mist,		Touz l'essaieront issi cil ki les femmes ount,
kar beivre le quida, mes sour lui le versa		saver s'il en <i>bevrount</i> .
cunteval <i>desk</i> 'as pez.	295	Dounk <i>porez</i> vous blamer ^e
En fu li rois irrez !		la reïne al vis cler.
Dist Arzurs : « Ore est pis ! »		[107c]
Un c[a]nivet a pris.		Vous estes mout vassaus
El quer souz la peitrine ^c vout ferir la reïne,	300	e ma dame est loiaus :
quant le toli Gauwain, Kadoïns e Iuwain.		hounkes n'oÿ parler houm jour de sa mesprisioun.
Entre eux treis e Giflet		— Iuwein, dist la reïne, <i>Or</i> face un fu d'espine
		mi sires embracer,
		<i>enz</i> me face geter ^f .
		Si cheveil i ay ars,
		ou n[i]ent de mes dras,

a. V. 283, 287 : Keerz.

b. V. 290 : a l'empereour.

c. V. 299 : sour la peitrine (cf. v. 363).

d. V. 310 : qui soit espousee. Le vers est hypométrique : nous adoptons la correction proposée par C. T. Erickson.

e. V. 317 : poez vous. L'argument temporisateur d'Yvain suppose, sur le plan sémantique, un futur, qui permet de contrecarrer le projet criminel du roi.

f. V. 326 : « einz », graphie inverse, cf. « çaeinz », v. 350.

voir les jaloux sortir de l'ombre. Vous allez voir aujourd'hui les jaloux, les cocus qui s'assument et ceux qui s'ignorent ! » Arthur était furieux ; il fit mine d'être réjoui. Il interpella alors Keu : « Remplissez-moi cette somptueuse corne, car je vais tenter ma chance, pour savoir si je peux y boire. »

Le sénéchal Keu eut tôt fait de remplir la corne. Il y versa du vin aux épices et la tendit au souverain. Arthur prit la corne, la porta à sa bouche, comptant bien y boire, mais elle se renversa sur lui et l'arrosa de la tête aux pieds. Le roi, hors de lui, s'exclama : « C'est un comble ! » Il se saisit d'un couteau. Il allait poignarder la reine sous la poitrine, en plein cœur, quand Gauvain, Kadoain et Yvain le neutralisèrent ; aidés de Girflet, tous trois s'emparèrent du couteau, le lui arrachèrent des mains et le réprimandèrent : « Sire, dit Yvain, ne vous conduisez pas comme une brute, car il n'y a pas au monde de femme mariée qui n'ait un jour été infidèle en pensée. Si la corne s'est renversée, cela n'a rien d'extraordinaire. Tous les hommes mariés suivront votre exemple, pour savoir s'il leur est donné d'y boire. Alors, vous pourrez condamner la reine au teint clair. Mais vous êtes un homme exceptionnel, et ma dame est loyale : jamais personne n'a entendu dire qu'elle s'était un jour mal comportée.

— Yvain, dit la reine, que mon époux fasse préparer un feu d'épines et qu'il me fasse jeter dedans. Si un seul de mes cheveux, si un fil de mon vêtement prennent feu, qu'il

face me traïner		Mes si il fust remés,	355
a cheval detréer ^a ,	330	de mai ne fust amés !	
qu'ounké houme <i>n'amai</i>		Certes, dist la reïne,	
ne jammés <i>n'amerai</i> ,		pus ke jeo fu meschine	
fors seulement soun cors.		e je te fui <i>donee</i> ^d ,	
Mout est verai cist corns :		fui jeo <i>benoüree</i> .	360
par petit d'encheisoun	335	<i>Ounk</i> plus de vilenie	
<i>m'ad</i> soupris[e] a baundoun !		ne fis jour de ma vie.	
Je donai un anel		<i>Souz</i> cel n'ad si riche houme ^e ,	
<i>l'autre</i> an a un dauncel,		n[i]ent le roi de Roume,	
juvencel, enfaunt,		que jeo amase mie	365
qui oscit un gëaunt,	340	pour tout <i>l'or</i> de Pavie,	
un <i>encrime</i> feloun ^b		në amirail ne counte.	
qui de grant trëisoun		Mout <i>m'ad</i> cil fest grant hounte	
retta çaiens Gawain,		qui cest corn enveia :	
un soen cosin germain.		<i>Ounkes</i> dame <i>n'ama</i> !	370
<i>L'enfes</i> le defendi,	345	Jammés ne serrai le[e],	
a lui se cumbati.		si ne seyë venge[e]. »	
Al trenacont de l'espee		Ce dist li rois Arzurs :	
out la teste coupee.		« <i>N'en</i> parlez vous ja plus !	
Dé lors qu'il fust oscis,	350	<i>N'ai</i> si riche veisin	375
ad çaeinz coungé pris.		ne parent ne cosin,	
<i>M'amour</i> lui presentai,	[107d]	si il le guerrïast,	
un anel lui donai,		jammés mi quers <i>l'amast</i> .	
<i>que.l</i> quidai[e] retenir ^c		Jeo li oy en <i>covent</i> ^f	
pur la court ademplir.		devaunt toute ma gent,	380

a. V. 330 : « detreer », dérivé de la préposition « trans », est ici adverbial ; il s'agit de la forme dialectale, les formes communes étant « detriers », « detrois ». Il ne s'agirait donc vraisemblablement ni du verbe « detirer » (Erickson, Lecco), ni d'un emploi adjectival du substantif « destrier » (Bennett).

b. V. 341 : escrime.

c. V. 353 : kar le quidai. La graphie *ai* pour noter le résultat de *e* tonique libre est fréquente (cf. « mai », v. 356).

d. V. 359 : donez – v. 360 : benoürez.

e. V. 363 : sour cel.

f. V. 379 : convenaunt.

me fasse traîner attachée à l'arrière d'un cheval, car jamais je n'ai aimé et jamais n'aimerai un autre homme que lui¹⁸. Cette corne dit la stricte vérité : c'est pour une raison bénigne qu'elle m'a prise en défaut. L'année dernière, j'ai offert un anneau à un tout jeune homme, un adolescent ! Il avait tué un géant, un ignoble individu qui avait ici même accusé de grande trahison Gauvain, son propre cousin germain. Le jeune garçon a pris la défense de l'accusé et s'est battu contre le traître : d'un coup d'épée, il lui a tranché la tête. Aussitôt après l'avoir tué, il prit congé et quitta les lieux. Je lui offris mon amour, lui fit don d'un anneau, car je pensais le retenir, pour augmenter le prestige de la cour. Mais s'il était resté, je ne l'aurais pas aimé ! Assurément, dit la reine, à partir du moment où, toute jeune, je te fus promise, j'ai eu beaucoup de chance. Je n'ai pas commis un seul autre impair. Il n'y a pas au monde d'homme, quelle que fût sa puissance, prince d'Orient ou comte, auquel je donnerais mon amour, pour tout l'or de Pavie. Il m'a bafouée, celui qui a envoyé cette corne : il n'a jamais vécu de grand amour¹⁹ ! Je serai à tout jamais malheureuse, si je ne suis pas vengée. »

Le roi Arthur répondit : « N'en dites pas davantage ! Si j'avais un voisin puissant, un proche ou un cousin qui déclarât la guerre à Mangon, l'assaillant perdrat à tout jamais mon affection. J'ai fait une promesse à cet homme devant toute ma cour : tant que je suis en vie, je ne lui porterai

par taunt ke soië viffs, ne li vodroië pis.		Dist li rois : « Si ferrount !
N'est dreit ke m'en dedie, ceo sereit vilenie !	[108a]	Trestout l'essaierount e roi e duc e conte.
Ne më agreë nent rois ki tent se dement.	385	Ja soul n'i <i>avrai</i> hounte ! »
— Sire, dist la reïne, pus ke jeo fu meschine e jeo vous fu done[e] fui jeo benoüre[e].		Al rois de Sinadoune 415 li rois Arzurs le doune.
Mout par fet grant outrage dame de haut parage, quant elle ad bon mari, qui fest d'autrë ami.		Tantoust cum l'out seisi [108b] sour lui est espaundi !
Cil ki quert meilleur vin nuli ke de reisin, ou pain a escient meilleur ke de furment, celui devreit houm pendre e pus venter la cendre.	395	Pus le prent li rois <i>Nuz</i> ^b : sour lui est espaunduz. 420 E Aguisiaus d'Escoce en vout beivre par force : sour lui tout le versa, de ce mout s'aïrra.
Le meilleur ay destrois qui <i>hounk souz</i> Deu fust rois ^a : qu'irroie dounkes queraunt plus bel ne plus vaillaunt ?	400	Li rois de Cornewaile 425 en vout beivre sainz faille : sour lui est tout versé, de ce est mout irré !
Ceo vous di jeo ben, sire, qu'a tort me portez ire. Ja a fraunc chevaler ne deüst oum bailler icest corn a tenir pur sa mulier honir. »	405	E sour li rois <i>Gohors</i> ^c est espaundi li corns. 430 Sour le roi Glovien espaundi il mout ben ; des ke le tint as <i>mains</i> l'espaundi <i>Kadoïns</i> .
	410	Pus le prent le roi Lot, qui mout se tint pur rot, e desour ses gernouns le respaunt Caratouns, e sour deux rois d'Irlaunde n'ad celui ki n'espaunde, 435 440

a. V. 402 : saunz Deu.

b. V. 419 : muz.

c. V. 429 : Gohers – v. 433 : mainers – v. 434 : Kadoiners.

pas préjudice. Je n'ai pas le droit de trahir ma propre parole, ce serait abject. Je n'aime pas les rois parjures.

— Sire, dit la reine, depuis le jour où, toute jeune, je vous fus promise, j'ai eu beaucoup de chance. La dame de haute naissance qui est heureuse en mariage commet un crime si elle est infidèle. Celui qui cherche à faire un grand cru d'un vin sans raisin, ou un pain meilleur qu'avec du froment, mérite qu'on le pende et qu'on disperse ensuite ses cendres au vent²⁰. J'ai le meilleur mari de la Création, pourquoi donc irais-je en chercher un qui le surpasse en beauté et en valeur ? Je vous assure, Sire, que votre colère n'est pas justifiée. Cette corne, il ne faut absolument pas proposer à un noble chevalier de la tenir entre ses mains : il déshonorerait sa femme. » Le roi rétorque : « Au contraire ! Ils l'essaieront tous : roi, ducs et comtes. Je ne serai pas le seul à être couvert de honte ! »

Le roi Arthur tendit la corne au roi de Sinadon. Dès qu'il l'eut entre les mains, elle se renversa sur lui ! Le roi Nut la prit, elle récidiva. Anguissant d'Écosse voulut à toute force y boire : elle se vida entièrement sur lui, provoquant sa colère. Le roi de Cornouaille tâcha d'y boire convenablement : il fut entièrement arrosé, en sortit furieux. Gohort, à son tour, fut aspergé, Glovien, trempé. Kadoain la prit : il fut aussitôt éclaboussé. Le roi Lot à son tour regretta vite son geste ; Caraton, quant à lui, mouilla ses favoris. Quant aux deux rois d'Irlande, l'un comme l'autre la répandent, ainsi

e sour les trente countes, qui en urent grant hountes. Hounkes n'i out baroun entour né enviroun qui le corn essaist qui hounkes en gouastast : sour checun roi versoit e checun s'airrooit ^a ! Cil le rendent avaunt, qui en furent mout dolaunt. 450 [108c]	445	pur tout l'or de Pavie, ne ja houm ne l'avra qui del corn ne bevra. » La reïne est vermaille pur cele grant mervaille dount ele parler n'ose. 475	470
Diënt kë as maufez soit cil corn comauandez, e cil ki l'aporta e ki lui enveya, kar ki cest corn crerreit, sa mulier honereit.	455	Plus est bele ke rose : li rois la regarda, mout bele li sembla. Il l'ad vers soy sache[e] si l'ad treis fez beisse[e] ^c . 480	475
Quant voit li rois Arzurs sour touz est spaunduz, <i>hounk</i> pus n'out del në ire, einz comença a rire. 460	460	« Dame, moun mautalent vous pardoing bonement. » E ele respoundi : [108d]	480
Graunt joie en demena ! Ses barouns apela ^b : « Seingnours, or m'enttendez. Ne suis pas soul gabbez ! Qui cest corn me dona, graunt doun me presenta. 465	465	« Sire, vostre merci ! — <i>Dounk</i> pernez l'olifaunt, 485 li petit et li graunt ! » Un chevaler le prist, qui vers sa femme rist. Cil de la court estoit	485
Par la foi que jeo doi a tous ceus ke ci voi, jeo nel doroi[ë] mie		qui greinour joie avoit e meins <i>diseit</i> gabbois ^d e plus esteit curtois, e quant il ert armez, qui plus estoit doutez, kar en la court Artu 495 n'aveit meilleur escu ne plus face ad sa main ^e , fors moun seingnour Gawein.	490

a. V. 448 : se irroit.

b. V. 462 : Touz ses barons.

c. V. 480 : treis feze.

d. V. 491 : desit.

e. V. 497 : « face » est la 3^e pers. du subjonctif présent du verbe « faire », dans une relative au subjonctif construite en parataxe.

que les trente comtes : tous sont couverts de honte ! Dans toute l'assemblée, pas un seul seigneur ne parvint à y tremper les lèvres : sur chaque roi, la corne se renversait, et chacun s'emportait. Tous, fort dépités, firent circuler la corne en la maudissant : qu'elle soit vouée au diable, porteur et envoyeur compris, car celui qui accorderait foi aux vertus de cette corne déshonorerait sa femme !

Quand le roi Arthur se rend compte que la corne s'est renversée sur tous les hommes de l'assemblée, son dépit et sa colère s'évanouissent : il éclate de rire et montre ostensiblement sa joie²¹. Il interpelle ses barons : « Seigneurs, écoutez-moi bien ! Je ne suis pas le seul à être ridiculisé ! Celui qui me fit don de cette corne m'a fait un cadeau magnifique. Par la foi que je dois à tous ceux que je vois ici présents, je ne l'échangerais pas pour tout l'or de Pavie : la corne ne reviendra qu'à celui qui parviendra à y boire. »

La reine, rouge de stupeur, n'osa prendre la parole. En beauté, elle surpassa la rose. Le roi la regarda, elle lui parut plus que belle. Il l'a attirée à lui et, à trois reprises, l'a embrassée. « Ma dame, vous m'avez mis en colère : je vous le pardonne volontiers. » Elle répondit : « Merci à vous, seigneur !

— Allons ! que tous, petits et grands, tentent l'épreuve de l'olifant ! »

Un chevalier lança un sourire à sa femme et saisit l'objet. De la cour, c'était le chevalier le plus enjoué, le moins railleur, le plus courtois et, quand il avait revêtu ses armes, c'était le plus redouté, car il n'y avait pas à la cour d'Arthur de meilleur défenseur, de guerrier plus habile que lui dans le maniement des armes, monseigneur Gauvain excepté.

Il out les chevés blouns e rosez les gernouns, les oilz veirs et riaunz, sis cors ert avenaunz, les pez voutez e droiz : cevaler ert a droiz. Garadue aveit noun, mout fu de grant renoun. Femme avoit mout leal, <i>ser</i> le roi Galahal ^a , neë de Cirinceitre. Lez lui sit a senestre, mout bele e ascemee, si ressemble ben fee. Ele out ben fest le cors, e les crins <i>luns</i> et sors ^b : <i>n'out</i> plus bele veisine, fors le cors la reïne. Garadue regarda, hounc colour ne mua, einz l'ad a reisoun mis, si li dist : « Beaus amis, ja mar en douterez que al corn ne bevez a ceste haute feste.	500 505 510 [109a] 515 520	Si en levez la teste, <i>dounk</i> me ferrez honour. 525 Ne prendroie <i>a</i> seingnour ^c houme, taunt soit puissaunt, s'il estoit amiraunt, pur vous lesser, ami ; ne[l] prendrei[e] a mari, 530 einz devendroië noune <i>e vetiroië</i> goune ^d , kar checune femele deüst estre <i>turtrele</i> ^e : pus ke male prendra, 535 jammés autre <i>n'avra</i> . Iceo deit dame fere, si ele est deboneire. » Garadue fust mout lez, si est sailli en pez. 540 Il fu bel et adroiz, chevaler ert a droiz. Le corn mist a sa bouche ^f . Ben vous ay dist k'il touche ! Quant houm l'avoit empli, 545 lout teneit e demi. Plei[n] fu de vin vermail. Al roi ad dist : « Wessail ! »
--	---	--

a. V. 508 : sere.

b. V. 514 : luners.

c. V. 526 : au seingnour.

d. V. 532 : veitroie.

e. V. 534 : turtrele.

f. V. 543-548 : la copie propose une suite de vers illogique, qui suppose une lacune, ou une inversion. Nous choisissons d'intervertir l'ordre des vers 543-544, qui se trouvent dans le manuscrit entre les vers 545-548.

Ses cheveux étaient blonds, ses moustaches rousses, ses yeux clairs et rieurs ; il avait belle allure, les pieds cambrés et bien droits : c'était un vrai chevalier. Il s'appelait Caradoc ; sa réputation était immense²². Il avait une femme irréprochable, soeur du roi Galahal, native de Cirencester. Elle était assise à ses côtés, à sa gauche. Sa beauté et la splendeur de sa tenue lui donnaient l'air d'une fée²³. Sa silhouette était parfaite, elle avait un très beau corps, de longs cheveux châtain. Aucune ne l'égalait en beauté, à l'exception de la reine. Elle regarda Caradoc sans pâlir et lui déclara : « Mon bien-aimé, vous auriez tort d'hésiter à boire à cette corne, dans une fête aussi importante. Gardez donc la tête haute, vous me ferez honneur. Je ne prendrais pas pour époux un homme puissant, fût-il prince d'Orient, pour vous quitter, mon ami. Je refuserais de me marier et préférerais me faire nonne et en porter l'habit. Car toute femme devrait prendre exemple sur la tourterelle : du jour où elle est accouplée avec un mâle, elle lui reste à jamais fidèle. C'est ainsi que doit se comporter toute femme distinguée²⁴. »

Caradoc, ravi, se leva d'un bond. Il était beau et gracieux : un vrai chevalier. Il porta la corne à ses lèvres. Je vous ai bien dit ce qu'il en était : pleine, elle contenait une mesure et demie. Elle était remplie de vin rouge. Caradoc dit au roi : « Santé²⁵ ! » Sa carrure était imposante : il but le vin

Il fu e graunt et gros, si ad beü tout hors. <i>Forment</i> s'en esjoï ^a , la table tressailli.	[109b]	Garadue respoundi : « Sire, vostre merci ! »	
	550	Lez sa femme al cler vis est al manger asis.	575
Devaunt le roi Artu est il mout toust venu, si dist en mi le pas, mes <i>nel</i> dist mie en bas :	555	Quant il eurent mangé, checun ad pris cungé. En lour teres revount,	
« Sire, beü l'ai plein, tout en seiez certein !		la dount il venu sount.	580
— Garadue, dist li rois, pruz estes e curtois. Beü l'as verraiement, plus l'ount veü de cent.	560	Les femmes remenerent cil ki plus les amerent.	[109c]
<i>Cirinceitre gardez</i> ^b : ben ad .II. aunz passez que jeo la vous baillai, ja nel vous touderai.	565	<i>Épilogue</i>	
Trestout vostre vivaunt <i>l'eiez</i> , e voustre enfaunt. E pur vostre mulier, qui mout fest a preiser,	570	Seingnours, ce lai trova Garaduc, qui fest l'a. Qui fust a Cirinceitre a une haute feste,	585
vous durai jeo cest cor, qui vaut cent livres d'or. »		la pureit il vëer icest corn tout por veir. Ceo dist Robert Bikez, qui mout par set d'abez.	
		Par le dit <i>d'un abbé</i> ^c ad cest counte <i>trové</i> , quë issi trova l'oum cest corn a Karljoun.	590

a. V. 551 : Forement.

b. V. 563 : garderez.

c. V. 591 : abbee – v. 592 : trovee.

d'un trait. Fou de joie, il sauta par-dessus la table et se précipita en direction d'Arthur, tout en criant bien fort : « Sire, j'ai vidé la corne, soyez-en assuré²⁶ !

— Caradoc, répondit le roi, votre valeur est indéniable. Vous avez réussi à boire à la corne, devant plus de cent témoins. Gardez Cirencester. Il y a deux ans que je vous ai donné ce fief, je ne vous l'enlèverai jamais : il est à vous, et à votre fils, pour le restant de votre vie. Et, pour rendre hommage au mérite de votre femme, je vous ferai don de ce cor, qui vaut cent livres d'or.

— Sire, merci à vous ! » répondit Caradoc.

Il est allé s'asseoir aux côtés de sa femme au teint clair. Le repas terminé, les convives prirent congé. Ils retournèrent dans leurs terres, d'où ils sont venus. Les plus amoureux ramenèrent leur femme avec eux²⁷.

Épilogue

Seigneurs, Caradoc est l'artisan de ce lai. Qui se rendrait à Cirencester un jour de grande fête pourrait à coup sûr y contempler le cor. C'est Robert Biket, qui s'y connaît en anecdotes, qui le dit. Il tient d'un abbé cette histoire, qui raconte comment ce cor s'est retrouvé à Caerleon²⁸.

Notes du traducteur

1. La « *curteisie* » (v. 20) renvoie à une réalité sociale, associée au XII^e siècle à un idéal moral et esthétique exprimant l'idéologie, profane, d'une communauté. La « haute fête » pour laquelle le roi Arthur convoque tous ses vassaux reproduit à tous les niveaux la perfection d'un idéal rigoureusement codé, posé à l'origine de l'aventure (dis)qualifiante qui va servir de support au déploiement du récit.
2. Sur l'ambiguïté de cette référence, voir *infra*, Index des noms propres, s. v. « Ale-maingne ».
3. Pour une interprétation intéressante de ce toponyme, voir le commentaire proposé par M. Lecco dans son édition du *Lai du cor* (Robert Biket, *Il corno magico*, p. 62-63).
4. L'« Absolution », ou « Jour absolu », fait référence au pardon délivré publiquement aux pénitents avant la célébration d'une grande fête religieuse.
5. La description de l'objet fait appel aux *topoi* qui caractérisent les descriptions d'objets d'art dès les premiers récits en « roman ». Mais, comme l'a remarqué C. T. Erickson (*The Anglo-Norman Text of Le Lai du cor*, p. 52-53), les pierres précieuses évoquées par le lai entretiennent des correspondances symboliques avec le récit qui les enchâsse : dans les lapidaires anglo-normands, le béryl a la propriété de faire naître l'amour, la sardoine préserve la pudeur et la vertu, tandis que la calcédoine protège son porteur de tout péril, s'il est chaste. Ces vertus contradictoires anticipent sur le dénouement du récit et esquiscent le profil du vainqueur, qui saura associer la séduction amoureuse à un certain type de « vertu ».
6. La vielle médiévale, à cinq cordes, est un instrument noble qui se joue avec un archet. Elle figure sur la robe d'Érec, aux côtés de la rote et de la harpe, comme attribut de la figure allégorique représentant le troisième art du *quadrivium*, la musique (voir Chrétien de Troyes, *Érec et Énide*, in *Oeuvres complètes*, v. 6765). Quant à la sirène, figure antique de la séduction par le chant, elle est dans les bestiaires médiévaux associée aux tentations de la vie profane.
7. Le texte condense ici quantité de réminiscences textuelles : la musique, dans les récits médiévaux, est une puissance tentatrice susceptible de guérir autant que d'aliéner (voir E. Baumgartner, « La musique pervertit les mœurs », in *Mélanges offerts à Philippe Ménard*, Paris, Champion, 1998, vol. I, p. 75-89). Capable de suspendre le déroulement linéaire du temps, elle est souvent associée dans les romans à la temporalité féerique, comme dans l'épisode de la carole magique du *Lancelot en prose*, ou encore au motif de l'oubli de soi : plongé dans une contemplation esthétique qui peut aussi bien être visuelle que sonore, le chevalier errant est entraîné dans l'espace-temps inconnu de l'aventure, à laquelle l'événement musical sert de déclencheur (ainsi au début du *Chevalier à l'épée*, par exemple). Mais le lien entre le repas discriminant et le mutisme momentané des convives attablés rappelle surtout l'aphasie que provoquent

les apparitions du Graal dans la littérature arthurienne, du *Conte du Graal* à la *Queste del saint Graal*.

8. Le vers 78 fait l'effet d'une cheville maladroite portant préjudice au rythme du récit. La mention du vêtement du messager provoque cependant chez le lecteur une attente déceptive : le jeune homme se présente un jour de fête sans manteau, incitant le roi à honorer sa présence par des cadeaux qui accompagneraient son intégration à la cour, au même titre que la cérémonie d'adoubement proposée plus tard par le roi. La fuite anticipée du messager coupera court à toute tentative d'intégration sociale du personnage et ne fera qu'insister sur son étrangeté « discourtoise ».

9. L'expression « *art vin* » (v. 91) constitue un *hapax* dans les textes contemporains. Il entre en parasynonymie avec les trois autres termes : le « *burgerastre* », l'*« erbé* » et le « *claré* », ainsi que le « *piment* » évoqué plus loin, sont tous des alcools, liqueurs ou vins, aromatisés, que l'on servait au cours d'un repas de fête en guise d'apéritif. Dans son édition du *Lai du cor*, M. Lecco propose une correction intéressante pour ce vers 91 : « *paré vin ne claré* ». Le « *paré vin* », attesté dans *Le Roman de la rose* en collocation avec « *pigment* » et « *claré* », serait un vin vieux (Robert Biket, *Il corno magico*, p. 68-69).

10. Le motif du temps suspendu lié à la contemplation esthétique fait l'objet d'un détournement comique qui préfigure le renversement de valeurs provoqué par l'épreuve du cor.

11. Le « *dauncel* » (v. 35) est donc insensible au charme féerique du cor, bien qu'il entre dans son champ magnétique. Cette exception signale le statut particulier que le récit réserve à cet étrange maître de cérémonie : le messager a métonymiquement conservé les traits magiques caractérisant le « *cor étranger* » qu'il introduit dans l'espace arthurien. Une ligne féerique parcourt ainsi en pointillés l'ensemble du texte : la figure du messager se rattache, en amont, au roi destinataire du cor et à la fée qui a manipulé l'objet, et, en aval, au couple héroïque qui réussit seul l'épreuve et s'exclut *ipso facto* de la communauté arthurienne (voir *supra*, v. 155-168, et *infra*, Postface, p. 126-131).

12. Les dix rois alliés d'Arthur font l'objet d'une énumération exhaustive au début du *Chevalier aux deux épées* (*Li Chevalier as deus espees*, éd. W. Foerster, Halle, 1877, v. 75-110).

13. Ce roi se rattache à la figure du roi « anticourtois » qui menace continuellement la souveraineté d'Arthur, d'un roman à l'autre. S'il est avant tout assimilé à une menace politique, qui permet de reconduire en creux la puissance de la cour arthurienne et son rôle de foyer narratif dans la production romanesque, ce souverain surgi de l'autre monde est souvent associé à des épisodes de violences sexuelles qui l'apparentent à la part sombre de la féerie morganienne. Quant au toponyme Moraine, s'il est isolé dans *Le Lai du cor*, il a des consonances qui le rapprochent d'autres toponymes inquiétants dans la littérature arthurienne. Dans le *Perlesvaus*, par exemple, le « seigneur des Mores » est présenté comme la figure ténébreuse du prince usurpateur, assoiffé de sang, à l'origine du nom du protagoniste : « *car li sires des Mores li toloit la greigneur partie des Vax de Kamaalot* ». Dans *La Vengeance Raguidel*, l'épisode du manteau a lieu à

la cour du seigneur de la More ; dans *Durmart le Galois*, Guenièvre est enlevée par Brun de Morois, neveu du roi des Mores.

14. Le destinateur du cor fait un usage détourné du motif arthurien du « don contrariant », qui lie par une promesse un donneur à un demandeur, dans le respect du code courtois.

15. L'attitude du messager, une fois l'épreuve mise en place sans retour possible, confirme son inquiétant statut, signalé par son rire : après avoir habilement usé des codes courtois pour imposer l'épreuve du cor à la cour, le jeune homme refuse tout rituel d'intégration dans l'univers arthurien et prend la fuite, laissant la cour livrée à la petite mécanique de sa machine infernale.

16. Toute la structure du récit repose sur la mise en œuvre d'un renversement des valeurs qui sous-tendent la société courtoise : la joie de la cour, transformée en « *ire* » (v. 218), manifeste le désaveu de toute une communauté et remet en question la souveraineté de la figure royale, parangon de la courtoisie, désormais entachée de « *vilenie* », comme le remarquera durement Yvain.

17. D'instrument de musique alliant instrument haut (le cor du guerrier et du chasseur) et instrument bas (les grelots), l'objet détecteur de mensonge est ici « retourné », transformé en corne à boire. Cette ambivalence fonctionnelle est l'une des caractéristiques du cor médiéval, qui pouvait occasionnellement servir de récipient (voir l'étude d'A. R. Magnusdottir, *La Voix du cor. La relique de Roncevaux et l'origine d'un motif dans la littérature du Moyen Âge [XII^e-XIV^e siècles]*). Mais le texte joue ici de cette ambiguïté pour mettre en lumière l'opacité inhérente à son sujet et la difficile relation que la fiction entretient avec la vérité (voir notre article « *Flagrant délit de fiction. La culpabilité dérobée dans quelques récits arthuriens* »).

18. Face à l'ordalie que singe l'épreuve du cor, la reine contre-attaque en proposant une autre épreuve de vérité, l'ordalie par le feu, qui recourt au jugement de Dieu pour discriminer par des traces visibles la conscience innocente ou coupable (sur la finesse de ce plaidoyer, voir *infra*, Postface, p. 131-133).

19. La défense de la reine repose sur un système argumentatif complexe, qui entremêle à la rhétorique de l'aveu des considérations sociopolitiques fondatrices de la société courtoise. La reine distingue deux « amours », deux types de relations érotiques : l'amour qu'instaure le lien conjugal, lien exclusif et sacré que le cor magique permet de mesurer « en transparence », et l'amour auquel s'expose la « *dame* » courtoise, femme puissante mariée à un seigneur et capable de séduire, pour faire rayonner la cour, les jeunes « *bacheliers* » en errance. Cette protection, cet « *amour* », plus fantasmé que vécu, donne à la dame une fonction politique fondamentale, au centre de l'éthique et de l'érotique courtoises. Elle contribue à maintenir l'équilibre de la société féodale en retenant dans la dépendance d'un seigneur les meilleurs éléments de la jeune société chevaleresque. L'amour de Lancelot pour Guenièvre dans *Le Chevalier à la charrette* est évidemment le modèle de cette relation triangulaire.

20. V. 395 : variante du proverbe « *fous est qui queurt a meilleur pain que de forment* » (voir E. Schulze-Busacker, *Proverbes et expressions proverbiales dans la littérature narrative*

du Moyen Âge français. Recueil et analyse, Paris, Champion, 1985, p. 219). La variante avec le vin n'est pas répertoriée et peut bien être une mise en contexte parodique.

21. La joie de la cour ainsi restaurée est une joie momentanément paradoxale, fondée en creux sur des valeurs négatives. Dans *Le Manteau mal taillé*, elle fera l'objet d'une amplification poétique portée par le sénéchal Keu, qui engage avec Gauvain, figure de l'amant courtois, un jeu-parti sur le sujet.

22. Ce personnage d'origine celtique est dans les textes arthuriens en vers toujours lié à l'épreuve de fidélité (voir E. Baumgartner, « Caradoc, ou de la séduction », et J. Rider, « Courtly marriage in Robert Biket's *Lai du cor* »). Bien que le texte fasse référence à sa vaillance, son statut héroïque est surtout fondé sur sa beauté et sur sa séduction, qui a elle aussi partie liée à la féerie (voir *infra*, Postface, p. 116-120). Le blond-roux de sa chevelure rappelle du reste les cheveux du roi de Moraine, « le blond », auquel l'épreuve est rattachée. Dans la société féodale, cette figure chevaleresque renvoie à un type de comportement érotique propre aux groupes de jeunes chevaliers sans terre, qui errent de cour en cour dans l'espoir de se « *chaser* » (voir G. Duby, « Les jeunes dans la société aristocratique dans la France du Nord-Ouest au XII^e siècle », *Annales : Économies, sociétés, civilisations*, 19/5, sept.-oct. 1964, p. 835-846) : si le jeune chevalier sans héritage peut en effet se mettre au service d'un seigneur et trouver dans l'amour de la dame une compensation à son instabilité, il peut aussi espérer mettre fin à son statut de « *bachelier* » en épousant une riche héritière, attachée à un fief, comme la femme de Caradoc, sœur de roi et dame de Cirencester. Sa fidélité sans tache, gage d'intégrité morale, est surtout, au plan politique, signe d'une ascension sociale réussie.

23. L'analogie, topique, est ici réactivée par le réseau de sens tissé par le texte (sur la concurrence entre amour courtois et amour féerique dans le lai, voir *infra*, Postface, p. 126-134).

24. Le discours de la sœur de Galahal suit une construction très proche du plaidoyer de la reine : recours à l'hyperbole pour définir sa situation, usage du proverbe pour consolider son argumentation et étayer sa conception de la féminité. Le parallélisme formel entre les deux prises de position signale l'écart qui les oppose : à une morale de type courtois, fondée sur la coexistence d'exigences paradoxales mises en valeur par la reine, la jeune héroïne oppose une conception exclusive de l'amour, qui finit de la rattacher au monde de la féerie.

25. Cette interjection accompagne les « *toasts* », dans la langue saxonne. Dans *Le Roman de Brut de Wace*, au moment du mariage de Vortigern, Ronwen apporte une coupe de vin au roi, s'agenouille devant lui et le salue en saxon. On remarquera la parenté phonique entre le personnage du traducteur chez Wace et le héros du *Lai du cor* : « “Laverd King, Wesheil!” tant li dist./ Li reis demanda e enquist,/ ki le language ne saveit,/ que la meschine li diseit./ Keredic respundi premiers,/ Brez ert, si ert bons latimiers,/ ço fu li premiers des Bretuns/ ki sout le language as Saissuns/ : “Ronwen, dist il, t'a saluée,/ seinnur rei t'ad apelé./ Custume est, sire, en lur païs,/ quant ami beivent entre amis,/ que cil dit ‘Wesheil’ qui deit beivre/ et ‘drincheheil’ ki deit receivre.” » (V. 6952-6965 ; nous soulignons.)

26. Dans son étude sur le cor dans la littérature médiévale française et scandinave, A. R. Magnusdottir rapproche le test du cor de l'épreuve, ancienne et très répandue dans l'univers celtique, qui consiste à vider d'un trait un récipient pour faire la démonstration de la force masculine en mesurant l'endurance des buveurs : « on comprend que ceux sur qui le cor se vide sont mouillés à cause de leur incapacité d'avaler d'un trait un litre et demi de vin sans en renverser un goutte, ce qui est un exploit considérable » (*La Voix du cor. Étude d'un motif mythique dans la littérature narrative française et scandinave du Moyen Âge [xii^e-xiv^e siècles]*, p. 317). L'épisode de *La Première Continuation de Perceval* insiste à son tour sur le caractère exceptionnel que représente un tel exploit (v. 3230-3231). Le lai procéderait donc d'une réactualisation, en contexte féodal, d'une épreuve rituelle toute masculine, destinée à éprouver la force (et la virilité) du guerrier.
27. Le texte est ici ambigu, en fonction de la valeur que l'on accorde à la relative : à l'issue du test et de la fête, tous les hommes retournent dans leurs terres, accompagnés de leur femme, « dont ils sont éperdument amoureux » ; à moins que le narrateur n'introduise ici sa dernière touche d'ironie, en suggérant que seuls les plus éperdus consentirent à ramener leur femme. Cette dernière perspective, qui fait de la jalousie masculine le miroir de l'infidélité féminine, est plus subversive. Elle donne le dernier mot à la féerie, à la fée « *ramposneuse* » qui manipule en sous-main le déroulement du récit.
28. Cet épilogue joue sur la polysémie du verbe « trouver » pour construire l'autorité de la fiction qu'il clôt. Une première « preuve », gage de la vérité que se donne la fiction, renvoie à l'existence avérée de l'objet, encore visible à Cirencester, dans l'ancien fief de Caradoc. Cet effet de réel repose sur une tradition attestée dans la société anglo-saxonne qui exposait des cors dans les églises les jours de fêtes (voir A. Bell, « Comment on the *Lai du cor* »). Le texte délivre ensuite le nom de son auteur, « Robert Biket », qui s'est introduit dans l'histoire littéraire par cette unique mention dans la tradition manuscrite. Un double « mirage » de sources lui permet de rattacher son récit à deux autorités littéraires concurrentes. La première, le lai « *trové* » (c'est-à-dire conçu, au sens poétique du terme) par Caradoc, renvoie explicitement à la tradition orale du lai breton, qui s'impose au XII^e siècle comme genre littéraire écrit, avec Marie de France et ses contemporains. Le lai narratif se définit comme un récit bref traitant d'amour en recourant au merveilleux féerique ; la dimension comique n'est pas inhérente au genre, du moins à ses débuts (voir J.-Ch. Payen, « *Lai, fabliau, exemplum, roman court : pour une typologie du récit bref aux XII^e et XIII^e siècles* »). En revanche, la seconde source évoquée par le prologue, l'« *abez* » d'un abbé, intègre le texte dans la tradition des *nuges curialium*, des anecdotes plaisantes ou exemplaires qui circulent dans le monde clérical et font l'objet de mises en récit, comme celle de Gautier Map, à la cour de Henri II Plantagenêt. En mettant en concurrence deux types de source orale, le conte profane et l'*exemplum* religieux, Robert Biket exprime dans ce prologue la liberté proprement littéraire qu'il entend prendre avec ses modèles d'écriture.

Note sur le texte

Le *Lai du cor* est conservé dans un manuscrit unique, le recueil-bibliothèque Digby 86, de la Bodleian Library d’Oxford¹. Ce manuscrit de 207 feuillets a été copié en Angleterre pendant la première décennie du règne d’Édouard I^{er} (1272-1282) pour un laïc du diocèse de Worcester, comme l’indique le calendrier qui ouvre la copie. Il contient près de quatre-vingts textes de tout type (chansons, recettes médicinales, pièces satiriques, roman allégorique, fabliaux, etc.), écrits en français, en anglais ou en latin. Deux mains ont contribué à la rédaction de ce recueil trilingue : une main appliquée s’est chargée du début et de la fin du volume, confié pour le reste à une main gauche, à l’écriture irrégulière et peu soignée. Le texte du lai occupe les feuillets 105 recto à 109 verso. Il est précédé du *Songe d’Enfer* de Raoul de Houdenc, d’un texte sur la *Bonté des femmes*, d’une *Complainte de Jérusalem* ; il est immédiatement suivi d’un *Fablel del gelous* (*unicum* inédit de soixante-deux vers) et d’un *Blasme des femmes* (vingt-six vers), qui prolongent donc la lecture du lai par des textes plus franchement satiriques.

Le manuscrit porte les traces de son origine insulaire sur le plan linguistique : la langue est largement dominée par des traits graphiques, phonétiques et syntaxiques propres au dialecte anglo-normand tel qu’il est encore attesté dans les

1. Voir l’introduction du fac-similé reproduit par J. Tschanz et M. B. Parkes, *Facsimile of Oxford, Bodleian Library, ms. Digby 86*, ainsi que *The Anglo-Norman Text of Le Lai du cor*, éd. C. T. Erickson, p. 23 *sq.*, et Mantel et Cor. *Deux lais du XII^e siècle*, éd. Ph. E. Bennett, p. xxiv-xxv.

manuscrits insulaires contemporains¹. Pour faciliter l'accès au texte, voici les principaux éléments caractéristiques de la *scripta* du copiste².

Phonétique et graphies

Voyelles

- Grande instabilité du *e* central, tantôt syllabique, tantôt graphique, qu'il soit final ou intérieur³. De nombreux *e* adventices sont purement graphiques (*Irelaunde* 26), en particulier dans les formes de futur (*beverai*, *saverai*, etc.).
- Le copiste supprime (ou ajoute) certains *e* postvocaliques. Cette tendance se retrouve en finale : *lé* pour *lee* (371), *vengé* pour *vengee* (372), *donez* (359), *benourez* (360, avec consonne finale adventice) pour *donee*, *benouree* ; inversement, un *e* adventice peut apparaître en finale : *pensee* (249), *feze* (480), *sere* (508), *abee* (591).
- Le copiste ajoute le digramme *er* à la finale ou à l'intérieur d'un mot : purement graphique (*Keerz* 283, *mainers* : *Kadoiners* 433-434, *luners* 514), il est peut-être phonétique au vers 287, malgré notre correction (*Keerz li seneschaus*). On peut interpréter dans ce sens le futur hypermétrique *garderez* du vers 563, corrigé en *gardez*.

1. À titre de comparaison, on pourra par exemple consulter *Les Lais de Marie de France* publiés par J. Rychner et l'édition critique établie par P. Nobel, *Poème anglo-normand sur l'Ancien Testament*, Paris, Champion, 1996, vol. I et II.

2. Sur l'anglo-normand et ses particularités linguistiques, on se reportera à l'ouvrage de M. K. Pope, *From Latin to Modern French with Especial Consideration of Anglo-Norman*, Manchester, Manchester University Press, 1934. Voir aussi la synthèse de N. Andrieux-Reix, « Pour aider à lire *Les Lais de Marie de France* : les chapitres de M. K. Pope consacrés aux caractéristiques du dialecte anglo-normand, résumés et transposés », in *L'Information grammaticale*, 69, 1996, p. 16-22.

3. Sur l'instabilité du *e* central en ancien français, voir M. D. Legge, « La versification anglo-normande au XII^e siècle », in *Mélanges R. Crozet*, Poitiers, CESCM, 1966, p. 639-643, et G. Lote, *Histoire du vers français*, vol. III : *Le Moyen Âge*, Paris, Hatier, 1955, p. 79-86.

- *Eu, ou* et *u* alternent pour noter le résultat de *o* tonique libre : *pruz* (96, 130), *seignours* (253), *preuz* (56), etc.
- Plus généralement, *u* note le résultat de *o* initial atone, en alternance avec *ou* et *o* : *sonerent* (80), *cuncorderent* (82), *vodrai* (142), *durai* (154), *oustel* (159), *soffira* (< *soffrir* 239), etc.
- *Oi, oy* et *ei, ey* alternent pour noter l'ancienne diphtongue *ei*, restée non différenciée dans l'ancien français de l'Ouest et en anglo-normand : *reis* (5) / *roi* (21), *teneit* (5), *diseit* (6), *curteisie* (20), *seyt* (261), *ferroit* (59), *doit* (60), *manjoyt* (17), etc.
- La graphie *ai* pour *ei* est fréquente : *quidaie* (1^{re} pers. ind. impft de *quidier* 353), *mai* (pron. pers. régime tonique 1^{re} pers. 356), *dammaisele* (14) ; y compris avec *l* palatal : *mervaille* (15), *paraille* (16).
- Inversement, en concurrence avec *ai* et *e, ei* note l'ancienne diphtongue *ai* réduite à *ɛ* : *meis* (170), *chapelein* (186), *veir* (< *varium* 501), *deboneire* (538). Par graphie inverse, le digramme *ei* peut noter tout *ɛ* : *treitout* (22).

Comme dans les manuscrits anglo-normands, le texte présente une grande quantité de diphtongues ou de triptongues précocelement réduites :

- L'ancienne diphtongue *ie* est réduite, quelle que soit son origine : *chevaler* (83), *tent* (3^e pers. ind. pst de *tenir* 39), *peres* (43), *manjer* (84), *lez* (< *laetus* 218), *quert* (< *querir* 395), *ben* (432), etc.
- L'ancienne diphtongue *uo*, quelle que soit son origine, s'est réduite précocement en *e* : *treve* (4), *quer* (299), *ser* (508).
- Les rimes *iveure / trifure* (41-42) et *demeure / jure* (201-202) en *u* sont fréquentes en anglo-normand (voir M. K. Pope, *op. cit.*, § 183 et 1142).
- Réduction de la diphtongue de coalescence *ui* en *u* : *pus* (400), *pus ke* (358).

- La triptongue *ie + u* est réduite : *Deu* (263) est monosyllabique.
- Confusion, fréquente en anglo-normand, de *e* et *i* (voir M. K. Pope, *op. cit.*, § 1127 et 1140) :
 - fermeture de *e* prétonique en *i*: *vassilage* (74), *reposirai* (160) ;
 - inversement, ouverture du *i* prétonique en *e*: *esniaus* (288), *honereit* (< *honir* 456).
- Les graphies *aun* et *oun*, typiquement anglo-normandes, notent respectivement *a* et *o* au contact d'une nasale : *eraunt* (38), *maundé* (21), *dauncel* (35), *avenaunt* (36), *ounkes* (48), etc.
- La graphie *eo*, monosyllabique, est un archaïsme qui relève de la tradition graphique anglaise : *ceo* (137) est la variante usuelle du pronom démonstratif *ce*, *jeo* (221) du pronom personnel sujet *je*, qui peut recevoir l'enclise du pronom adverbial en (286).
- Le copiste emploie la forme anglo-normande *ovek* (18, 72, etc.), « avec ».
- La forme *checun* (16) apparaît fréquemment dans les textes anglo-normands.
- À deux reprises, on lit la graphie inverse *au* pour *a*, préposition (258, 526).

Consonnes

- Le *s* antéconsonantique, amuï depuis le milieu du XII^e siècle, est souvent absent des graphies : *sit* (510), *sitrent* (12), *treitout* (22). Cette absence altère parfois les formes de subjonctif imparfait à la 3^e pers. (*bronsat* 266), ou la base courte des passés définis forts : *sitrent* (12).
- En retour, un *s* adventice, purement graphique, apparaît fréquemment devant consonne : *vist* (73, 174), *conust* (114), etc. Ce phénomène de graphie inverse peut entraîner des confusions

lexicales (*destrois* pour *detrois* 401) et altérer visuellement la distinction entre certaines formes de passé défini et l'imparfait du subjonctif : *fust* (15, 217, 218).

- La copie présente quelques amuïssements de consonnes finales. Le phénomène est bien connu des manuscrits anglo-normands : *dé* (349) pour *des*, *es* (312) pour *est* (voir M. K. Pope, *op. cit.*, § 1202-1204).
- En retour, une consonne finale peut se substituer à une autre, ce qui explique la confusion entre *sour* et *souz*, à deux reprises dans le texte (299, 363).
- Une dentale finale (*d* ou *t*) étymologique est souvent notée après une voyelle : *ad* préposition (32) alterne avec *a* (30), *ad* (3^e pers. ind. pst du verbe *avoir* 440) avec *a*.
- La dorso-vélaire *k* en position forte devant *a* ne subit pas toujours la palatalisation. Ce trait se retrouve en anglo-normand : *senescal* (95).
- Métathèse de *r* au sein des groupes conjoints *fr*, *pr* : *furment* (398), *pernez* (485).
- Le *h* initial graphique est très fréquent devant une voyelle : *heinz* (32), *heient* (32), *holifaunt* (112), *here* (221), *houstent* (304).
- Tendance à la gémination des consonnes : *ollifant* (47), *irrez* (281), *veirre* (255), *oubblie* (70), *serreine* (65), *enttendez* (463) ; en particulier dans les formes de futurs : *ferrait* (<*faire* 152), *serrai* (<*estre* 371), *lirra* (187), *s'aïrra* (424). Le phénomène se produit aussi en finale : *pensiffs* (170), *viffs* (381).
- À l'intervocalique, équivalence de *s* et *ss* : *beissee* (<*baisier* 480), *resemble* (512).
- *Z* note la dentale dans *Arzur* (trois occurrences de la graphie *Artu* au cas régime, 115, 495, 553).
- *In*, *ingn* notent indifféremment *n* palatal : *Bretaine* (3), *Bretaingne* (23), *greinour* (501).

Morphologie et syntaxe

- La tendance à la fermeture des phonèmes vocaliques entraîne en anglo-normand un paradigme particulier pour les possessifs de l'unité au masculin singulier, qui présentent au cas sujet des formes développées (*sis*) et des formes réduites (*mi*) : *mi sires* (325), *moun chapelein* (186), *ti sire* (138), *sis cors* (502), *sis barnez* (204), *soun barnage* (28), *soun doit* (60), *soun col* (76), *soun tresor* (132), *soun barné* (171), etc.
- Nous avons corrigé une occurrence de l'article *la* (72), masculin, confusion bien connue des manuscrits anglo-normands (voir P. Nobel, *op. cit.*, t. I, p. 234).
- L'amuïssement des consonnes finales entraîne parfois l'effacement du pronom personnel régime lorsqu'il est enclitique (530).
- Le texte présente de nombreuses atteintes à la déclinaison, comme dans tous les manuscrits du XIII^e siècle : on lit de nombreuses formes de cas régime en fonction sujet, plus rarement l'inverse (415).
- Certains verbes changent de groupe et passent à la première conjugaison. Le phénomène est bien connu en anglo-normand : *saver* (286, 316), *veer* (587).
- *Aver/aveir* présente une forme particulière de passé défini, à la 6^e pers. : *urent* (442), graphie signalée dans l'*Anglo-Norman Dictionnary*, alterne avec *eurent* (577).
- Le verbe *espandre* développe deux formes concurrentes de participe passé : *espaundi* (418) et *espaunduz* (420), utilisées en fonction des besoins de la rime.
- On lit une occurrence de la forme de futur II *estroit* (156) refaite sur l'infinitif du verbe *estre*, en concurrence avec les formes construites sur la base *ser-*.
- On lit fréquemment, mais non systématiquement, *ki*, *qui* pour *que*, conjonction de subordination, y compris en cas d'élosion (*mes n'est lius ki ore le die* 200).
- *Si* pour *se*, conjonction de subordination, est systématique.

- Le subjonctif présent après *si* conjonctif dans les subordonnées hypothétiques est très fréquent : *si seyt veir ke cil dist* (261), *si ne seyt vengee* (372). Bien que cette construction ne soit pas absente des textes d'origine continentale, elle est particulièrement fréquente en anglo-normand¹.
- Le subjonctif de la relative du vers 70, qui a été corrigé par les éditeurs antérieurs, a une valeur hypothétique et traduit un potentiel :

*Aunceis vendreit uns houm
 une lue a pœoun
 que teüst lour oïe,
 qui l'oie, tout s'en oubblie.*

- On relève des relatives au subjonctif qui font l'ellipse du subordonnant : ces constructions paratactiques sont extrêmement fréquentes dans les textes en vers pendant tout le XIII^e siècle, quelle que soit leur origine dialectale (496-497).

Principes d'édition

La présente édition s'est efforcée de restituer un texte lisible tout en respectant les spécificités linguistiques de son unique témoin. Les corrections, ponctuelles, ne sont intervenues que lorsque la copie présentait une leçon manifestement aberrante, ou pour faciliter la lecture de l'hexamètre². Nous n'avons donc pas simplifié les choix du copiste en rétablissant des graphies plus facilement reconnaissables pour un œil exercé à la lecture des manuscrits d'origine continentale, à quelques exceptions près :

- Nous avons à deux reprises rétabli un *t* final et un *s* anté-consonantique, sentis comme démarqueurs de mode ou de

1. Voir *Poème anglo-normand sur l'Ancien Testament*, éd. citée, vol. I, p. 36-37. Sur la fréquence de la construction, voir Ph. Ménard, « Le subjonctif présent dans les propositions hypothétiques en ancien français », in *Travaux de linguistique et de littérature*, 18, 1980, p. 321-332.

2. Sauf pour les quinze premiers vers, comme nous nous en sommes expliquée en note, au début du texte (*supra*, p. 18, note a).

personne, par ailleurs présents dans le reste du texte pour les formes verbales comparables (*est* 312, *bronsast* 266).

- Nous avons substitué à *einz* et *sour*, graphies inverses, les formes communes correspondantes (*enz*, *souz*) pour éviter une ambiguïté sémantique trop gênante à la lecture.
- La multiplication des *e* adventices, purement graphiques, perturbe la lecture de l'hexamètre : nous avons substitué l'apostrophe aux voyelles finales élidées devant initiale vocalique (*le or*, *de or*, *ki a*). Dans le même souci de clarté métrique, nous avons supprimé le *e* final des mots devenus monosyllabiques (*ounkes*, *ore*), ainsi que le *e* entre consonnes, lorsqu'il est purement graphique (*saverai*, *averai*, *estovera*, *beverai*). À l'inverse, nous avons restitué les *e* postvocaliques omis par le copiste (*neelee*, *vengee*).
- Quelques vers fautifs ont été corrigés au mieux. La leçon du manuscrit est rejetée en note, s'il y a lieu.

Pour la transcription et la ponctuation, nous avons retenu les principes d'édition en usage chez les médiévistes¹. Les mots abrégés sont transcrits avec la graphie la plus couramment observée dans l'ensemble du texte, sauf pour la conjonction universelle *que*, souvent notée *ki/qui* par le copiste, graphie que nous avons réservée au pronom relatif sujet pour faciliter l'analyse syntaxique de la phrase. Pour les noms propres, nous avons respecté les graphies du manuscrit (en particulier *Arzur*). L'accent aigu n'est utilisé que pour indiquer un *e* fermé tonique en finale absolue, ou devant *s*, dans le cas des polysyllabes. Le tréma indique la valeur syllabique du *e* en hiatus, en finale de mot ou à l'intérieur.

1. F. Vielliard (éd.), *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*, Paris, École nationale des chartes, 2001-2002, 3 tomes.

Le Manteau mal taillé

Du mantel mautaillé^a

D'une aventure qui avint
a la cort au bon roi qui tint
Bretaigne et Engleterre quite,
por ce que n'ert pas a droit dite
vous vueil dire la verité.
A la Pentecouste en esté
tint li rois Artus cort pleniere.
Onques rois en nule maniere
nule plus riche cort ne tint.
De maint lontain païs i vint 10
maint roi et maint duc et maint conte,
si com l'estoire le raconte.
Li rois Artus ot fait crier
que tuit li jone bacheler
i venissent delivrement,
et si fu el commandement 15
que qui avroit sa bele amie,
que venist en sa compagnie.

5

15

Que vous iroie je contant ?
De damoisele i vint tant 20
que je n'en sai le conte dire.
Mout par fu griez a eslire [fol. 27b]
la plus bele, la plus cortoise.
A la roïne pas n'en poise
de se qu'elas sont assamblees. 25
En sa chambre les a menees^b,
et por eles plus esjoïr
lor fist maintenant departir
robes de diverses manieres.
Mout furent vaillanz les mains chieres 30
de mout bone soie et de riche.
Mes qui voudroit la devise
et l'œuvre des dras aconter,
trop i convendroit demorer,
qui bien en voudroit reson rendre, 35
mes aillors me covient entendre.

20

25

30

35

a. L'*incipit* que proposent les différents manuscrits est variable. Seul le manuscrit 837 intitule le récit *Du mantel mautaillé*, les quatre autres copies proposant une expression plus neutre, *Le Cort Mantel*, qui apparaît dans le manuscrit 837 une fois (v. 252) pour qualifier le vêtement, en renvoyant à la particularité de sa coupe, tout en occultant sa « vertu ». Le titre proposé par le manuscrit 837 est donc mieux choisi, puisqu'il met en lumière la singularité merveilleuse du manteau, qui s'allonge ou se rétrécit en fonction de celle qui le porte.
b. Entre les vers 26 et 27, le manuscrit 1104 contient deux vers supplémentaires (voir *infra*, Note sur le texte, p. 96-101).

Le Manteau mal taillé

Je vais vous parler d'une aventure qui est arrivée à la cour du bon roi qui régnait sur la Bretagne et l'Angleterre : parce qu'elle n'a pas été bien racontée, je veux vous dire ce qu'il en est.

À la Pentecôte, en été, le roi Arthur avait réuni sa cour au grand complet : jamais roi, en aucune façon, n'avait organisé rassemblement plus somptueux. Quantité de rois, de ducs et de comtes s'étaient déplacés de régions fort lointaines pour s'y rendre, d'après l'histoire.

Le roi Arthur l'avait fait publiquement savoir : les jeunes nobles¹ devaient tous s'empresser de venir et, d'après l'annonce royale, celui qui avait une petite amie devait en être accompagné. Que vous dire de plus ? Il vint tant de jeunes filles que je ne saurais en faire le compte, et il était extrêmement difficile de désigner la plus belle, la plus distinguée². Leur nombre n'embarrasse pas le moins du monde la reine, qui les a emmenées dans ses appartements et leur a fait sur-le-champ distribuer, pour les combler, des vêtements de toutes sortes. Les moins coûteux étaient de grande valeur, en soie précieuse d'excellente qualité. Mais si l'on voulait faire une description fidèle de la matière et de la forme des tissus, il faudrait beaucoup de temps, pour leur rendre justice ; pour ma part, j'ai un autre sujet à aborder.

Mout fet la reïne a loer^a.
 Aprés lor a fet aporter
 fermaus, çaintures et aniaus.
 Onques tel plenté de joiaus
 nus hom, mien escient, ne vit,
 comme la roïne lor fist
 a ses puceles aporter,
 s'en fist a chascune doner
 tant comme onques en voudrent prendre. 45
 Or me convient aillors entendre
 et du bon roi Artu parler,
 qui fist aus chevaliers doner
 robes mout riches et mout beles
 et grant plenté *d'armes* noveles^b 50
 et mout riches chevaus d'Espaingne,
 de Lombardie et d'Alemaingne.
 N'i ot si povre chevalier
 qui n'eüst armes et destrier
 et robes, se prendre les volt.
 Onques si grant plenté n'en ot
 a une feste plus doné,
 si en ont tuit le roi loé,
 qui nel fist mie en repentant,
 ainz fist toutes voies samblant
 que riens ne li griet ne ne couste.
 Le samedi de Pentecouste
 fu cele grant cort assamblee.

40

50

55

60

65

70

[27c]

75

80

85

90

-
- a. V. 37 : le manuscrit 353 marque la nouvelle unité narrative par une lettrine.
 b. V. 50 : dames noveles] 1104.
 c. V. 64 : en *om.*] 1104.
 d. V. 75 : et ses p.] 1104.
 e. V. 78 : le manuscrit, qui commence le vers suivant par une lettrine, oriente la compréhension du texte.
 f. V. 81 : Et *om.*] 1104.
 g. V. 89 : que il menjast ne ne b.] 1104.

Mout [en] ont grant joie demenee^c,
 mout i ot le jor grant deduit. 65
 Quant il virent venir la nuit,
 aus osteus alerent couchier.
 Les liz firent li escuier,
 si coucha chascuns son seignor.
 Au matin, quant il fu cler jor,
 resonnt a la cort assamblé
 et o le roi en sont alé 70
 tuit ensamble a la mestre yglise.
 La roïne vait le service
 o ses puceles escouter^d.
 Ci ne vueil je plus demorer,
 ne de noient faire lonc conte,
 si com l'estoire le raconte^e.
 Quant le service fu finé
 tuit en sunt a la cort alé.
 [Et] la roïne en a menees^f
 en ses chambres encortinees
 toutes ses puceles o li.
 Li serjant furent bien garni
 de doner au roi a mengier.
 Seur les tables sont li doublier,
 les salieres et li couotel.
 Mes au roi Artu n'ert pas bel
 quë il [ja] menjast ne beüst^g,
 por tant que haute feste fust,

La reine est bien digne d'éloges. Elle leur fit ensuite apporter broches, ceintures et anneaux. Jamais personne, à ma connaissance, ne vit une quantité de bijoux aussi importante que celle que la reine a fait apporter à ces jeunes filles. Elle en fit donner à chacune autant qu'elle en voulut. Il me faut à présent changer de sujet et parler du bon roi Arthur, qui fit donner aux chevaliers des vêtements somptueux et magnifiques, des armes flambant neuves et de superbes chevaux d'Espagne, de Lombardie et d'Allemagne. Tout chevalier, même modeste, reçut armes, monture et vêtements : il suffisait de se servir. Jamais, à l'occasion d'une fête, on ne vit pareille distribution et tous louèrent la générosité du roi, qui n'agissait pas à contre-cœur et donnait au contraire l'impression que cela ne lui coûtait en rien³.

Cette assemblée eut lieu le samedi de la Pentecôte. On s'amusa beaucoup, et il y eut toute la journée force réjouissances. À la tombée de la nuit, les participants regagnèrent leur logement pour se coucher. Les écuyers firent les lits et chacun s'occupa du coucher de son seigneur. Au matin, quand il fit jour, ils se rassemblèrent à la cour et accompagnèrent tous le roi à la cathédrale. La reine vint écouter l'office en compagnie de ses suivantes. Mais je ne veux pas m'attarder sur ce point et faire une digression inutile, pour m'en tenir à mon histoire.

Après l'office, tous retournèrent à la cour. La reine conduisit toutes les jeunes filles dans ses chambres garnies de tapisseries. Les serviteurs s'apprêtaient à servir le repas royal : on avait mis sur les tables serviettes, salières et couteaux. Mais le roi n'était d'humeur ni à manger, ni à boire, ni à s'asseoir à table, en ce jour de grande cérémonie, avant que n'arrivât à la cour une aventure

ne qu'a la table s'asseüst
 de si quë a la cort venist
 aucune aventure novele.
 Gavains le seneschal apele,
 se li demande ce que doit 95
 que li rois mengier ne voloit,
 quant il ert ja mout pres de nonne !
 Et Kex le roi en arresone :
 « Sire, fet il, ice que doit
 que vous ne mengiez orendroit ? 100
 Vostre mengier est prest pieça ! »
 Li rois sourrist, si l'esgarda :
 « Dites moi, fet il, seneschal.
 Quant veïstes vous feste anual
 que je a mengier m'asseïsse 105
 de si qu'a ma cort veïsse
 aucune novele aventure ? »
 Estes vous poingnant a droiture
 un vallet par mi une rue.
 Son cheval d'angoisse tressue,
 que mout venoit a grant esplot. 110
 Gavains tout premerains le voit,
 qui aus chevaliers escria :
 « Se Dieu plest, nous mengerons ja,
 que je voi ça venir corant 115
 seur un mout grant roncin ferrant
 un vallet par mi une porte,
 qui aucune novele apore ! »
 Atant est li vallés venuz.

95

100

105

110

115

Devant la sale est descenduz :
 assez fu qui son cheval prist.
 Li vallés de rien ne mesprist, 120
 quar mout fu sages et membrez.
 De son mantel s'est desfublez,
 si l'a geté de maintenant 125
 sor le col de son auffrant.
 Quant desfublez fu du mantel,
 a grant merveille par fu bel.
 Blont ot le chief et cler le vis,
 bele bouche et nez bien assis, 130
 grosses espaules et lons braz.
 Trestout a un mot le vous faz :
 onques plus bel ne fist nature.
 Grant cors et grant enforceüre,
 jambes bien fetes, piez voutiz, 135
 sages paroles et biaus diz
 ot li vallés a grant plenté.
 Quant en la sale fu entré,
 cortoirement et biau parla :
 « Cil Diex, fet il, qui tout forma, 140
 saut et gart ceste compaignie !
 — Biaus amis, Diex vous beneïe !
 ce li dist Kex, li seneschaus.
 Tressuez est vostre chevaus :
 quar me dites que vous querrez. 145
 — Sire, fet il, ainz me moustrez
 et m'enseigniez Artu, le roi,
 quar, par la foi que je vous doi,

120

[27d]

125

130

135

140

145

inédite⁴. Gauvain interolla le sénéchal et lui demanda pour quelle raison le roi refusait de manger, quand l'heure du déjeuner était largement passée. Keu s'adresse alors au roi : « Sire, fait-il, pour quelle raison ne mangez-vous pas présentement ? Votre déjeuner est prêt depuis longtemps. » Le roi le dévisagea en souriant : « Dites-moi, sénéchal, fait-il, quand donc avez-vous assisté à une fête annuelle où je consente à me mettre à table avant que ne survienne à la cour quelque aventure inédite ? » C'est alors qu'un jeune homme lancé au galop s'engagea sans détours dans une rue. Son cheval, qui arrivait à bride abattue, suait sous l'effort. Gauvain fut le premier à l'apercevoir ; il cria aux chevaliers : « S'il plaît à Dieu, nous allons bientôt manger, car je vois un jeune messager franchir au galop une porte de l'enceinte sur un imposant cheval gris. »

Le jeune homme arriva. Il mit pied à terre devant la grande salle. On se précipita pour prendre soin de son cheval. Le nouveau venu, qui connaissait parfaitement les bonnes manières, ne dérogea pas à l'usage⁵. Il ôta son manteau pour le jeter aussitôt sur l'encolure de son cheval. Une fois débarrassé de son manteau, il révéla aux regards admiratifs son exceptionnelle beauté. Il avait les cheveux blonds, le visage lumineux, une belle bouche, un nez bien dessiné, de larges épaules, des bras proportionnés. Pour le dire en un mot : jamais Nature ne conçut homme aussi beau. Un corps solide, une carrure imposante, des jambes bien faites, des pieds cambrés, des paroles pleines de bon sens, agréables à entendre : telles étaient les qualités dont le jeune homme était pourvu.

Après avoir fait son entrée dans la grande salle, il s'exprima avec déférence et élégance : « Que Dieu, dit-il, créateur de toutes choses, assure la protection et le salut de cette assemblée !

— Cher ami, Dieu vous bénisse ! répondit Keu, le sénéchal. Votre cheval est couvert de sueur : dites-moi donc ce que vous êtes venu chercher.

— Seigneur, répondit-il, indiquez-moi d'abord où se trouve le roi Arthur. Montrez-le moi, car, par ma foi, la nouvelle que je

je li dirai ja tex noveles qui a toz ne seront pas beles, et teus i a qu'en avront joie. »	150	ne le don ne la damoisele, qui tant est avenant et bele, de si que je de fi savrai se je de vous le don avrai.	175
A chascun est tart que il oie que c'est que li vallés a quis. « Par mon chief, dist il, biaus amis, veez le la, en cele chaiere ! »	155	Et je vous creant une rien, et vueil que tuit le sachent bien, que je ne vous querrai <i>outrage</i> ^a ou avez honte ne domage. »	180
Li chevalier sont tret arriere, si lessent le vallet aler. Cil, qui n'a soing de demorer, en est devant le roi venuz,	160	Gavains a premerains parlé : « Cist dons ne puet estre veé, fet il, que n'i ait vilonie ! »	185
se li a fet un gent saluz : « Cil Diex, fet il, qui fist le mont et toutes les choses qui sont, et de tout fait sa volenté,	165	Li rois bonement li otrie, <i>et li promet</i> quë il l'avroit tout maintenant, quoi que ce soit, <i>volontiers et a bonne chiere</i> ^b ;	190
gart le meillor roi coroné qui onques fust ne jamais soit !		et li vallés prist s'umosnire, si en a tret fors un mantel.	
Sire, fet il, or est bien droit que je vous dië que j'ai quis. Une pucele m'a tramis de mout lontain païs a vous.		Onques nus hom ne vit si bel, quar une feë l'avoit fet.	
Un don vous requier a estrous et si vueil bien que vous sachoir, se je ne l'ai a ceste foiz, ja ne vous ert plus demandé,	170	Nus n'en saveroit le portret ne l'œuvre du drap aconter : trop i convendroit demorer.	195
ne ja ne vous sera nommé	[28a]	Or lerai de l'ouvrage ester, d'autre chose voudrai parler ^c , si vous dirai une merveille : onques n'oïstes sa pareille.	200

a. V 181 : outrage] 1104.

b. V. 186-189 : Mes que nis un ne l'en mercie. »/ Lors a dit li rois qu'il l'avroit/ tout maintenant, quoi que ce soit./ Cil l'en mercie o bele chiere] 1104.

c. V. 197-198 : ce couplet d'octosyllabes, construit sur la même rime que le précédent, ne fait qu'en redoubler le sens. Il s'agit sans doute d'un ajout du compilateur du manuscrit 837, comme le suggère Ph. E. Bennett, ou de son modèle. La redondance contribue cependant à souligner les partis pris du narrateur par rapport à sa matière. La lettrine, qui ponctue fortement le texte, augmente encore l'effet de vitesse qui parcourt le récit.

vais bientôt lui transmettre sera déplaisante pour certains, réjouissante pour d'autres. » Chacun est impatient de savoir ce que le jeune homme est venu chercher. « Par ma foi, répond Keu, cher ami, il est assis là, sur son trône. »

Les chevaliers ont reculé pour laisser passer le jeune homme. Ce dernier, ne souhaitant nullement perdre de temps, se rendit auprès du roi, qu'il salua respectueusement : « Dieu, dit-il, qui créa l'univers et tous les êtres, et dont la volonté gouverne le monde, garde le plus grand roi qui eût jamais été, et qui soit ! Sire, poursuit-il, il est maintenant juste que je vous révèle les objectifs de ma quête. Une jeune fille m'a fait venir d'un pays fort lointain jusqu'à vous. Je vous demande, sans plus attendre, de m'accorder un don⁶. Si je ne l'obtiens pas maintenant, je veux que vous sachiez que je ne vous en demanderai pas davantage, et vous ne saurez jamais ni la nature de ce don ni l'identité de la demoiselle, si séduisante et si belle, avant que je n'aie l'assurance que vous m'avez accordé le don. En échange, je vous fais la promesse suivante, et je veux que tout le monde le sache : je ne demanderai rien de déshonorant, rien qui puisse vous humilier ou vous porter préjudice⁷. »

Gauvain prit aussitôt la parole : « Ce don ne peut être refusé, fait-il, sous peine d'infamie ! » Le roi lui accorda le don sans difficulté et lui promit que, quelle que soit sa demande, il y accédera bien volontiers. Le jeune homme se saisit alors de son sac de voyage. Il en tira un manteau. Personne n'en a jamais vu d'aussi beau : c'était l'ouvrage d'une fée. On ne saurait faire une description fidèle du vêtement et de sa confection : il faudrait y passer des heures.

Laissons de côté les travaux d'aiguille⁸. Je voudrais vous parler d'autre chose et vous faire une étonnante révélation : vous n'avez jamais rien entendu de tel. La fée fabriqua le vêtement de

La feë fist el drap une oeuvre
 qui les fausses dames descuevre.
 Ja fame qui l'ait afublé,
 së ele a de rien meserré
 vers son seignor, së ele l'a,
 ja puis a droit ne li serra ;
 në aus puceles autressi,
 së ele vers son bon ami
 avoit mespris en nul endroit,
 ja plus ne li serroit a droit
 que ne soit trop lonc ou trop cort.
 Et cil, oiant toute la cort,
 lor a tout aconté et dit
 l'œuvre du mantel et descrit,
 puis dist au roi de *maintenant* :
 « Sire, fet il, je vos demand
 que vous, sans plus de demorer^a,
 fetes le mantel afubler,
 se n'i ait dame ne pucele
 qui sache mot de la novele,
 dont ceenz a grant assamblee.
 El me fut de mout loins contee,
 si sui venuz d'estrange terre
 por seulement cest don requerre. »
 Mout esgarderent le mantel,
 et dist Gavains : « Ci a don bel,
 et mout regnable est a doner !
 Fetes la roïne mander
 [qu'ele viegne delivrement].

230

— Gavains, alez i esraument,
 entre vous et *Yvain et Quoi*,
 [si li dites qu'el viegne a moi^b],
 et si dites a la roïne
 que n'i ait dame ne meschine
 qu'ele ne face o li venir,
 quar je vueil fermement tenir
 ce qu'au vallet ai creanté. »
 Et cil cui il l'a commandé
 i sont alé de maintenant.
 La roïne truevent lavant,
 qui du mengier s'apareilloit,
 que durement li anuioit
 de ce que tant ot jeüné.
 Gavain a premerain parlé :
 « Dame, fet il, li rois vous mande
 et tout a estrous vous commande
 que vous sanz plus de delaier
 venez en la sale mengier,
 si amenez ces damoiseles,
 qui tant sont avenanz et beles,
 quar a cort vint ore un danzel
 qui aporta un cort mantel.
 Onques nus si riche ne vit,
 le drap est d'un riche samit.
 Il est a merveilles bien fet,
 mout honor *en* a le portret^c
 et les ouvrages qui i sont :
 il n'a son per en tout le mont.

235

240

245

250

255

a. V. 215-217 : isnelement : « Sire, fet il, de maintenant/ que n'i ait point de demorer] 1104.

b. Le manuscrit 837 omet les vers 229 et 232, ce qui rend le changement d'interlocuteur incompréhensible (correction d'après 1104 : v. 229 : « vous et Yvain tant seulement » 837).

c. V. 256 : mout honorera le p. 837 ; mout a en l'œuvre biau p. 354 ; nulz hom ne saroit le p. 353.

telle sorte qu'il mette à nu les dames infidèles. Si une femme qui a en quelque manière trompé son mari l'essaie, jamais il ne sera à sa taille. De même s'il s'agit d'une jeune fille : si elle s'est un tant soit peu mal conduite à l'égard de son ami, le manteau ne sera jamais ajusté et sera ou trop long, ou trop court. Devant tous les hommes de la cour, le messager révéla et décrivit dans les moindres détails le pouvoir du manteau, puis il s'adressa incontinent au roi : « Sire, fait-il, je vous demande de faire procéder aux essayages sans plus tarder, et qu'aucune des femmes, dames ou demoiselles, qui sont ici rassemblées en grand nombre n'ait vent de cette histoire. Je la tiens d'un pays fort lointain, aussi suis-je venu d'une terre étrangère dans le seul but de faire cette demande. »

Ils observèrent attentivement le manteau, et Gauvain de dire : « C'est une belle demande, il est tout à fait légitime d'y accéder ! Faites venir la reine au plus vite.

— Gauvain, allez immédiatement chez la reine, avec Yvain et Keu. Dites-lui de venir et de veiller à ce que toutes les femmes de sa suite l'accompagnent, dames ou demoiselles, sans exception, car je veux résolument tenir la promesse que j'ai faite au jeune homme. »

Les chevaliers mandatés se rendirent sur-le-champ chez la reine. Ils la trouvèrent en train de se laver les mains : elle se préparait pour le repas, car ce jeûne prolongé lui était difficilement supportable⁹. Gauvain lui adressa bien vite la parole : « Madame, le roi vous fait instamment demander de venir sans tarder manger dans la grande salle en compagnie de ces jeunes femmes, qui sont si séduisantes et si belles, car un jeune homme vient d'arriver à la cour avec un manteau court. Personne n'en a jamais vu d'aussi somptueux : il est taillé dans une soie luxueuse. Sa confection est étonnante, elle met en valeur les motifs et les dessins qui y sont brodés¹⁰. Il n'a pas son pareil

Et li rois li a creanté quë il a cele le donra a cui miex et plus bel serra ^a . » [Or en va la roïne la, mout belement et sans desroi. Mout mainne o li riche conroi de dames et de damoiselles. Nus hom ne vit tant si beles onquës a nesune assemblee, car chascune s'en fu penee d'atorner cointement son cors. Quant de la chambre vindrent fors,	260	La roïne premier le prent. Maintenant a son col le pent, que mout amast quë il siens fust. Mes se la verité seüst comment li mantiaus fu toissuz,	285
por ce qu'els furent acesmees, furent durement esgardees de toz les barons de la cort. Toz li barnages i acort por esgarder que ce sera, et li rois le mantel pris a.	265	A paine au soller li ataint : toz li vis li palist et taint por la honte quë ele en ot. Yvains par delez li estot, qui li voit si noircir le vis.	290 [28c]
A la roïne l'a mostré, puis li a dit et creanté que demanois cele l'avra a qui plus bel et miex serra ^b .] Mes onques ne lor en dist plus !	270	« Dame, fet il, il m'est avis que il ne vous est pas trop lonc. Sachiez qui le travers d'un jonc du mantel sans plus osteroit, ja puis a droit ne vous serroit.	295
S'eles seüssent le sorplus, miex vousissent qu'il fust ars, së il vousist .C. .M. mars !	275	Cele damoisele de la, qui delez vous a destre esta, ele l'afublera avant, quar ele est bien de vostre grant. Amie est Tors, le filz Arés ;	300
	280	le mantel li bailliez après, si porez bien a li veoir s'il vous porra a droit seoir. » Desfublee s'est la roïne. Le mantel tent a la meschine,	305

a. V. 259-261 : Et sachiez bien de verité/ que il a au roi creanté/que il a cele le donra] 1104.
 b. V. 262-280 : à la faveur d'un saut du même au même (v. 262 et 281), le copiste a oublié l'entrée en scène de la reine et de toutes les dames de la cour, rétablie ici d'après le manuscrit 1104. Nous n'avons pas touché aux vers qui précèdent, particuliers au manuscrit 837. Ce choix critique a déjà été adopté par les premiers éditeurs du texte (*Recueil général et complet des fabliaux des XIII^e et XIV^e siècles*, éd. A. de Montaiglon et G. Raynaud de Lage, vol. III, p. 3-4). Pour la version du passage précédent dans le manuscrit 1104, voir *infra*, les variantes de ce manuscrit.

au monde, et le roi a promis au messager qu'il l'offrirait à celle à qui il irait le mieux. »

C'est avec plaisir et empressement que la reine se rendit alors dans la salle à manger. Elle est escortée d'un splendide cortège de dames et de demoiselles : nul n'a vu autant de belles femmes réunies dans une assemblée, car chacune avait pris soin de s'apprêter avec raffinement. Quand elles sortirent des appartements de la reine, du fait qu'elles étaient parées avec tant de splendeur, elles firent l'admiration soutenue de tous les seigneurs de la cour. L'ensemble des vassaux du roi se précipita pour assister à la suite des événements. Le roi se saisit alors du manteau. Après l'avoir montré à la reine, il assura qu'il reviendrait sans attendre à celle qui le porterait à la perfection. Mais il ne leur en dit pas plus ! Si elles avaient su le fin mot de l'histoire, elles auraient préféré qu'il fût jeté aux flammes, eût-il valu cent mille marcs d'argent !

La reine s'empare aussitôt du manteau. Elle l'accroche à son cou en toute hâte, car elle aurait bien aimé qu'il lui revienne. Mais si elle avait su son secret de fabrication, elle ne l'aurait certes pas suspendu à son cou ! Il lui arrive difficilement au niveau du soulier : son visage pâlit et devient blême, sous l'effet de la honte qu'elle éprouve. Yvain, qui était tout proche d'elle, la voit changer de couleur : « Ma dame, fait-il, j'ai l'impression qu'il n'est pas assez long pour vous. Sachez-le, si on lui retirait en longueur ne serait-ce que la largeur d'un jonc, il ne vous irait plus du tout. Cette demoiselle, là, qui se trouvait à votre droite, s'avancera pour l'essayer, car elle est exactement de la même taille que vous. C'est l'amie de Tor, le fils d'Arès. Donnez-lui le manteau, vous pourrez ainsi voir sur elle s'il vous va. »

La reine enlève le manteau et le tend à la jeune fille, qui le revêt bien volontiers : le manteau raccourcit encore plus que

qui mout volontiers l'afubla, et le mantel plus acorça qu'a la roïne n'avoit fet. « Tost est orë, dist Kex, retret, si ne l'a on pas loins porté ! »	315	si l'a en jenglois atorné : « Quant je l'ai afublé avant, que vont ces autres atendant ?	340
Et la roïne a demandé tout entor li a ses barons : « Dont ne m'est il assez plus lons ?		— <i>Dames, dames, cē a dit Koi^a,</i> ancui verrons la bone foi que vous fetes a vos seignors	[28d]
— Dame, dist Kex, li seneschaus, avis m'est qu'estes plus loiaus	320	et la lēauté des amors	345
que ceste n'est, mes c'est petit !		que ces damoiseles demainent, por qui cil chevaler se painent	
Et si ai je malement dit, que plus lēaus n'estes vous mie,		et mettent en granz aventures !	350
mes mains a en vous tricherie ! »		Mout se feïssent ore hui pures, qui d'amors les aresonast !	
Et la roïne a demandé comment va de la loiauté, que l'en die delivrement	325	N'i a cele qui ne jurast, s'il fust qui prendre la vousist,	
tout quanqu'au mantel en apent.		que onques de riens ne mesprist ^b ! »	
Et Kex li a trestout conté de chief en chief la verité, si com li vallés l'ot contee,	330	Quant les dames ont entendu comment le mantel fu tissu,	355
et du mantel et de la fee		l'uevre que la feë i fist, n'i a cele qui ne vousist	
et l'ouvrage quë ele i fist.		estre arrieres en sa contre, que n'i a dame si osee	
Tout de chief en chief li a dit,		ne damoisele qui l'ost prendre !	360
si c'onques riens n'en trespassa.		« Bien le poons, dist li rois, rendre	
La roïne se porpessa, s'elë fesoit d'ire samblant,	335	au vallet qui ça l'aporta.	
tant seroit la honte plus grant.		Bien voi, ceenz ne remaindra por damoisele qui i soit. »	365
« Chascune l'avra afublé »,		Li vallés dist : « Tenez moi droit !	
		Ja mes nul jor ne le prendrai de si adont que je verrai	

a. V. 343 : Dame, dame 837, 354] 1104.

b. La reprise du récit par le narrateur étant signalée par une majuscule ornée au v. 355, nous respectons cette lecture. Sur le rôle de Keu focalisant un point de vue à teneur discourtoise, voir *infra*, Postface, p. 134-144.

sur la reine. « Il a eu vite fait de rétrécir ! lança Keu. Il n'a pourtant pas été porté bien longtemps ! » Et la reine de demander, tout autour d'elle, aux barons : « N'est-il pas beaucoup plus long, sur moi ?

— Madame, dit Keu, le sénéchal, je crois que vous êtes plus loyale que ne l'est celle-ci, mais de bien peu ! Et encore, je m'exprime mal, car vous n'êtes pas plus loyale qu'elle, vous êtes simplement moins trompeuse ! »

La reine demanda alors de quelle loyauté il était question et exigea qu'on lui révélât sur-le-champ toute la vérité sur le manteau. Keu lui raconta alors dans les moindres détails la vérité, telle que le messager l'avait rapportée, au sujet du manteau, de la fée, et du pouvoir qu'elle lui a conféré. Il raconta tout, d'un bout à l'autre, sans rien omettre. Alors la reine réfléchit qu'une démonstration de colère ne ferait qu'empirer sa honte. « Chacune passera l'épreuve de l'essayage ! » Elle le prit donc sur le ton de la plaisanterie : « Maintenant que je me suis avancée pour l'essayer, qu'attendent donc les autres ?

— Mesdames, mesdames, s'écria Keu, on va voir aujourd'hui la fidélité que vous avez envers vos maris, ainsi que la loyauté des sentiments amoureux dont ces demoiselles font montre à l'égard de ces chevaliers qui s'efforcent d'affronter pour elles les plus grands dangers ! Aujourd'hui, elles se montreraient désormais intouchables, si on leur faisait la cour ! Pas une seule qui ne jurerait à un prétendant potentiel qu'elle est incapable du moindre faux pas ! »

Quand les dames ont compris comment le manteau avait été confectionné et ce que la fée y avait tramé, il n'en est pas une seule pour ne pas souhaiter se retrouver loin de là, dans son pays : dame ou demoiselle, aucune ne fut assez téméraire pour prendre le manteau ! « Nous pouvons bien, dit le roi, rendre le manteau au jeune homme qui l'a apporté à la cour. Je le vois bien, il n'est pas destiné à y rester pour récompenser une femme de cette assemblée¹¹. » Le jeune homme répliqua : « Rendez-moi justice ! Il n'est pas question que je le reprenne avant

que toutes l'auront afublé,
quar ce que rois a creanté
doit par reson estre tenu ! »
Et li rois li a respondu :
« Biaus amis, vous dites reson.
Il n'i avra ja achoison
que ne lor coviegne afubler. »
Lors les veüssiez encliner,
muer color et empalir,
d'ire et de matalent fremir.
N'i a cele qui ne vousist
que sa compaingne le preïst,
ne ja ne l'en portast envie !
Kex en a apelé s'amie :
« Damoisele, venez avant.
Oiant ces chevaliers me vant
que vous estes lëaus par tout,
que je sai bien sanz nul redout
vous le poez bien afubler.
N'i avrez compaingne ne per
de lëauté ne de valor :
vous en porterez hui honor
de cëenz sans nul contredit. »
La damoisele li a dit :
« Sire, fet el, s'il vous pleüst,
je vousisse qu'autre l'eüst
afublé tout premierement,
quar j'en voi cëenz plus de cent
que nule nel veut afubler.

	— Ha ! fet Kex, je vous voi douter !	
370	Je ne sai que ce senefie.	
	— Sire, fel el, ce n'i a mie, mes j'en voi cœenz grant plenté dont chascune a assez biauté et nule ne l'ose sesir,	400
375	si ne me vueil por c'envaïr, que ne me fust a mal torné !	
	— Ja mar en douterez maugré, fet Kex, qu'eles n'en ont talent. »	405
	Et la damoisele le prent.	
380	Voiant les barons l'afubla et li mantiaus plus acorça aus jarés, et noient avant, et li dui acor de devant ne parent les genouz passer.	410
385	« Voirement n'i avoit son per ! ce li a dit Bruns sanz Pitié. Bien doit estre joiant et lié mesire Kex, li seneschaus : voirement estes des lëaus ^a ! »	415
390	Quant Kex li vit si messéoir, il ne vousist por nul avoir que li rois peüst aramir, que ne se pot mie couvrir, que veü est de tant de gent.	420
[29a]	Lors dist Ydier en sorriant : « Bien doit a eschar revertir	
395	qui en toz tens en vont servir !	425

a. V. 418 : la lecture antiphrastique est confirmée par les autres versions du texte (cf. 1104 : « car provee estes a loiaus »).

d'avoir constaté qu'elles l'ont toutes essayé. Il est juste qu'un roi tienne sa promesse. » Le roi répondit : « Cher ami, votre parole est juste. Pas d'échappatoire possible : il faut qu'elles l'essaient. » Vous auriez dû les voir, alors, baisser la tête, changer de couleur, et, pâles et dépitées, trembler de colère. Et toutes de souhaiter qu'une de leurs compagnes procède à l'essayage du manteau : il n'y aurait eu personne pour envier son sort !

Keu appella alors son amie : « Demoiselle, approchez-vous. Devant les chevaliers ici présents, je déclare haut et fort que votre loyauté est sans faille : je ne crains rien, je sais parfaitement que vous pouvez essayer le manteau. Vous n'avez pas votre égale en loyauté et en valeur. C'est vous, sans conteste, qui remporterez le prix de cette assemblée. » La demoiselle lui répondit : « Seigneur, fait-elle, si vous en étiez d'accord, je préférerais qu'une autre l'essayât tout d'abord, car je vois ici plus de cent femmes, et aucune ne veut l'essayer !

— Ha ! je vous vois hésiter : je ne sais ce que cela signifie !

— Seigneur, dit-elle, ce n'est rien du tout. Simplement, je vois ici quantité de femmes qui sont toutes d'une grande beauté, et aucune n'ose prendre le manteau. Aussi, je ne veux pas me précipiter et prendre le risque que cela se retourne contre moi.

— Vos scrupules n'ont vraiment aucune raison d'être, dit Keu, car elles n'en ont pas envie ! »

La demoiselle prend le manteau. Elle s'en revêtit devant tous les seigneurs de la cour : le manteau découvrit les mollets et ne descendit pas plus bas, et les deux pans de devant ne parvinrent pas à couvrir les genoux. « À coup sûr, elle n'avait pas de concurrence ! lança Brun sans pitié. Monsieur Keu, le sénéchal, a tout lieu de se réjouir et d'être satisfait : vous faites parties des loyales ! »

Quand Keu vit qu'il lui allait si mal, il n'aurait voulu, pour tout le trésor que le roi pourrait mettre en gage, rester exposé, quand tant de gens pouvaient le voir. Alors Yder s'amusa à renchérir : « Il faut bien que soit tourné en ridicule

[Seneschal, qu'avez vous disant ?
 Dont n'est le mantel bien sëant
 a Androëte, l'envoisie ? »
 La demoisele est angoisse^a.]
 Cele n'i voit point de rescousse,
 et Kex dist a la parestrousse :
 « Seignor, trop vous poez haster !
 Nous verrons ja sans demorer
 comment il ert aus voz sëant.
 Fetes les tost venir avant :
 ja verrons comme il lor serra ! »
 Arriere lors le desfubla,
 si l'a geté sor un sëoir,
 si se rest aleë sëoir.
 Quant les autres orent veü
 que si mal li est avenu,
 mout par fu le vallet maudit,
 quar bien sevent quë escondit
 ne lor pooit avoir mestier.
 Por noient feroient dangier
 que ne lor coviengne afubler.
 Le connestable *Beduier*^b
 en a le roi a reson mis.
 « Sire, fet il, il m'est avis
 que nous sommes tuit mout vilain.
 L'amië monseignor Gavain,
 qui tant est noble et avenant,
 le deüst affubler avant,
 Venelaus la preus, la cortoise !

430

A monseignor Gauvain en poise
 de ce que trop est oubliee.
 — Si soit, fet li rois, apelee ! »
 Beduiers tantost l'apela
 et la pucele se leva,
 qui pas ne l'osoit refuser.
 Et li rois li fist aporter
 le mantel, et ele le prent.
 Maintenant a son col le pent,
 que n'i osa essoine querre.
 Derriere li ataint a terre,
 si que plain pié li traïna.
 Et *le destre acort* se leva^c,
 si que li genouz descouvririt,
 et li senestres se forni :
 tout entor ala le mantel.
 A Keu, le seneschal, fu bel
 quant il choisi l'acor si cort.
 Ne cuidoit qu'en toute la cort
 eüst dame plus fust loiaus :
 « Par mon chief, dist li seneschaus,
 hui mes, la Damedieu merci,
 ne serai je seul escharni !
 Quar cel acor que je la voi
 nous senefië ne sai quoi.
 Or vous en dirai mon avis.
 La damoisele o le cler vis
 ot la destre jambe levee
 et sor icele fu corbee,

460

435

465

470

475

480

485

[29b]

a. V. 427-430 : *om. 837*] 1104.

b. V. 448 : Le connestable Du Lorer 837, Li bons chevaliers Lodoer 1104] Li bons boutilliers Bedoer 354, 1593.

c. V. 468 : Et la pucele se leva 837 (répétition du v. 460)] 1104 : sousleva ; destre pan se l. 353.

celui qui passe son temps à ridiculiser autrui. Sénéchal, qu'en dites-vous ? Le manteau ne va-t-il pas comme un gant à la joyeuse Androete¹² ? » La demoiselle fut prise d'angoisse ; elle ne voyait pas d'issue. Acculé, Keu rétorqua : « Seigneurs, vous pouvez bien parler à la hâte ! Nous allons bientôt voir sans attendre comment le manteau ira à vos compagnes. Faites-les vite approcher, nous verrons bientôt comment il leur ira ! » La jeune femme quitta le manteau, le jeta sur un siège et retourna s'asseoir.

Quand les autres virent les ennuis qu'elle a eus, elles maudirent le messager de tout leur cœur, car elles avaient bien conscience qu'un refus ne leur serait d'aucune utilité. Il serait vain de trouver un prétexte pour ne pas mettre le manteau. Le connétable Bedoyer s'adressa au roi : « Sire, fait-il, il me semble que nous ne sommes vraiment pas délicats. L'amie de monseigneur Gauvain, qui est si noble et si charmante, aurait dû l'essayer en priorité : l'honorabile, la courtoise Venelas n'est que trop oubliée, cela vexe monseigneur Gauvain¹³.

— Qu'on la fasse venir ! » fait le roi.

Bedoyer l'appela aussitôt, et la jeune fille se leva, n'osant pas dire non. Le roi lui fit apporter le manteau : elle le prit. Elle le suspendit bien vite à son cou, sans oser avancer une excuse. Derrière, le manteau toucha terre, si bien qu'il lui tomba au niveau des pieds ; le pan de droite se souleva jusqu'à découvrir le genou, tandis que le gauche se déploya tout autour du manteau.

Keu le sénéchal fut aux anges, quand il vit le pan rétrécir à ce point. Il n'imaginait pas qu'il y eût, dans toute la cour, dame qui fût plus loyale : « Sur la tête de ma mère, s'exclama le sénéchal, aujourd'hui, Dieu merci, je ne serai pas le seul qu'on ridiculise¹⁴, car le pan que voici a quelque sens caché ! Je vais vous dire ce que j'en pense : la demoiselle au teint clair a levé la jambe droite et s'est appuyée dessus, tandis que l'autre restait

et l'autre remest en estant. Et si croi je quë en gisant li avint cë a un trespass.	485	que chascune le sien deçoit ! S'il estoit li mieudres de l'ost, tant le decevroit el plus tost !	
Je croi que je ne vous ment pas a la besoingne que je di. » Mesires Gavains fu marri, quë onques mot ne li sona. Et Kex dist quë il la menra sëoir avoec la seue amie, quar poi ont encor compagnie.	490	Orendroites le disiez vous qu'ele l'avroit tout a estrous.	520
Li rois prist par la destre main l'amië monseignor Yvain, qui au roi Urien fu fil, le preu chevalier, le gentil, qui tant ama chiens et oisiaus. « Belë, fet il, icist mantiaus doit estre vostres par reson. Nus ne set en vous achoison que bien ne le doiez avoir.	495	Or poez bien apercevoir s'ele le puet par droit avoir ! Or vous en dirai mon samblant.	
— <i>On ne puet mie tot savoir</i> ^a , dist Gahariés, li petiz. N'affichiez mie si voz diz devant que vous avez veü comment il li ert avenu ! » Affublé l'a delivrement. Li mantiaus arriere s'estent, si que plain pié li traïna. Li mestre acors se leva seur le genoil un seul petit. Sire Gahariés a dit :	[29c]	Li mantiaus, qui arriere pant, nous moustre qu'el chiet de son gré	525
« Mout par est fols qui nule en croit,	500	volutiers seur icel costé, et li autres, qui tant li lieve, nous moustre que mout poi li grieve a lever contremont les dras, quar ele veut isnel le pas	530
	505	soit la besoingne apareillie. »	
		La damoisele est tant irie qu'ele ne set que fere doie, si prent par l'atache de soie le mantel, si l'a jus geté.	535
		Le vallet qui l'ot aporté a mout escordelment maudit.	
		Et Kex, li seneschaus, a dit :	
		« Belë, ne vous corouciez pas !	
		O damoisele Venelas	540
	510	vendrez sëoir, et o m'amie, quar poi ont <i>encor</i> compagnie ^b . »	
		Li rois apela demanois l'amie au damoisel galois qui Percheval ert apelez :	
		« Belë, fet li rois, or prenez	545
			[29d]

a. V. 504 : le manuscrit 837 déplace le changement d'interlocuteur : *nus ne puet rien de vous savoir*] tous les manuscrits.

b. V. 542 : *encore*] 837.

bien droite. Et elle faisait l'amour dans cette position. Je ne crois pas me tromper dans cette affaire¹⁵. » Monseigneur Gauvain, accablé, ne dit pas un mot. Quant à Keu, il dit qu'il conduira la jeune fille : elle ira s'asseoir à côté de son amie, car la compagnie lui fait encore défaut.

Le roi prit par la main droite l'amie de monseigneur Yvain, le fils du roi Urien, le vaillant, le noble chevalier, grand amateur de chasse à courre et au vol. « Belle, lui dit le roi, il est juste que ce manteau vous revienne. Personne ne peut témoigner d'un incident qui pourrait y faire obstacle.

— On ne peut pas tout savoir, dit Gaheriet, le petit. Ne soyez pas si affirmatif, avant d'avoir vu le sort qui lui est réservé ! »

Elle s'est empressée de revêtir le manteau. Dans le dos, il s'allonge et lui arrive au niveau des pieds, tandis que le premier pan remonte un petit peu au-dessus du genou. Monseigneur Gaheriet s'exclama : « Bien fou celui qui accorde sa confiance à une femme, quand chacune trompe son ami ! Fût-il le plus brave des guerriers, elle ne l'en tromperait que plus vite ! Vous disiez à l'instant que le manteau lui reviendrait sur-le-champ. Vous pouvez maintenant vous rendre compte par vous-même si elle en est digne ! Je vais vous dire ce que j'en pense : le manteau, qui tombe derrière, nous révèle qu'elle consent volontiers à coucher dans cette position, et le pan qui remonte autant nous montre qu'elle n'hésite pas à retrousser ses jupes, car elle veut que la besogne soit accomplie sans délai ! »

La demoiselle est tellement furieuse qu'elle ne sait que faire. Elle défaît l'attache de soie du manteau et le jette à terre. De tout son cœur, elle maudit le jeune messager, tandis que Keu la provoque : « Ma belle, ne vous emportez pas ! Vous irez vous asseoir à côté de mademoiselle Venelas et de mon amie, qui manquent encore de compagnie. »

Le roi appela aussitôt l'amie du jeune gallois qu'on appelle Perceval : « Chère amie, lui dit le roi, prenez donc le

le mantel ; vostrës ert en fin.
Vous avez le cuer enterin :
bien sai quë il vous remaindra. »
Girflés de parler se hasta,
si dist au roi : « Sirë, merci !
N'afichiez nule riens issi
tant que la fin avrez veüe
et com l'uevre ert aperceüe ! »
La damoisele s'aperçoit
et a escient set et voit
qu'ele n'en puet par el passer.
Mes quant el le dut affubler,
les attaches en sont rompues
et a la terre jus cheües
avoec le mantel tout ensamble,
et li cors d'angoisse li tramble,
si que ne se set conseillier.
Mout l'egardent li chevalier
et escuier et jovencel.
Mout par ont maudit le mantel
et celui qui l'i aporta,
quar ja mes a droit ne serra
a dame në a damoisele,
tant soit ne cortoise ne bele,
qui ja por ce li seüst miex.
Les lermes li chieënt des iex ;
n'i a si petit qui nel voie.
Et Kex maintenant la convoie
o s'amie et o la Gavain :
« Tenez, fet il, je vous amain,
que ne vous anuit, compagnie. »

Mes nule si ne l'en mercie,
et il s'en retourne riant. 580
Le vallet prist de maintenant
le mantel qui gisoit a terre.
« Or i covient attaches querre,
biaus amis », ce li dist li rois.
Et il en i mist demanois
unes qu'il prist en s'aumosniere, 585
qu'il ne veut en nule maniere
soit destorbee la besoingne
ne que nus hom i quiere essoingne,
mes affubler delivrement.
Et lors li rois le mantel prent, 590
puis a par grant ire parlé^a :
« Trop avons, fet il, jeüné !
por quoi font ces dames dangier,
que ja ne serront au mengier
tant qu'elles l'aiënt afublé ? 595
Et s'en pueënt avoir maugré,
et si l'afubleront après ! »
Girflés, qui fu fel et engrés,
li respondi : « Sirë, nel dites !
Bien les en poez clamer quites, 600
së il vous venoit a plaisir.
Volez les vous plus que honir ?
Et quant eles le mantel voient,
eles creantent et otroient
oiant seignors, oiant amis,
que le mantel soit arrier mis.
Volez les vous chacier avant ? »
Lors le lessast li rois atant,

a. V. 591 : Kex a p. 837] 1104.

manteau, c'est à vous qu'il finira par revenir. Votre cœur est pur : il vous reviendra, j'en suis certain. » Girflet prit la parole en toute hâte et dit au roi : « Sire, je vous en prie ! Ne tirez aucune conclusion de ce genre avant d'avoir vu l'issue de l'épreuve et ce qu'elle dévoilera ! »

La demoiselle se rendit parfaitement compte et savait pertinemment qu'elle ne pouvait pas se dérober. Mais, quand elle fut sur le point de mettre le manteau, les attaches se rompirent et tombèrent à terre, emportant le vêtement. Alors, saisie par l'angoisse, elle tremble de tout son corps, au point de ne pouvoir rester maîtresse d'elle-même. Chevaliers, écuyers et jeunes garçons ont les yeux rivés sur elle. Ils maudissent avec force le manteau, et son porteur – car il ne siéra jamais à personne, dame ou demoiselle : aussi distinguée, aussi belle fût-elle, il ne lui ira pas mieux pour autant¹⁶ ! Les larmes s'échappent des yeux de la demoiselle ; tous, jusqu'au plus petit, en sont témoins. Keu va aussitôt la placer aux côtés de son amie et de celle de Gauvain. « Tenez, fait-il, soyez soulagées : je vous amène de la compagnie. » Mais aucune ne l'en remercie, et il s'en retourne en riant.

Le messager prit sur-le-champ le manteau qui traînait par terre. « Il faut maintenant trouver des attaches, cher ami », dit le roi. Et l'autre d'en fixer tout de suite une paire qu'il prit dans son sac, car il ne veut pour rien au monde que la séance soit interrompue et que l'on trouve une excuse : il faut reprendre immédiatement les essayages. Alors le roi s'empara du manteau et prit la parole, gagné par la colère : « Nous jeûnons, crie-t-il, depuis trop longtemps ! Pourquoi ces dames font-elles des difficultés, puisqu'elles ne se mettront pas à table avant de l'avoir essayé ? Elles peuvent bien rechigner, elles l'essaieront quand même l'une après l'autre ! » Girflet, perfide et mal intentionné, lui répondit : « Sire, ne vous obstinez pas ! Vous pouvez bien les en dispenser, selon votre bon plaisir. Voulez-vous les humilier davantage ? Elles qui, à la vue du manteau, revendiquent, sous les yeux de leur mari, de leur ami, qu'on le fasse disparaître, voulez-vous les traquer ? » Le roi aurait alors abandonné la partie,

por ce que avoit dit Girflés, quant avant sailli li vallés et dist au roi : « Je vous demandant que vous me tenez couvenant, si com vous le m'avez promis. »	610	que n'i osa essoine querre. Li acor cheïrent a terre, si que plain pié li traïnerent.	635
Li chevalier sont tuit penssis : nus d'aus ne li set mes mot dire. Ydiers en apela par ire s'amie, qui lez lui sëoit, quar au matin de voir cuidoit que nule ne fust plus loiaus :	615	Li plus des chevaliers cuidierent que en li n'eüst se bien non. Puis regarderent le crepon, qui trestoz descouvers estoit.	640
« Damoisele, li seneschaus me dist or que trop me hastoie. Je dis que riens ne me doutoie, mes je me fiai en vous tant que je parlai seürement. Mes mout le fetes lentement !	620	Girflet, qui premerains le voit, li escrie de maintenant : « Li acor en sont trop pendant !	[30b]
Or sachiez que je m'en repent, por ce que je vous voi douter. Alez le mantel affubler, quar je ne vueil plus delaier. Por quoi en fetes vous dangier, quant n'en poez par el passer ? »	625	Ne fu pas a vostre oes tailliez ; Ja mes derrier n'ert si moilliez qu'il puisse roons devenir ! »	645
Li rois li fist tost aporter le mantel, et ele le prent. Maintenant a son col le pent,	630	Et Kex, qui ne se pot tenir de ce qu'Idier l'ot rampusné, l'en rendi tantost la bonté : « Ydier, que vous en est avis ?	650
		Vostre amië n'a rien mespris ! Bien vous en poez or gaber : vous n'en poez que .III. trover esproveës de lëauté.	
		Li siecles est si atorné que chascuns en cuide une avoir. Vous cuidiez jehui <i>savoir</i> ^a la lëauté qui en vous ert.	655
		Mal est couvert cui le cul pert !	660

a. V. 658 : c. je hui avoir] 1104.

influencé par Girflet, quand le jeune messager bondit et lui dit : « Je vous demande de tenir votre promesse, comme vous vous y êtes engagé. »

Les chevaliers, complètement abattus, ne savaient plus quoi lui dire. Yder interpela son amie, qui était assise à côté de lui, sur un ton très agressif, car il était le matin même persuadé que sa loyauté était incomparable : « Ma demoiselle, le sénéchal m'a dit tout à l'heure que je parlais dans la précipitation. J'affirmai que je n'avais aucune crainte à avoir, mais c'est ma confiance en vous qui m'a incité à parler avec autant d'aplomb. Pourtant, vous vous montrez bien peu empressée ! Sachez bien que je regrette mon assurance, maintenant que je vois vos hésitations. Allez essayer le manteau, je ne veux plus tergiverser. Pourquoi faites-vous la difficile, puisque vous ne pouvez pas y échapper ? »

Le roi lui fit sur-le-champ apporter le manteau. Elle le prend, le suspend aussitôt à son cou, n'osant pas s'inventer une excuse. Les deux pans prirent de la longueur, si bien qu'ils lui couvrirent les pieds. La plupart des chevaliers pensèrent que sa vertu était sans tache, jusqu'à ce qu'ils observent son derrière, qui était tout découvert. Girflet, qui s'en aperçoit le premier, s'écrie incontinent : « Les pans sont bien trop longs ! Il n'est pas taillé pour vous : on n'a jamais vu de derrière mouillé au point de s'arrondir¹⁷ ! » Et Keu, qui ne pouvait retenir sa langue, parce qu'Yder l'avait ridiculisé, lui rendit aussitôt gentillesse pour gentillesse : « Yder, qu'en pensez-vous ? Votre amie est irréprochable ! Vous pouvez bien rire, maintenant : vous n'en trouverez pas seulement trois qui fassent la preuve de leur loyauté. Le monde est ainsi fait que chacun croit avoir une femme pour lui. Aujourd'hui, vous étiez convaincu de la loyauté qui vous était réservée : on est mal couvert, quand on a le cul à découvert¹⁸ !

Or vous en dirai la maniere :
el se fet cengler par derriere,
si com li mantiaus le devise. »
Ydiers ne set en nule guise
quë il puisse fere ne dire.
Ele prist le mantel par ire,
si le geta devant le roi.
Lors l'a prise par la main Qoi,
si l'a o les autres menee.
« Par foi, fet il, ceste assamblee
ert ja, se Dieu plest, grant et bele !
Ja n'i remaindra damoisele
ne viegne en ceste compagnie.
Por ce seroit grant vilonie,
se l'une aloit l'autre gabant. »
Que vous iroie je disant ?
Unes et autres l'afublerent,
et lor amis les esgarderent.
Onques a nule bien ne sist,
et Kex toutes voiës les prist,
si comme il lor vit messéoir,
si les mena au renc séoir.
A la cort n'ot nul chevalier
qui drue i eüst ne moillier
qui mout n'eüst le cuer dolent.
Qui veïst lor contenement,
com li uns l'autre regardoit !
Mes auques les reconfortoit
ce que li uns ne pooit mie
dire de l'autre vilonie

que il meïsmes n'i partist.
Et Kex, li seneschaus, a dit :
« Seignor, ne vous corouciez pas !
Igaument sont parti li gas,
quant chascune en porte son fes. 695
Bien doivent estre des or mes [30c]
par nous chieries et amees,
quar bien se sont hui acuitees !
Ce nous doit mout reconforter :
li uns ne puet l'autre gaber. » 700
Mesires Gavains respondi :
« Ici a mauvés feu parti.
Je ne sai le meilleur eslire,
que la meilleur en est la pire,
et ce seroit anuiz et tort,
se nostre anu estoit confort ! 705
Ainçois nous en doit toz peser :
li uns ne doit l'autre gaber.
Kex li dist : « Ce n'i a mestier.
J'ai oï dire en resprovier
grant pieça que duel de noient
seut acorer chetive gent.
Maudehez ait qui ce juga
et qui ja le crêantera,
que ja chevalier soit honi,
se s'amië fet autre ami,
ains le devons bien contredire. 715
Que doions estre de ce pire,
se de mauvestié est provee ?

Je vais vous décrire la scène : elle se fait sangler par derrière, comme le manteau nous le montre. »

Yder est totalement désesparé : il ne sait plus ni quoi faire, ni quoi dire. Dans un mouvement de colère, son amie attrapa le manteau et le jeta aux pieds du roi. Keu la prit alors par la main et l'emmena rejoindre les autres. « Par ma foi, fait-il, ce rassemblement va bientôt être formidable, s'il plaît à Dieu ! Les demoiselles viendront toutes rejoindre la communauté. C'est la raison pour laquelle il serait bien indécent de votre part de vous moquer les unes des autres. »

Que vous dire de plus ? Elles essayèrent toutes le manteau, les unes après les autres, sous les yeux effarés de leurs amis. Il n'alla à aucune d'entre elles. Dès qu'il voyait le désastre, Keu les prenait pour les faire asseoir avec les autres.

À la cour, tous les chevaliers fiancés ou mariés avaient le cœur en peine. Il fallait voir leur tête, et comment ils se dévisageaient les uns les autres ! Mais ils éprouvaient une petite consolation à l'idée que personne ne pouvait humilier son voisin sans être du même coup atteint par l'insulte. Keu, le sénéchal, prit alors la parole : « Seigneurs, ne vous courroucez pas. Les jeux sont équitablement répartis, puisque chacune est coupable. Elles sont désormais dignes de notre affection et de notre amour, car elles se sont bien acquittées ! Voici de quoi nous réconforter : personne n'a droit au ridicule. »

Monseigneur Gauvain répondit : « Votre position est discutable. Je ne sais pas quel parti prendre, puisque le meilleur est le pire, mais il serait tout à fait dommageable que nous trouvions du réconfort dans notre malheur ! Au contraire, voici de quoi nous accabler : personne n'a droit au ridicule¹⁹. »

Keu répliqua : « Le jeu n'en vaut pas la chandelle. J'ai entendu un vieux proverbe dire que les malheureux ont coutume d'être accablés pour un rien. Maudit soit celui qui a déclaré ou qui répétera qu'un chevalier est déshonoré si son amie le trompe. Nous devons au contraire nous y opposer. En quoi sommes-nous concernés, si elle s'avère de petite vertu ?

S'il l'avoit .ix. foiz espousee, si seroit ce faus jugement, quë il empirast de noient. Que lui doit nuire autrui mesfet ? Sor celui soit qui l'avra fet ! »	720	com or a, ce vos voi disant. Et quant bone gent i a tant et vostre cort est si pleniere ^c ,] hontes ert, se s'en vait arriere !	750
<i>Et Tors respont, li filz Arés^a :</i> « Cis conseus est assez mauvés ! — Certes, ce dist li seneschaus, veritez est qu'il <i>fait</i> mains maus ^b !	725	Vostre cort en sera blasmee, s'en ira en mainte contree la novele, qui partout cort, et sachiez quë en vostre cort	[30d]
Bien sachiez que maint chevalier est de cest mesfet parçonier, et mout en a aillors que ci. » Li vallés dist : « Sire, merci ! Biaus sire chiers, ce que sera ? Je cuit quë il m'en covendra mon mantel arriere porter. Fetes par ces chambres garder que n'en i ait nule mucie. Ja est vostre cort tant proisie et par tout le mont renommee ! J'ai oï dire en ma contree c'onques n'i vint de nule part aventure ne tost ne tart qui s'en alast en tel maniere. [Et vostre cort est si pleniere de bone gent, ce m'est avis, tant i a chevaliers de pris, riches dames et damoiselles : onques n'i ot tant de si beles	730	en vendront aventures mains. — Par mon chief, cë a dit Gavains, de ce se dit li vallés voir ! Fetes par ces chambres savoir que n'i ait petite ne grant qui oreンドroit ne viegne avant. »	760
	735	Li rois commande c'on i aut, et Girflés i ala le saut, des que li rois le commanda. Une damoisele i trova, mes ele n'estoit pas mucie, ainz estoit un poi deshaitie, si se sëoit seule en son lit.	765
	740	Et Girflet maintenant li dist : « Levez tost sus, bele pucele, quar une aventure novele est en cele sale venue. Onques tele ne fu veüe, si la vous covient a véoir.	770
	745	Vostre part en devez avoir, quant toutes les autres en ont. »	775

a. V. 725 : Ce dist Plators, li filz Arés] 1104.

b. V. 728 : il font m.] 354, 1593.

c. V. 744-751 : *om.* 837, omission facilitée par la répétition du même vers (744, 752)] 1104.

Il aurait bien pu l'épouser neuf fois, ce jugement n'en resterait pas moins erroné : le chevalier n'y est pour rien. Pourquoi la faute d'autrui doit-elle rejoaillir sur lui ? Qu'elle reste imputée à la coupable ! »

Tor, le fils d'Arès, s'exclama : « Cette opinion est insoutenable !

— En tout cas, rétorqua le sénéchal, elle fait assurément moins souffrir ! Quantité de chevaliers, croyez-le, sont au nombre des accusés, et pas seulement dans cette cour ! »

Le messager s'interposa : « Sire, de grâce, très cher sire, que va-t-il advenir ? J'ai l'impression qu'il va me falloir repartir avec mon manteau. Faites vérifier qu'il n'y a dans ces appartements aucune jeune fille qui se dérobe. Votre cour est si respectée, on la célèbre dans le monde entier ! J'ai entendu dire, dans mon pays, que jamais aventure, d'où qu'elle ait surgi et quelque temps qu'elle ait duré, ne se termina de la sorte. Et votre cour est remplie de gens de très haute condition, il me semble. On y rencontre quantité de chevaliers de valeur, des dames et des demoiselles puissantes : jamais, j'ose le dire, je n'ai vu réunies de femmes aussi belles qu'ici même. Dès lors, face à ces gens considérables qui fréquentent ainsi votre cour, ce sera une honte, si le manteau quitte les lieux ! Votre cour en subira l'opprobre, et la rumeur, qui se répand partout, gagnera de nombreux pays. Votre cour, sachez-le, attirera moins d'aventures.

— Par ma foi, s'exclama Gauvain, le jeune homme a raison ! Faites savoir dans ces appartements que toute femme, quelle qu'elle soit, doit se montrer immédiatement. »

Le roi ordonne qu'on y aille et Girflet obéit sur-le-champ à l'ordre royal. Il trouve là une demoiselle. Elle ne s'était pas cachée, elle était simplement un peu souffrante et se reposait seule dans son lit. Girflet lui dit sans tarder : « Levez-vous, belle jeune fille, car il y a du nouveau dans la grande salle. On n'a jamais vu pareil événement, il faut que vous veniez le voir et que vous y preniez part, comme toutes les autres. »

La damoisele li respont :		que je ne voudroie savoir
« G'irai volentiers orendroit, mes lessiez moi vestir a droit. »	780	vostre mesfet por nul avoir.
Galeta s'estoit afublee.		Miex en vueil je estre en doutance !
Vestue s'est et atornee au miex et au plus bel que pot de la meillor robe qu'ele ot.		Por tout le roiaume de France
Puis est en la sale venue, et quant ses amis l'a veüe, sachiez quë il fu mout iriez !	785	n'en voudroië jë estrë cert,
Devant estoit joianz et liez de ce que n'i avoit esté, que s'il fust a sa volenté		quar qui sa bone amië pert,
ele ne l'affublast ja jor, quar il l'amoit tant par amor ;		mout a perdu, ce m'est avis.
quar s'ele eüst de rien mespris, il vousist miex estre a Paris,	790	Miex voudroie estre mors que vis
quar il en perdist son solaz.		que vous fussiez orainz assise
Ses nons ert Carados Briebraz.		ou l'amië Gavain est mise. »
Or voit tantost le damoisel qui ot aporté le mantel		Lors parla Kex, li seneschaus :
et se li a dit et conté du mantel toute la verité	795	« Et cil qui pert sa desloiaus,
et por quoi il li aporta ;		dont ne doit il estre mout liez ?
et Carados grant duel en a.		Vous serez ja mout corouciez,
Oiant toz dist : « Ma douce amie,	800	se vous l'amez tant bonement.
por Dieu, ne l'afublez vous mie,		Vezen en la sœur plus de cent,
se vous vous doutez de noient,		qui se cuidoient hui matin
quar je vous aim tant bonement	[31a]	plus esmeree quë or fin.
	805	Or les poez toutes vëoir
		por lor mesfet en renc sœur ! »
		Cele, qui point ne s'ebahi,
		mout doucement li respondi :
		« Sire, fet ele, bien savon
		que il meschiet a maint preudon
		ne je ne m'os mie vanter
		que les doië toutes passer
		de lëauté ne de valor.
		Mes së il plest a mon seignor,
		je l'affublerai volentiers.

La demoiselle lui répondit : « Bien volontiers, je viens tout de suite. Laissez-moi simplement m'habiller convenablement. »

Galeta s'habilla. Elle se vêtit et se para au mieux qu'elle put de ses plus beaux atours. Elle vint ensuite dans la grande salle. Quand son ami la vit, il en fut très contrarié, sachez-le ! Auparavant, son absence le réjouissait, car s'il n'avait tenu qu'à lui, elle n'aurait jamais essayé le manteau, parce qu'il était éperdument amoureux d'elle : si elle lui avait été en quelque manière infidèle, il aurait préféré être à Paris que de perdre tout ce qui faisait sa joie de vivre. Il s'appelait Caradoc Courts-Bras²⁰.

Il voit à ce moment-là le jeune homme apporter le manteau à la demoiselle et lui raconter toute la vérité sur sa raison d'être et sur le motif de sa venue. Caradoc en éprouve une douleur immense. Devant tout le monde, il s'écrie : « Ma douce amie, au nom de Dieu, ne l'essayez pas, si vous avez le moindre doute, car je vous aime tellement que je ne voudrais pour rien au monde être au courant de votre inconduite. Je préfère rester dans l'incertitude ! Je ne voudrais pas en avoir le cœur net pour tout le royaume de France, car celui qui perd sa petite amie fait une perte immense, à mon avis. Je préférerais mourir, plutôt que de vous voir assise là où l'on a installé l'amie de Gauvain ! »

Keu, le sénéchal, prit alors la parole : « Et celui qui perd une amie déloyale, ne doit-il donc pas être rempli de joie ? Votre fureur sera grande, si vous l'aimez à ce point. En voici plus de cent assises, qui s'imaginaient ce matin plus pures que de l'or fin. Vous pouvez maintenant les voir toutes en rang, stigmatisées pour leur inconduite ! »

La demoiselle ne perdit nullement son sang-froid et répondit avec douceur : « Seigneur, la malchance touche beaucoup de gens de bien, nous le savons, et je n'aurais pas l'audace de me vanter d'être plus loyale, ni meilleure que celles qui m'ont précédée. Cependant, si mon bien-aimé le veut bien, j'essaierai ce manteau avec plaisir.

— Par mon chief, dist li chevaliers, vous n'en poez par el passer ! »		(et s'en ont il mout grant envie), que l'en porte lor iex voiant.	865
Encor nel vout ele affubler, tant quë ele en ait le congé de celui que mout a proisié :	840	Mes n'en osent fere samblant : n'i a chevalier ne baron qui en ost dire se bien non ^a .	
mout a envis li a doné !		[Lors a dit monseignor Gauvain : « Damoisele, je pren en main que vos n'en devez guerredon së a vostre lëauté non.	870
Ele l'a pris et affublé maintenant, voiant les barons.		Cil qui vostre lëauté voient le vos crëantent et otroient : volontiers le contredeüssent,	875
Ne li fu trop cort ne trop lons : tout a point li avint a terre.	845	se il en nul endroit veïssent que vos nu deüssiez avoir !	
« Ceste fesoit mout bien a querre, fet li vallés, ce m'est avis !		Une chose pouez savoir, que li plusor en sont dolent. »	880
Damoisele, li vostre amis doit estre mout joianz et liez.	850	Li damoiseaus le congé prent, car il ne volt plus demorer.	
Une chose de voir sachiez : je l'ai par maintes cors porté, et plus de .M. l'ont afublé ;	[31b]	Onques seulement le disner ne volt en nule guise atendre,	885
onques mes ne vi en ma vie sanz mesfet ne sanz vilonie nule, fors vous tant seulement.	855	car a sa dame voloit rendre son message delivrement.	
Je vous otroi le garnement, qui bien vaut plain un val d'avoir, et vous le devez bien avoir. »		Et li rois et toute sa gent asist errament au mengier.	
La damoisele l'en mercie.		Sachiez que maint bon chevalier i sist plain de corrouz et d'ire !	
Li rois bonement li otrie et dist que siens est par reson.	860	Du mangier ne voil je plus dire, fors que molt bien furent servi.	890
N'i a chevalier ne baron ne damoisele qui.l desdie			

a. Le manuscrit 837 fait suivre le vers 868 d'un simple *explicit*. Les autres versions prolongent à des degrés divers le texte. Ces prolongements changent sensiblement la portée idéologique du récit ; nous en transcrivons ici la version la plus longue, qui clôt le récit par un épilogue proche de celui du *Lai du cor*. Pour cette conclusion, absente de notre manuscrit, les variantes significatives des autres versions sont données dans les notes qui suivent.

— Par ma foi, dit le chevalier, vous ne pouvez vous y soustraire ! »

Encore ne voulut-elle pas le revêtir avant d'en avoir reçu la permission de l'élu de son cœur, qui la lui accorda bien malgré lui²¹. Elle prit le vêtement, le revêtit sans tarder, devant tous les hommes de la cour. Il ne fut ni trop long, ni trop court : il arriva à terre exactement comme il convenait. « Cette jeune femme a bien mérité qu'on aille la chercher, il me semble ! s'écria le jeune homme. Mademoiselle, votre ami doit être au comble du bonheur. Sachez une chose, en vérité : j'ai apporté ce manteau dans un grand nombre de cours, et il a été essayé plus de mille fois, mais jamais de ma vie je n'ai vu une seule candidate qui ne fût entachée d'opprobre ; vous faites exception. Je vous offre le vêtement, qui vaut bien toute une vallée de richesse : vous l'avez bien mérité²². »

La demoiselle le remercie. Le roi le lui remet en confirmant qu'il lui appartient à juste titre. Il ne se trouve ni chevalier, ni baron, ni demoiselle pour s'y opposer, bien qu'ils soient rongés par la jalouse, car elle l'emporte sous leurs yeux. Mais ils n'osent rien manifester : il ne se trouve ni chevalier ni baron qui ait l'audace d'en dire autre chose que du bien.

Alors monseigneur Gauvain déclara : « Ma demoiselle, je suis prêt à affirmer que vous ne devez votre succès qu'à votre loyauté. Ceux qui en sont témoins vous l'accordent sans discussion. Ils auraient volontiers ergoté, s'ils avaient repéré un seul petit défaut qui aurait pu vous empêcher d'avoir le manteau. Soyez-en sûre : vous en contrariez plus d'un²³ ! »

Le jeune messager prit congé, car il ne voulait pas s'attarder. Il ne voulut même pas attendre le déjeuner, car il souhaitait porter au plus vite son message à sa dame²⁴. Le roi, en compagnie de toute sa cour, s'assit pour déjeuner. Sachez que les chevaliers qui prirent place à table étaient, pour nombre d'entre eux, fort en colère ! Je ne veux pas m'étendre sur le repas, sinon pour dire qu'ils furent copieusement servis. Et quand il fut

Et quant le mangier fu feni,
Karados a le congé pris^a,
si s'en rala en son païs
liez et joianz avec s'amie.

Épilogue

En Gales, en une abaïe,
mistrent escuier le mantel,
qui ore est trovez de novel^b.
Et si sai ge tres bien qui l'a,
qui par trestout le portera
as dames et as damoiseles !
Seignors, dites lor ces noveles,
que partout le ferai porter,
si lor convenra afubler^c.

Et si sai bien de verité

895

900

905

que ja par eles n'iert usé !
Por noient m'en travoilleroie,
se ge cest present lor faisoie :
els me haroient mes tot dis,
si m'en porroit estre de pis,
si jes reprenoiē de rien.
Por ce me covient garder bien,
por mon besoign, non por le lor.
Et si n'i a il fors honor,
que que jadis i ait eü,
mes por le mal qui donques fu^d
lor va on encor reprochant.
Et ja Diex ne li soit garant,
qui dira d'eles se bien non,
s'il n'i set molt juste achoison^e !]

910

915

-
- a. Le manuscrit 1593 omet tous les vers précédents. Il ne retient que le départ de Caradoc et une version abrégée de l'épilogue.
 - b. Le manuscrit 353 ne contient que les trois premiers vers de l'épilogue, suivis d'un *explicit*, dans lequel le narrateur réclame à boire : « *Li romanz faut, vez ci la fin./ Or vous donez boivre du vin.* »
 - c. Le manuscrit 1593 conclut le texte au vers 904 : « explicit le cort mantel ». Le manuscrit de Berne omet les deux vers suivants.
 - d. Le manuscrit de Berne propose deux vers de conclusion construits sur la même rime : « *Or nos gart toz cil de laisus,/ car de cest conte n'i a plus.* »
 - e. Les deux derniers vers de l'épilogue du manuscrit 1104 reprennent en les inversant les deux derniers vers du manuscrit 837, avec une version légèrement différente : « *que nus d'eus n'i set achoison/ dont puisse dire se bien non* ».

terminé, Caradoc prit congé et retourna dans son pays, comblé, en compagnie de son amie.

Épilogue

Quant au manteau, des écuyers le déposèrent au pays de Galles, dans une abbaye : c'est là qu'on l'a retrouvé. Pour ma part, je connais bien celui qui l'a entre ses mains et qui l'apportera partout pour éprouver dames et demoiselles ! Seigneurs, prévenez-les : je le ferai aller partout et il faudra qu'elles s'y frottent. Et je sais bien, assurément, qu'elles ne l'useront pas ! Je me mettrais bien en peine pour rien, si je leur faisais ce cadeau : elles me poursuivraient de leur haine et il pourrait m'arriver malheur, si je tentais de leur donner une leçon. J'ai donc toutes les raisons de m'en garder, pour assurer mon salut, non le leur ! D'ailleurs, la loyauté est maintenant à l'honneur, quoi qu'il ait pu arriver dans le passé, et c'est à cause d'un péché historique qu'on est encore à les accabler de reproches. Mais que Dieu retire sa grâce à celui qui fera continuellement leur éloge sans s'appuyer sur des faits tangibles²⁵ !

Notes du traducteur

1. Dans la langue féodale, le « *bachelier* », qui traduit le latin « *juvenis* », se caractérise par sa noblesse autant que par son jeune âge. Il renvoie à une catégorie spécifique de chevaliers, qui, non mariés et non « *chasés* », se placent sous la dépendance d'un riche seigneur. Voir *supra*, p. 43, note 22.
2. La courtoisie, terme clé qui résume à lui seul les codes éthiques et culturels de tout un groupe social, repose à la fois sur des exigences morales et sur un comportement qui les traduise. Le texte joue de la dissociation de ces deux faces complémentaires de la notion.
3. Cette entrée en matière reconduit les *topoi* de la littérature arthurienne : cour plénière pour fêter les grands jours du calendrier liturgique, en particulier la Pentecôte, magnificence de la cour et largesse du couple royal, gage essentiel de son rayonnement. C'est le contraste entre le paraître, le « *faire samblant* » (v. 60) et l'intimité de l'être, la « *vérité* » (v. 288), que va progressivement exploiter un récit qui fait mine de suivre au plus près les cadres balisés du récit arthurien.
4. Le narrateur utilise pour le caricaturer un *topos* bien connu de la littérature arthurienne : la coutume qui consiste à attendre l'arrivée d'une aventure avant de se mettre à table les jours de cérémonie. L'insistance avec laquelle le texte souligne le remploi de ce motif accuse la portée parodique du texte.
5. Le geste et la parole du nouveau venu répondent à un code culturel qui permet d'assimiler l'inconnu à la société dans laquelle il s'introduit, malgré une étrangeté troublante, qui le met déjà à distance du monde courtois. Sur le plan rhétorique, son « *bel parler* » sert de *captatio benevolentiae*. Si son étrangeté est ici moins accusée que celle du messager dans *Le Lai du cor*, la courtoisie quelque peu formelle du personnage contraste cependant très fortement avec l'indécence de l'intrigue qu'il va déclencher.
6. Le récit utilise ici l'un des motifs les plus connus de la littérature arthurienne : le don contraignant, qui lie par une promesse un donateur avant même que l'objet de son bienfait ne lui ait été révélé. Comme dans *Le Lai du cor*, le narrateur semble jouer avec ce motif, défini comme un contrat dont il pose avec insistance les termes. Cette mise en évidence de la valeur juridique du don permettra de prendre la cour à son propre piège. Le retournement de la valeur performative de la promesse dans la langue courtoise est une arme qu'utilisent fréquemment les personnages féériques dans le roman arthurien.
7. Le messager lui-même, qui se signale par ses origines troubles, entachées de féerie, manifeste une étrange disjonction entre la parole et les actes. L'épreuve à laquelle il vient soumettre la cour entière est tout à fait déshonorante, comme il l'avoue à la fin du récit. Est-ce à dire que se cache ici une figure de narrateur soucieux de montrer l'écart infranchissable qui sépare la fiction de la réalité ? Le récit, proche du fabliau,

condamne-t-il l'idéalisme des romans courtois ou dénonce-t-il au contraire toute visée réaliste de la fiction, au nom d'un pur jeu de formes qui traduisent à chaque combinaison la complexité du réel ?

8. Le texte exploite la polysémie du terme « *ouvrage* » en ancien français, qui renvoie aussi bien à un objet fabriqué qu'au travail proprement dit, en particulier dans le vocabulaire de la confection.

9. Premier écart entre l'idéal et la réalité, entre la fidélité au modèle et sa caricature : l'impatience de la reine, essentiellement préoccupée par les creux de son estomac !

10. Le sens du texte a été difficilement perçu par les copistes, comme l'attestent les versions de ce passage très différentes que proposent les autres manuscrits. Il semble que Gauvain use d'un langage équivoque, qui joue sur le sens propre et figuré et anticipe sur les interprétations obscènes auxquelles les essayages donneront lieu.

11. Les rôles du roi et de la reine font l'objet d'un traitement inversé par rapport au *Lai du cor*. La duplicité de la reine, sa « *tricherie* » (v. 324), tant morale que linguistique, est ici plus accusée que dans le lai, où la reine, pressentant aussi les effets désastreux de l'épreuve, tentait d'enrayer la mécanique de l'essai systématiquement raté, tandis que le roi, rongé par la jalousie et le sens du ridicule, choisissait la politique du pire.

12. L'adjectif « *envoisié* » (v. 429) traduit un sentiment et un état complexes, auxquels aspire tout personnage courtois ; il est dans la bouche d'Yder antiphastique. À moins qu'il ne se charge dans ce contexte d'une connotation plus obscène et fasse allusion à la légèreté de mœurs de la jeune fille incriminée.

13. La figure de Gauvain, qui incarne chez Chrétien de Troyes l'idéal courtois, anticipe ici sur le traitement parodique que lui réservera la littérature arthurienne au XIII^e siècle, en particulier Raoul de Houdenc dans *La Vengeance Raguidel*. Raoul a inséré une version abrégée du *Manteau mal taillé* dans son récit pour accuser le travestissement burlesque auquel il a soumis son personnage, ridiculisé en amant naïf, sûr de ses charmes et de la fidélité de son amie, Ydain. Dans le roman, la parodie sera portée par l'emploi d'un registre obscène qui n'est pas sans rappeler les propos discourtous des commentateurs masculins du *Mantel* (voir *La Vengeance Raguidel*, v. 3886-3931).

14. Dans la littérature arthurienne, le sénéchal d'Arthur se caractérise par son outrecuidance et sa « *langue male* » (*ibid.*, v. 4106 ; l'expression apparaît pour la première fois chez Chrétien de Troyes). Ridiculisé pour une présomption en désaccord avec un comportement dépourvu de courage (caricaturé dans la première partie de *La Mule sans frein*), il incarne, en paroles et en actes, le contre-modèle courtois, dès Chrétien de Troyes. C'est la raison pour laquelle le jeu-parti sur lequel le texte se poursuit avant l'élection de Caradoc l'opposera de nouveau à Gauvain, modèle (malmené) de courtoisie.

15. Le lexique qu'emploie Keu est surchargé de connotations sexuelles, difficiles à traduire. Le verbe « *gesir* » (v. 486) évoque vraisemblablement moins ici la position couchée que l'acte sexuel, en toute position ; quant à la « *besogne* », si elle fait référence à toute espèce de procès, elle renvoie dans la langue érotique à la copulation.

16. L'usage du style indirect libre après « *et celui qui l'i aporta* » (v. 567) laisse planer un doute sur le locuteur réel de l'affirmation : l'amie de Perceval peut ainsi être suivie

par la collectivité des hommes qui ont les yeux rivés sur elle et participent indirectement de sa honte.

17. L'insulte, manifestement obscène, fait peut-être allusion à un type de coupe vestimentaire à la mode, jouant sur l'arondi.

18. La plaisanterie de Keu repose sur une équivoque linguistique grossière impossible à traduire : le verbe « *pert* » (v. 660), à la troisième personne de l'indicatif présent, est sujet à une double interprétation sémantique, puisqu'il peut tout autant traduire l'apparence (« *paroîr* ») que la perte (« *perdre* ») ; le « *cul* », mis à découvert, est donc aussi perdu pour l'amant, dont on révèle l'intimité et le cocuage. D'autre part, l'énoncé joue sur une ambivalence phonique, sensible à l'oral, « *le cul* » présentant dans l'ancien français du début du XIII^e siècle une quasi-homophonie avec « *l'escu* ». L'efficacité de la plaisanterie de Keu reposeraient sur le détournement d'un proverbe à teneur chevaleresque : « Bien mal protégé qui perd son écu. »

19. L'événement donne lieu à un nouveau divertissement oratoire, inspiré de l'enseignement scolaire et de la lyrique, et qui prend la forme du jeu-parti. Autour d'un même énoncé, deux positions rhétoriques s'affrontent en s'appuyant ici sur des arguments d'ordre logique. L'argumentation de Keu, fondée sur un paradoxe, soutient une position réaliste parfaitement discouroise. Cette opinion est isolée, au moins formellement, par la suite du texte : rejetée par les autres personnages, attachés à l'éthique courtoise qui vient d'être douloureusement mise à l'épreuve, elle l'est aussi par le narrateur, qui choisit de conclure l'histoire par un *happy end* apparent. En privant le texte de la dernière prise de parole de Gauvain, développée dans tous les autres manuscrits, le compilateur du manuscrit 837 semble pourtant accentuer la dimension discouroise et parodique du récit. Cette fonction révélatrice qu'assure Keu anticipe sur les développements que lui réservera *La Vengeance Raguidel*, où le sénéchal endosse un rôle paradoxalement salutaire face à la naïveté du protagoniste (voir *infra*, Postface, p. 134-144).

20. Le nom de Caradoc est une corruption du gallois *Vriechvras*, qui signifie « aux bras puissants ». L'étymologie n'était certainement plus perçue par un lecteur français du XII^e siècle, qui associe le nom de Caradoc « *Briebras* » à un sens différent, par confusion avec l'adjectif « *brief* », court.

21. L'attitude de Galeta reproduit le modèle courtois dans sa complexité : son excellence, fondée sur la loyauté et la transparence de ses sentiments, se traduit dans le comportement par une forme de réserve qui allie pudeur et fermeté.

22. Le lien, tardivement évoqué, entre l'épreuve du manteau et l'attribution d'une terre, rappelle la portée sociale et idéologique du test de fidélité dans la littérature du XII^e siècle (voir *infra*, Postface, p. 106-134).

23. Cette ultime réplique, qui donne le dernier mot à Gauvain et à son respect de l'éthique chevaleresque, est absente du manuscrit 837, dont les partis pris idéologiques restent plus ambigus. D'un manuscrit à l'autre, la variance montre que les textes font l'objet de lectures différentes, portées par d'anonymes compilateurs qui n'hésitent pas à infléchir le sens d'un récit en fonction de leur propre horizon esthétique. Cette souplesse est la marque, dans chaque actualisation du texte, de son espace littéraire.

24. Le messager, en quittant la cour avant le repas, une fois l'épreuve terminée, coupe court à toute tentative d'intégration dans la société courtoise et confirme son statut féerique.

25. Cet épilogue, qui repose sur une accumulation de faux repentirs, n'est abouti que dans le seul manuscrit 1104. Comme l'ensemble du texte, il joue sur une dialectique du dévoilement qui met en valeur les pouvoirs de la fiction et son ambiguïté.

Note sur le texte

Choix du manuscrit de base

Le Mantel mautaillé est conservé dans cinq manuscrits médiévaux : les manuscrits de la Bibliothèque nationale de France nouv. acq. fr. 1104, fr. 353, fr. 837 et fr. 1593, ainsi que le manuscrit de la bibliothèque de Berne 354¹. Comme pour le manuscrit du *Lai du cor*, ces copies datent de la seconde moitié du XIII^e siècle – ou du XIV^e siècle pour le seul fr. 353, qui présente l'ensemble du texte à longues lignes, tel un récit en prose. Les cinq manuscrits sont des recueils-bibliothèques de récits brefs en français, destinés à l'usage des laïcs amateurs de « romans ». Ils proposent des versions du texte sensiblement différentes et de qualité inégale. Au sein de la tradition manuscrite, trois groupes se dégagent². Comme l'ont montré les éditeurs antérieurs, les manuscrits 353 et 1593 proposent tous deux une version défaillante et très abrégée. Le manuscrit 837 présente une version qui lui est propre, raison pour laquelle Ph. E. Bennett avait pris le parti de choisir le manuscrit 1104 en tant que texte de référence, malgré les mutilations et les réécritures auxquelles l'a soumis un lecteur postérieur à la copie, choqué par le registre obscène du texte³. Nous avons

1. Voir « Le conte du *Mantel*, texte français des dernières années du XII^e siècle, édité d'après tous les manuscrits », éd. F. A. Wulff ; *Recueil général et complet des fabliaux des XIII^e et XIV^e siècles*, éd. A. Montaiglon et G. Raynaud de Lage, vol. III, p. 1-29 ; *Mantel et Cor. Deux lais du XII^e siècle*, éd. Ph. E. Bennett ; *Il Falcone desiderato. Poemetti erotici antico-francesi*, éd. C. Lee.

2. Voir *Mantel et Cor. Deux lais du XII^e siècle*, éd. Ph. E. Bennett, p. XXV-XXVIII.

3. « [...] le choix d'un ms. de base s'est en quelque sorte imposé. On n'a en effet qu'à choisir entre 837 et 1104. » (Ph. E. Bennett, *Mantel et Cor*, p. xxviii) Le manuscrit 1104 a fait l'objet d'une réécriture censurée. Ce détournement textuel va du simple mot (« *chiet* », v. 526) au groupe de vers intégralement réécrits dans une simple version « courtoise », respectant parfois le schéma rimique des vers censurés. Sur ces variantes, qui présentent un intérêt pour l'étude de la réception du texte, voir *infra*, p. 96-101.

au contraire choisi de rendre à la version du manuscrit 837 sa spécificité, en la confrontant à celle du manuscrit 1104, dont nous fournissons toutes les variantes ci-après.

Outre que ponctuellement, le manuscrit 1104 présente par endroits des leçons fautives et propose parfois une lecture plus facile, comme en témoigne par exemple le portrait du jeune messager, dressé à gros traits, là où le manuscrit 837 montre plus de finesse dans la syntaxe et le lexique (voir les vers 130 *sq.*). Lorsque le manuscrit 837 donne un texte isolé, ses choix sont souvent intéressants. En particulier, il est le seul à doter d'un nom la compagne de Caradoc, Galeta. Enfin, dans le style direct, le manuscrit 837 a une langue souvent plus incisive¹. Ces partis pris renforçant la veine parodique du texte, nous avons voulu restituer cette version particulière en la faussant le moins possible. Elle permettra de mettre en évidence une lecture, et peut-être de mieux connaître les choix esthétiques du compilateur d'un manuscrit célèbre, le recueil-bibliothèque fr. 837.

Langue du manuscrit fr. 837

La langue du manuscrit 837 est majoritairement représentative du francien, avec quelques traces de formes dialectales dispersées. Ces régionalismes sont essentiellement caractéristiques d'une large zone linguistique comprenant le Nord-Est et plus particulièrement le picard². Les traits les plus remarquables sont les suivants :

- les formes féminines de participes passés en *-iee* se réduisent en *-ie*. Cette réduction, systématique dans la zone picarde, se

1. À titre de comparaison, voir les variantes des commentaires de Keu (v. 354, 386 *sq.*, 673 *sq.*, 727 *sq.*), la réponse de son amie (v. 397 *sq.*), le commentaire obscène de Gaheriet (v. 526-527), ou encore la réaction, plus agressive, du messager (v. 367), la réplique de Gauvain (v. 704 *sq.*, en part. v. 707, qui rend au débat son mordant et sa valeur généralisante).

2. Voir C. T. Gossen, *Grammaire de l'ancien picard*, Paris, Klincksieck, 1976.

présente surtout à la rime dans le manuscrit 837 : *apareillie* (531), *irie* (532), *mucie* (737, 767), *prosie* (738), *deshaitie* (768) ;

- [e] + [l] + [s] aboutit à *-iaus* : *oisiaus* (499), *mantiaus* (500), etc., et, par analogie, *biau* (139) ;
- la graphie *er* peut se substituer à *ar* : *lermes* (572) ;
- la dissimilation de l'adverbe *si* en *se* se lit à deux reprises, aux vers 219 et 759.

Par ailleurs, le conteur a sporadiquement recours à d'autres formes régionales, originairement représentées dans l'Ouest et en anglo-normand. Ces formes, fréquentes dans les manuscrits des autres régions d'oïl dans la seconde moitié du XII^e siècle et au XIII^e siècle, sont pour la plupart motivées par les besoins du vers ou de la rime :

- on relève une occurrence de la désinence verbale *-on* sans *-s* final à la première personne du pluriel : *savon*, qui rime avec *preudon* (829-830) ;
- la forme en *-ot* de l'imparfait de l'indicatif à la troisième personne apparaît une fois à la rime : *estot* (294) / *ot* (293) ;
- la diphtongue *ie* est épisodiquement réduite à *e* : *bacheler* (14), *chevaler* (348), mais aussi *vendront* (757), *covendra* (734), qui alternent avec les formes communes.

Principes d'édition

La présente édition respecte la langue du manuscrit de base et ses spécificités, tant linguistiques que stylistiques. Les leçons vraisemblablement fautives de 837 ont été corrigées sous le contrôle de tous les manuscrits, avec une priorité accordée au manuscrit 1104, meilleur représentant de son groupe. Les corrections, mineures, n'interviennent que lorsque le manuscrit est manifestement fautif. Nous avons en particulier rétabli les lacunes évidentes, qu'elles soient minimales (un monosyllabe) ou courent sur plusieurs vers. La fin du texte, qui n'est jamais la même d'un manuscrit à l'autre, est reproduite d'après la version

la plus étayée, avec en notes les variantes majeures des autres manuscrits.

Les abréviations sont résolues en conformité avec les règles d'édition en vigueur chez les romanistes. Nous avons adopté pour les mots abrégés la graphie la plus couramment rencontrée dans le texte. L'édition rétablit la distinction entre *u* et *v*. Pour les formes de futurs des verbes *savoir* et *avoir*, la présence de formes développées (*saveroit*, v. 194) permet de trancher.

Choix de variantes : *Le Manteau mal taillé* d'après le manuscrit 1104

L'ensemble des variantes étant considérable d'une version à l'autre, nous avons souhaité confronter les deux meilleures versions de la tradition manuscrite : 837 et 1104¹. Nous avons retenu ci-dessous toutes les variantes qui n'ont pas servi à corriger le texte du manuscrit 837, sans toutefois relever les simples variations graphiques ou les interversions de syntagmes, lorsque ces déplacements sont sans conséquence sur l'ensemble de l'octosyllabe ou sur le sens du vers. La numérotation des vers est celle de la présente édition.

V. 9 : nule si tres riche n. t. – v. 13 A. a fet c. – v. 14 : t. li vaillant b. – v. 18 : qu'ele v. – v. 19 : i. j. disant – v. 20 : des damoiseles i ot tant – v. 22 : b. et la p. – v. 24 : la roïne, qui point n'en poise – v. 26 : Molt fu la reïne cortoise ; o eles deduit et envoise, et por faire les esjoïr *aj.* – v. 30-31 : molt vaillante en est la moins chiere/de drap de soie, vaire ou grise – v. 32 : v. diroit l. – v. 33 : l'u. du drap – v. 38 : car a. lor fist a. – v. 39 : ceintures, fermaus et aneaus – v. 41 : ni si grant honor nus ne vit – v. 45 : tant comme ele plus en volt prendre – v. 46 : a autre chose veil entendre – v. 54-55 : robes et destrier,/ et armes – v. 56 : g. richesse n. – v. 57 : f. plus d. – v. 58 : s'en doit estre li r. –

1. Pour un aperçu complet des variantes des deux autres manuscrits, voir Ph. E. Bennett, *Mantel et Cor*, p. XXV-XXVIII et 29-39.

v. 59 : si ne f. – v. 63 : cort grant – v. 65 : tant i orent joie et d. – v. 67 : o. s'alerent c. – v. 70 : f. grant j. – v. 76 : je ne puis ci d. – v. 80 : l'ostel – v. 83 : les p. toutes o lui – v. 90 : por ce que h. – v. 91 : ne que ja nus s'i aseïst – v. 95 : d. que devoit – v. 97 : que ja estoit m. – v. 102 : s'en rist s. – v. 105 : m. asseïsse – v. 111 : car m. – v. 113 : c. s'escria – v. 115 : car j. – v. 116 : desor un grant roncin f. – v. 118 : qui aventure novele a. – v. 119 : estes vos l. v. – v. 122 : r. n'i m. – v. 123 : s. et emparlez – v. 129-131 : blanc ot le col, bien fet le vis/les eulz ot gros, nés bien assis/ grosses espaules et biax braz – v. 133 : qu'onques p. – v. 134 : grant cors et g. – v. 135 : et les piez ot lons et voutiz – v. 141 : g. cele c. – v. 142 : et Dex te beneïe – v. 145 : d. ou vous irez – v. 147 : lequel est Artu le bon roi – v. 151 : et tel i a qui avra j. – v. 154 : par ma foi – v. 161 : D. qui fist trestot le m. – v. 162 : t. les genz qui i s. – v. 164 : si gart le meilleur coronné – v. 166 : des ore est droit – v. 170 : vous demande – v. 171-173 : et covient que vos li donnoiz,/ car s'el ne l'a a ceste foiz/ja par li n'iert mes demandé – v. 179 : mes je vos di bien une rien – v. 181 : q. outrage – v. 185 : quant n'i a v. – v. 190 : li v. prist une a. – v. 192 : v. tant bel – v. 196 et 198 *om.*; v. 197 : l'ouvragne – v. 200 : a quoi nule ne s'apareille – v. 203 : la dame q. – v. 205 : son bon s. – v. 206 : li manteaus bien ne li serra – v. 207 : et des p. – v. 208 : cele qui vers son bon ami – v. 213-214 : lor a tout dit et devisé/comment le mantel fu ovré – v. 219-220 : et sanz lor dire ces noveles, as dames et as damoiseles – v. 221 : çaiens est grant l'a. – v. 225 : tuit e. – v. 226 et G. d. ; cest don est b. – v. 227 : et bien fesoit a demander – v. 235-237 : qui n'i viegne sanz achoison,/ car je veil bien tenir le don/que j'ai au vallet c. – v. 240 : li troi q. – v. 242 : car d. – v. 244 : a tout premiers p. – v. 247-252 : que vous veigniez sans demorer/ o ces dames la fors ester./ Et amenez ces damoiseles :/ il velt véoir com els sont beles/et comme els sont bien acesmees. /Une en i avra granz soudees,/car au roi vint or un d. – v. 252 : q. li a. un mantel – v. 254 : o. hom tant r. – v. 256-259 : *om.* – v. 283 : els vosissent miex – v. 284 : së il eüst costé m. – v. 285 : primes – v. 288 : se

l'aventure s. – v. 292 : l. nercist et t. – v. 293 : de la h. – v. 294 : dejoste l. – v. 295 : qui tout li vit müer le vis – v. 297 : v. ert mie t. – v. 299 : ou mains encore en o. – v. 300 : que ja puis bien ne vous s. – v. 302 : q. lez vos a destre s'esta – v. 303 *om.* ; v. 304-305 : ele est droit de vostre grandor, ele n'est graindre ne menor ; v. 305 : l'amie est Hestor – v. 307 : p. miex a l. – v. 309-310 : molt volentiers », fet la roïne. Desfublee est la meschine – v. 315 : si ne fu il pas l. – v. 317 : entor li a tos les b. – v. 318 : m'e. il, dit ele, plus l. – v. 320-321 : un petit estes plus loiaus/ qu'el n'est, mes c'est de molt p. – v. 324 : vilenie – v. 326-327 : dites moi de la loiauté/comment ele n'a delivrement – v. 328 : et qu'au mantel en a. – v. 333-334 : et de l'uevre quë ele i fist./ Toute la verité li dist – v. 335 : o. mot n'i t. – v. 337 : que s. *aj.* – v. 343 : ce dit le roi – v. 344-345 : hui proveroir la bonne foi/que vous menez a vos seignors – v. 347 : les d. – v. 348 : les c. – v. 350 : gehui – v. 353 : f. qui croire le v. – v. 357 : et l'u. *aj.* – v. 359 : e. a ennор en s. – v. 363 : q. l'i aporta – v. 364 : car ja çaiens ne r. – v. 366 : ce n'est pas droit ! – v. 367 : nu reprendrai – v. 368 : q. veü avrai – v. 371 : droit e. – v. 374 : ja n'i avras mais a. – v. 383 : Bele, dist il, v. – v. 385-386 : *om.* 1104, 1593, 353, 354 : me vant/que bien le pouez afubler – v. 390 : la flor – v. 392 : la pucele l. – v. 395 : tout *om.* – v. 397-401 : *om.* ; v. 402-403 : dont chascune a si grant biauté, /– ne veil fauser lor loiauté /ne n. – v. 404 : si nes voloie adevancir – v. 406 : m. le d. – v. 407 : car els – v. 414 : v. n'i avez vos per – v. 418 : car pro-vee estes a loiaus – v. 419 : q. il li v. – v. 420 : pr tot l'avoir – v. 422 : qar ne pot sa honte covrir – v. 423-424 : que de tant de gent est veüz/ Lors li dist Ydier, li filz Nuz – v. 426 : cil qui toz jors en seut servir – v. 431 : que point ne vit de sa r. – v. 435 : a vos s. – v. 437 : si verron c. – v. 438 : Andröete le d. – v. 439 : si l'a geté s. – v. 440 : o sa honte s'ala s. – v. 441 : quant les dames ont entendu – v. 443 : m. p. ont le v. – v. 445 : ne l. porroit a. – v. 448 : li bons chevaliers Lodoer – v. 450 : S., fet il, ce m'est avis – v. 453 : bele et avenant – v. 455 : Venelas – v. 457 : car poi i a s'onor gardee – v. 459 : Lodoer manois l'a. – v. 460-1 : la

damoisele se leva,/ car p. – v. 470 : s. se couvri – v. 471 : t. a l'autre a. – v. 474-475 : car il cuidoit quë en la cor/n'en eüst une plus loial – v. 476 : Par ma foi, d. – v. 481 : si en dirai je mon a. – v. 483-488 : *texte censuré et réécrit* : si se fit espoir endormie/ et s'auquns qui de druerie/la requeroit auque matin/la vint veoir, si con devin,/ si i pot bien tel chose faire/que l'an ne doit mie retraire – v. 489 : a tel besoing com – v. 491 : si quë o., li *om.* – v. 494 : et si lor menra c. – v. 498 : le bon c. – v. 500 : dist il – v. 502 : car ne sai en v. – v. 507 : d. q. l'en avra seü – v. 510 : m. a destre s'e. – v. 512 : le senestre a. – v. 513 : un petitet – v. 516 : quant – v. 517-518 *om.* – v. 519 : oreンドroit nos d. – v. 520 : que ceste l'avroit a e. – v. 521 : tant ert de l'eauté provee. Or est la chose si aleee/ que bien p. *aj.* – v. 522 : le d. a droit a. – v. 523 : m. talent – v. 525 : chiet gratté – v. 526 : v. fet sa volenté – v. 527 : t. se l. – v. 529-531 grattés : je ne sais se jou di a gas,/ mes d'une rien ne dout je pas/ qu'a prodome bien ne meschiee – v. 534 : ainz prist p. – v. 538 : s., li dit – v. 541 : iroiz s. – v. 545 : P. fu a. – v. 546 : r., ça venez – v. 547 : icest mantel avrez sans fin – v. 548 : tant avez l. – v. 551 : Sire, fet il, p. Deu m. – v. 553-554 : devant que vos aiez veü / comment il l'en est avenu – v. 555 : la d. le reçoit – v. 559 : les a. li s. – v. 562 : d'angoisse le cuer li trestremble – v. 563 : si qu'el n. – v. 564-565 : car la vit maint bon c./ maint e. et maint danzel – v. 566 : p. a m. – v. 570 : ja n'iert si c. – v. 571 : li siee m. – v. 572 : li viennent aux eux – v. 573 : nes v. – v. 576 : si li a dit : « je v. – v. 577 : qu'il n. – v. 578 : mes nule d'eles nu m. – v. 579 : et il s'en est retornez riant – v. 582 : or i esteut a. – v. 584-585 : et cil les i m. d., / qu'il les avoit e. – v. 586 : car il – v. 587 s. trestornee la b. – v. 588 : ne que il i quieren essoigne – v. 590 : et li rois tantost le reprend – v. 594 : quant j. – v. 595 : devant qu'el l'aient a. – v. 596 : bien en pueent a. – v. 597 : si le rafubleront a. – v. 599 : ne d. – v. 600 : b. les peüssiez c. – v. 601 : së il vous venist a – v. 603 : Quant eles ci le m. – v. 604 : c. bien et o. – v. 606 : qu'elles ont mesfet et mespris – v. 608 : l. les l. – v. 609 : por le loement de G. – v. 611 : « Sire, fet il, j. – v. 614 : molt p. – v. 615 : n'i a nul qui sache que dire –

v. 619 : qu'en la cort n'eüst si loial – v. 620 : Bele, dist il, le s. – v. 621 : me dit hui que trop je hastoie – v. 622-623 : porce que je l'empesnoie / de s'amie ne tant ne quant – v. 629 : quar je ne veuil plus delaier – v. 630-631 : q. feïst ele dangier/quant ele n'en puet par el p. – v. 632 : Et li r. li fet a. – v. 635 : que n'i – v. 636 : a. jurent a la t. – v. 640 *gratté et réécrit* : tant que le dos derrier vit on – v. 642 : Et Giflet qui primes le v. – v. 643 : si s'e. – v. 644 : damoisele, il est trop pendant – v. 645 : il n'est pas a vo point t. – v. 646 : james n'iert devant si m. – v. 649 : por ce q. – v. 650 : li solt maintenant sa bonté – v. 654 : on n'en porroit que .II. t. – v. 660 *gratté* : mal se cuevre qui li ... pert – v. 661 : d. sa m. – v. 662 *gratté et réécrit* : ses amis la doit avoir chiere – v. 663 : m. nos d. – v. 665 : i. doit f. – v. 666 : ainz p. – v. 667 : si l'a gité az piez le r. – v. 673 : ne dame en c. – v. 674 : car ne s. – v. 682 : si les en maine el r. – v. 683 : En la cort n'avoit c. – v. 691 : ne partist – v. 692 : s., lor dist – v. 694 : molt öel sont parti nos g. – v. 695 : q. chascune e. – v. 696-697 : Bien doivent par nos des or mais / estre chieries e. – v. 698 : h. esprovees – v. 699 : Si nos doit ce r. – v. 700 : que l'un n. – v. 703 : je n'en sai – v. 704 : mes nos en avons pris le pire – v. 705 : car ce s. – v. 706 : se nostre honte estoit c. – v. 707 : de la moie me doit p. – v. 708 : l'un ne doit pas l'a. – v. 709 : Et K. li dit : « ce n'a m. – v. 712 : acore la chaitive g. – v. 713 : q. ce crera – v. 714 : ne q. j ; – v. 715 : que bon c. s. – v. 716 : se s'amie a fait a. – v. 717 : ainz s'en doit il bien escondire – v. 718 : que s'en doit il bien escondire – v. 721-723 *om.* : ou .xx. ou trente set / sor c. – v. 728 : e. auques m. – v. 727-30 : mais de ce dit le seneschal / verité, quë il fait moi ans mal, por ce que maint bon c. / est de cest mehaing p. – v. 731 : en i a avant que ci – v. 732 : li v. est avant sailli – v. 733 : Sire, fet il, ce q. – v. 735 : le mantel – v. 737 : qu'il n'i eüst nule m. – v. 738 : ja ert v. c. si p. – v. 741-742 : c'onques ne vient ne tost ne tart / aventure de nule part – v. 753 : Sachiez qu'ele en ert avilee – v. 755 : n. qui molt tost cort – v. 756 : a vostre c. – v. 757 : en avra aventure m. – v. 758 : par foi, fet messire G. – v. 761 : qu'il n'i a. – v. 764 : G. i est alez l. – v. 767 : e. ne s'e. – v. 769 : se s. s.

desor un lit – v. 771 : s., ma damoisele – v. 773 : en cele cort v. – v. 779 : Sire, v. – v. 781 : la damoisele s'est levee – v. 787 : sachiez que molt en fu i. – v. 788 : devant ce ert j. – v. 789 : de ce qu'ele n'i ot e. – v. 790 car s'il fust en sa v. – v. 791-792 *om.* – v. 793-794 : r. mesfet / il n'en quesist oïr le plet – v. 795 : que i. – v. 797 : Lors vint avant d. – v. 798 : si li aporta le m. – v. 800 : par quel enging il fu ouvré – v. 802 : Karadoc, qui molt em pesa – v. 807 : que ja ne v. – v. 815 : que vos veïsse el renc a. – v. 817 : Lors li dit K – v. 818 : qui tout fu fel et desloiaus – v. 820 : Vos en serez ja molt iriez – v. 823 : que on cuidoit je hui m. – v. 829-31 : e., c'est la somme/ que cest mahaing a maint preudomme, / mes je ne me doi pas v. – v. 834 : s. il desplet mon s. – v. 835 : j'a. le mantel chier – v. 836 : par raison, font li chevalier – v. 838 : nu v. pas a. – v. 839 : de si qu'ele en ot l. – v. 840 : de son ami qui fu irié – v. 842 : Et el l'a – v. 845 : tout oel li ateint a t. – v. 846 : Icesto fesoit bien a q. – v. 851 : que je l'ai par maint leu p. – v. 852 : p. de cent – v. 853 : o. nule ne v. – v. 854 : nule ou il n'eüst vilenie – v. 857 : qui vaut plaine une tor d'a. – v. 858 : que vous l. – v. 860 : li rois meïsmes l. – v. 863 : d. qui desdie – v. 865 : qu'ele l'e. – v. 866 : si n'en ose f. – v. 867-868 : que nus d'eus n'i set achoison / dont puisse dire se bien non.

Les dessous de la Table ronde

par Nathalie Koble

Je puis tout faire avec mon langage, mais non avec mon corps. Ce que je cache par mon langage, mon corps le dit [...]. Mon corps est un enfant entêté, mon langage est un adulte très civilisé¹...

Réunis autour d'une table de fête, les convives d'un banquet sont à la fois spectateurs et acteurs de leur propre rôle : chaque geste, partagé, ritualisé et reconnu, permet à chacun d'afficher la « dimension cachée » qui définit son statut et prédispose son existence au sein d'une communauté célébrant son espace culturel, le temps d'une cérémonie². Se parer, distribuer des présents à ses hôtes, accueillir à sa table l'étranger porteur de promesses, boire le vin à la coupe : autant de gestes constitutifs d'un langage « très civilisé », au même titre que les mets et les mots de table que s'échangent les convives au cours du repas. À cet art de la fête profane, la société féodale du XII^e siècle a donné un

1. Roland Barthes, *Fragments d'un discours amoureux*, Paris, Le Seuil, 1977, article « Lunettes noires ».

2. La notion de « dimension cachée » est empruntée aux études pionnières d'Edward T. Hall. Sur le langage du corps et son importance dans la civilisation médiévale, on se reporterà à l'ouvrage de J.-C. Schmitt, *La Raison des gestes dans l'Occident médiéval*.

prolongement romanesque célèbre, perpétré autour d'une « table ronde » qui reproduit, sous l'égide de la figure légendaire du roi Arthur, les aspirations et les moeurs d'une classe chevaleresque gourmande de fiction.

Le Lai du cor et *Le Manteau mal taillé* participent de cette double dimension culturelle et esthétique. Approximativement contemporains l'un de l'autre, ces deux récits se rattachent à la production littéraire profane de la fin du XII^e et des premières décennies du XIII^e siècle¹. Dans leur structure d'ensemble comme dans le détail de leur exécution, de leur « ouvrage », pour reprendre un terme cher au narrateur du *Mantel*², les deux contes exploitent des procédés d'écriture qui répondent aux attentes d'un public de cour susceptible d'apprécier, en amateur averti, la reproduction de son propre modèle culturel, ainsi que les infimes variations formelles et thématiques auxquelles il donne lieu, d'un texte à l'autre. Comme la fête, le banquet, qui sert de prétexte à l'histoire, le conte se veut d'abord partage d'un langage poétique ritualisé et reconnu, qui se définit lui-même, au seuil des textes, comme une « reprise », au sens couturier ou musical du terme. Aussi l'auteur qui appose sa mystérieuse signature, « Robert Biket », à la fin du *Lai du cor*, texte que la critique a pourtant longtemps considéré comme le plus ancien représentant conservé du genre³, prend-il soin de placer son œuvre dans le sillage d'une source, d'une « geste » (v. 10), qu'il ne ferait que reproduire. Cette allégation « fictive »⁴ est

1. Voir *The Anglo-Norman Text of Le Lai du cor*, éd. C. T. Erickson, p. 21-23, et *Mantel et Cor. Deux lais du XII^e siècle*, éd. Ph. E. Bennett, p. xx sq. La brisure du couplet d'octosyllabes, très fréquemment pratiquée dans les deux textes, permet notamment de les dater de la fin du XII^e ou du début du XIII^e siècle.

2. Voir *supra*, *Le Mantel mautaillé*, v. 197 et note.

3. Voir « Le conte du *Mantel*, texte français des dernières années du XII^e siècle édité d'après tous les manuscrits », éd. F. A. Wulff, et E. Hoepffner, « *The breton lais* ».

4. Sur ce procédé voir l'ouvrage de R. Dragonetti, *Le Mirage des sources. L'art du faux dans le roman médiéval*.

répétée presque mot pour mot dans les premiers vers du *Mantel* pour être aussitôt déformée par son narrateur anonyme :

*D'une aventure qui avint
a la cort au bon roi qui tint
Bretaingne et Engleterre quite,
por ce que n'ert pas a droit dite
vous vueil dire la verité.* (*Mantel*, v. 1-5)

La source sur laquelle joue chaque conteur comme sur une partition inscrit donc l'invention romanesque, conquérante et expansive depuis le milieu du XII^e siècle, au cœur même de la répétition. Et l'histoire qu'ont connue ces deux récits arthuriens pendant plusieurs siècles est représentative, à plus d'un titre, de ce qui caractérise la « littérature » médiévale des siècles d'or. L'un et l'autre copiés dans ces célèbres compilations manuscrites du XIII^e siècle, constituées comme de véritables recueils-bibliothèques pour les laïcs amateurs de récits chevaleresques, ils ont à leur tour servi d'intertextes indéfiniment réutilisés par les romanciers, d'un bout à l'autre de l'Europe médiévale et jusqu'au seuil de la Renaissance¹.

1. Entre autres réécritures du motif dans la littérature européenne, citons les fragments narratifs suivants : *La Première Continuation de Perceval*, éd. W. Roach, vol. III, version courte, reprise et traduite par C.-A. Van Coolput-Storms, p. 232-240 ; Raoul de Houdenc, *La Vengeance Raguidel*, éd. G. Roussineau, p. 260-261, v. 3886-3931 ; *Le Roman de Tristan en prose*, éd. R. L. Curtis, vol. II, p. 128-133 ; *Le Roman de Renard le Contrefait*, éd. G. Raynaud et H. Lemaître, v. 4331-4345 ; L'Arioste, *Roland furieux*, trad. fr. F. Reynard, vol. II, p. 357-374 ; et Jean de La Fontaine, « La coupe enchantée. Nouvelle tirée de l'Arioste », in *Contes et nouvelles en vers*, éd. N. Ferrier et J.-P. Collinet, p. 206-217. Voir également, outre la bibliographie attachée aux deux textes ici présentés, E. K. Heller, « The story of the magic horn : A study in the development of a medieval folk tale » ; R. S. Loomis et J. S. Lindsay, « The magic horn and cup in Celtic and Grail tradition » ; M. W. Walsh, « Arthur cocu : Comic abuse of the Round Table in fifteenth-century Fastnachsplaye » ; et A. R. Magnusdottir, *La Voix du cor. La relique de Roncevaux et l'origine d'un motif dans la littérature du Moyen Âge (XII^e-XIV^e siècles)*.

La femme, le clerc et le chevalier : un trio conflictuel pour deux textes jumeaux

Le Lai du cor et *Le Manteau mal taillé* sont les premières manifestations en français de structures narratives et symboliques qui traversent toute la civilisation occidentale. S'il est impossible de lire l'un comme une réécriture explicite de l'autre, la critique a depuis longtemps mis en évidence la parenté formelle et thématique qui les unit au sein de la tradition textuelle¹. Avant d'être insérés dans des ensembles plus vastes, de s'inscrire dans des collections de textes ou dans des productions narratives de très grande ampleur, ces deux récits brefs s'imposent par leur cohérence interne et par la gémellité de leur structure. L'un et l'autre prennent la fiction arthurienne comme prétexte pour raconter une « *aventure novele* » (*Mantel*, v. 93 et 107), qui a lieu dans les deux cas au coin de la table, dans la salle de cérémonie, et s'apparente à une révélation. Cette révélation, liée à un interdit sexuel, prend la Table ronde au piège de son propre rituel, qui sert de cadre au dévoilement d'une vérité cachée, d'un surplus qu'une petite machine fictionnelle – une « *merveille* » (*Mantel*, v. 199 ; *Cor*, v. 196) – s'attachera à démasquer par le biais d'un geste, ici déplacé. Dans les deux textes, la révélation et son procédé sont identiques : tandis que la communauté arthurienne réunie au grand complet attend son repas, un trouble-fête apporte un objet magique, qui rend visible par le biais d'un détail révélateur l'intimité coupable de ceux qui en font l'épreuve. Dans un cas, l'objet détecteur de mensonge prend la forme d'un cor, dans lequel parviendra seul à boire l'homme dont la femme est parfaitement fidèle et qui n'est lui-même pas suspect de jalouse ; dans l'autre, dames et demoiselles de la cour doivent se soumettre à l'épreuve d'un manteau d'apparat, qui se

1. « L'œuvre des copistes nous révèle qu'ils vivaient dans une sorte de promiscuité littéraire sans nous permettre d'établir la priorité d'un texte sur l'autre. » (Ph. E. Bennett, *Mantel et Cor*, p. XVI-XVII)

déforme au gré des essayages en fonction des préférences sexuelles des belles infidèles. L'aventure est donc détournement de gestes partagés qui assuraient les liens d'une communauté désormais désavouée, trompée, à l'exception d'un couple héroïque, Caradoc et sa femme, qui font figure d'exclus paradoxaux.

D'origine cléricale, la veine misogyne qui parcourt le texte s'inspire bien sûr d'une tradition patristique largement diffusée par la pensée chrétienne, et qui trouve dans la littérature profane des développements satiriques bien connus¹. Volage, sensuelle et menteuse, la femme se caractérise aux yeux du clerc comme un être tout entier voué à la chair. Le discours théologique et moral la définit surtout par sa sexualité débridée, qui fait d'elle une figure tentatrice à tout instant susceptible de mettre en danger l'harmonie d'une communauté². L'Ancien Testament propose déjà un scénario analogue, qui impose de s'en remettre au jugement divin pour révéler et punir ces débordements spécifiquement féminins :

Il peut arriver à un homme que sa femme se conduise mal et lui soit infidèle, qu'un autre ait à l'insu de cet homme des rapports avec elle, qu'elle se soit souillée en secret, sans qu'il y ait de témoin contre elle, sans qu'elle ait été prise sur le fait ; si alors un esprit de jalousie s'empare de cet homme et qu'il soupçonne sa femme, alors qu'elle s'est effectivement déshonorée, ou si un esprit de jalousie s'empare de cet homme et qu'il soupçonne sa femme, sans qu'elle se soit déshonorée, cet homme amènera sa femme au prêtre³.

Pour faire apparaître l'innocence ou la faute, le prêtre recourt à une ordalie, dont le texte décrit le rituel avec précision. La

1. Sur l'exploitation de la vision chrétienne de la femme dans la littérature arthuriennne en vers, voir notamment H. Bloch, « The arthurian fabliau and the poetic of virginity », et E. Baumgartner, « Des femmes et des chiens », in T. Bouché et H. Charpentier (éd.), *Le Rire au Moyen Âge dans la littérature et dans les arts*, Bordeaux, Presses de l'université de Bordeaux, 1990, p. 43-51.

2. Voir M.-T. d'Alverny, « Comment les théologiens et les philosophes voient la femme ? », *Cahiers de civilisation médiévale*, 20, 1977, p. 105-129.

3. Nombres, V, 11-31 (traduction œcuménique de la Bible, Paris, Le Cerf, 1975).

femme incriminée doit boire les « eaux amères qui apportent la malédiction », mélange d'eau et de poussière prise sur le sol du tabernacle :

[...] si elle s'est souillée et qu'elle a été infidèle à son mari, l'eau qui porte la malédiction entrera en elle pour devenir amère ; son ventre enflera et son sein dépérira. Et cette femme deviendra pour son peuple l'exemple qu'on cite dans les imprécations¹.

La révélation divine est ici doublement liée au corps. Elle n'est possible que par le contact, comme le seront les épreuves du manteau et du cor. Par ailleurs, en souillant la coupable par une marque corporelle, elle prive la femme de ce qui fait sa place au milieu de son peuple : la fertilité. Associée à la fonction nourricière et signe d'exclusion, la boisson amère est comme le signe inversé de l'« eau de vie » dispensée au peuple de Moïse dans le désert, aux « eaux de Meriba »².

Le schéma biblique inspire peut-être en partie les deux récits arthuriens. Il est intrinsèquement lié à une pensée symbolique qui traverse le christianisme médiéval et voit dans tout événement correctement interprété une trace du divin. Comme dans le texte testamentaire, le recours à l'autorité d'une instance supérieure, qui traduit par des marques surnaturelles et visibles l'inaccessible vérité, s'apparente aux rituels de l'ordalie, encore pratiquée par les tribunaux médiévaux à l'aube du XIII^e siècle et largement exploitée par les textes littéraires³. Dans *Le Lai du cor*,

1. Nombres, V, 22 et 27 (*ibid.*).

2. Nombres, XX, 1-14.

3. Voir A. Vauchez (éd.), *L'Aveu*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 1984. Comme on le sait, Tristan et Yseut jouent admirablement de la force performative de la parole et de son ambivalence référentielle pour cacher leur amour à la cour du roi Marc. Le fragment du roman de Béroul s'ouvre ainsi sur une scène à trois dans laquelle les deux amants, se sachant épies par Marc, improvisent un dialogue « truqué » destiné à tromper le roi. Afin d'emporter la conviction du mari caché, Tristan déclare vouloir subir l'épreuve par le feu pour protester de son innocence (voir *Tristan et Yseut. Les premières versions européennes*, éd. Ch. Marchello-Nizia, p. 7). Sur l'exploitation de ce motif dans la rhétorique de l'adultère et son rapport à la fiction, voir notre article « Flagrant délit de fiction. La culpabilité dérobée dans quelques récits arthuriens ».

la reine, accusée d'adultère, a d'ailleurs le réflexe immédiat de réclamer un contre-jugement par le feu pour protester de son innocence. Ce faisant, elle met habilement en concurrence deux types de transcendance, l'une divine, l'autre obscurément magique, et traduit la complexité de la relation au signe qui travaille la pensée symbolique médiévale :

« *Iuwein, dist la reïne,
Or face un fu d'espine
mi sires embracer,
enz me face geter.
Si cheveil i ay ars,
ou n[i]ent de mes dras,
face me traïner
a cheval detrèer,
qu'ounkë houme n'amai
ne jammés n'amerai,
fors seulement soun cors.* » (*Cor*, v. 323-333)

Entre le chevalier et sa femme se profile donc la figure dénonciatrice du clerc, qui raille la naïveté du roi et de ses chevaliers face à la dangereuse inconstance de leurs femmes¹. La fiction profane donne ici un revêtement comique, voire trivial, à la crainte que d'autres récits expriment de façon dogmatique et qui explicite, sinon justifie, la rémanente jalouse masculine² : la figure féminine est essentiellement « réceptacle inadéquat », à l'image, précisément, de ces objets usuels, cor renversé et manteau déformé, qui trahissent ses comportements inavouables. « Icône verbale », sur le modèle du récit exemplaire, le test de fidélité tel que l'actualisent les conteurs arthuriens serait avant

1. Dans *Le Lai du cor*, cette figure médiatrice et distante est incarnée par le personnage du chapelain, qui se charge de lire et d'interpréter l'inscription qui se trouve sur le cor et révèle son usage. La réticence initiale du clerc, son rire moqueur et sa capacité à anticiper sur le désastre qui va suivre lui confèrent une autorité qui s'apparente à celle du narrateur, malgré son silence dans le reste du conte.

2. Sur l'importance de cette dimension cathartique dans l'écriture des fabliaux, voir M.-T. Lorcin, *Façons de sentir et de penser : les fabliaux*, notamment p. 42 sq.

tout donné à entendre par des moralistes à un auditoire laïc aveuglé par les fictions trop idéalisantes de la littérature profane contemporaine¹. On ne s'étonnera donc pas de voir *Le Lai du cor* et *Le Manteau mal taillé* revendiquer une parenté littéraire ouvertement cléricale dans leurs épilogues : le narrateur du *Mantel* déclare avoir « trouvé » le vêtement magique dans une abbaye galloise, tandis que Robert Biket assure qu'il a recueilli (« trové ») son histoire auprès d'un abbé collectionneur d'anecdotes. Dans un cas comme dans l'autre se dessine l'*ethos* d'un narrateur expert en jeux de langage, et qui prend soin de souligner l'efficacité redoutable de son récit, révélateur de mensonges au même titre que l'objet fictivement mis en circulation et toujours disponible, pour qui sait en réactualiser la force et la fonction :

*Seignors, dites lor ces noveles,
que partout le ferai porter,
si lor convenra afubler.
Et si sai bien de verité
que ja par eles n'iert usé !* (*Mantel*, v. 902-906)

Une distance ironique accusant l'écart entre le narrateur et son auditoire est ainsi affichée au seuil des deux récits, là même où le texte programme sa réception et dévoile ses enjeux. L'épreuve de fidélité échappe pourtant à la seule sphère de la conscience morale, dans les récits arthuriens qui l'utilisent. Certes, le test y met au jour l'intimité de tous les couples de la cour, un à un pris au piège d'une logique à laquelle ils ne peuvent se soustraire, à commencer par le couple royal, première et principale victime de l'épreuve dans les deux récits. Mais la condamnation est collective, le palais s'est substitué à l'espace sacré du temple et

1. Sur le double statut de l'*exemplum*, conte édifiant et plaisant, et son développement dans la littérature française au XIII^e siècle, voir C. Brémont, J. Le Goff et J.-C. Schmitt, *L'Exemplum*. Sur le recours au scénario de l'ordalie dans la littérature exemplaire, notamment dans les affaires d'adultère, voir J. Berlioz, « Les ordalies dans les exempla de la confession (XIII^e-XIV^e siècles) », in A. Vauchez (éd.), *L'Aveu, op. cit.*, p. 315-340 ; l'expression d'« icône verbale » est empruntée à P. Ricœur, *La Métaphore vive*, Paris, Le Seuil, 1975, p. 265-266.

l'objet merveilleux, venu de l'extérieur et assimilé par les textes à une œuvre d'art, est moins associé à une punition qu'à une rétribution, puisqu'il finit par quitter la cour pour récompenser les qualités exceptionnelles d'un vainqueur, célébré par son suzerain. Du reste, dans l'épilogue développé du *Manteau mal taillé*, le narrateur, d'abord emporté par son audace, procède à un très visible repentir et rejette dans le passé lointain de la faute biblique la culpabilité féminine qu'il vient de fustiger :

*Et si n'i a il fors honor,
que que jadis i ait eü,
mes por le mal qui donques fu
lor va on encor reprochant.* (*Mantel*, v. 913-916)

À la table arthurienne, construite à l'image de la table seigneuriale, le clerc met donc surtout son savoir au service d'une idéologie profane et communautaire et fait de la fiction le lieu où s'équilibrent les tensions qui travaillent la société chevaleresque. Dans le cas de l'épreuve de fidélité, un autre schéma mythique, profane, dévoile plus clairement la fonction et la structure du conte, adapté aux préoccupations du public courtois.

Le test prend place au milieu d'un banquet et distingue un élu. L'épreuve a donc une fonction qualifiante, mais le geste, devenu incontrôlable, doit révéler la « dimension cachée » qui cimente le groupe mis à l'essai. Comme l'a remarqué la critique littéraire à la suite des travaux de Gilles Eckard, ce motif, ici restreint à la sphère érotique, repose sur un invariant anthropologique d'origine indo-européenne qui sélectionne publiquement un héros par le biais d'un objet discriminant. Cor, coupe, manteau, couronne, pierre, siège, animal féerique : dans chaque récit apparenté, l'instrument de révélation est extrêmement variable, mais le thème fonctionnel, le « banquet discriminant », reste, lui, constant¹. Comme on le sait, le Graal constitue sans

1. Voir G. Eckard, « Le Graal discriminant, le cor et le révélateur des Nartes ». Voir aussi J.-J. Vincensini, *Motifs et thèmes du récit médiéval*, p. 97 sq.

doute la plus riche exploitation romanesque de ce motif dans la littérature médiévale. Lié à un rituel de table dès sa première entrée en texte dans le *Perceval* de Chrétien de Troyes, il permet d'emblée de (dis)qualifier momentanément un héros encore en gestation et se constitue, dans la scène qui accompagne ses apparitions, en promesse d'abondance et d'accomplissement.

L'ordalie qui prend place au milieu du banquet semble donc tout à la fois être épreuve de fidélité et test de fertilité. Mais quelle vérité, propre à l'éthique chevaleresque et à l'univers féodal, s'efforce-t-elle de faire apparaître sous le couvert d'une fiction dans ces deux récits, faux jumeaux nés au sein d'une famille littéraire parfaitement maîtresse de ses procédés et de ses effets ?

L'invention héroïque : brève leçon d'écriture

Quels que soient les invariants culturels qui les portent, *Le Lai du cor* et *Le Manteau mal taillé* s'inscrivent dans un contexte littéraire étroit, revendiqué comme tel et habilement retravaillé dans les deux œuvres. Malgré leur brièveté, malgré les références formelles à d'autres types de récits contemporains, signalées par la diversité des emprunts autant que par les indications des rubriques dans les manuscrits, les deux textes sont avant tout des récits arthuriens¹. C'est au sein même de cette référence, formalisée par Chrétien de Troyes et ses épigones, que s'exercent les jeux de déformation et de transformation sensibles dans la composition générale des textes autant que dans le traitement du détail, thématique ou stylistique. Transposé dans l'univers du « roman » par l'intermédiaire de l'historien anglo-normand Wace au milieu du XII^e siècle pour être introduit dans la fiction « romanesque » par Chrétien, l'univers arthurien constitue à la fin du siècle un monde autarcique, modulable au gré des effets

1. L'importance de la poétique arthurienne dans *Le Manteau mal taillé* a été analysée en détail par E. Baumgartner, « À propos du *Mantel mautaillé* ».

de collage et de réécriture pratiqués. Comme au jeu de cartes auquel il prêtera d'ailleurs ses plus illustres figurants, l'art du roman repose sur une combinatoire posée en règle de jeu. Pour déployer l'« *aventure novele* », les romanciers réutilisent les mêmes structures spatio-temporelles, puisent leurs motifs dans un fonds commun reconnaissable et pratiquent le retour des mêmes personnages, construits, on le sait, à partir de traits « typiques » : autour du grand roi gravitent le sénéchal Keu, Gauvain, le grand séducteur courtois, Perceval « le Galois », Bedoyer le connétable, Yvain, Girflet, etc. Dans les deux textes, la nature même de l'épreuve, qui fait défiler à l'avant-scène tout l'entourage royal, produit un effet d'appel : au seuil du repas de fête, *Le Manteau mal taillé* et *Le Lai du cor* se donnent à lire comme une amplification plaisante de la liste des chevaliers de la Table ronde naguère dressée par Chrétien de Troyes¹.

L'art du recyclage : ouvertures

Les deux récits commencent par une scène traditionnelle qui part de la grande salle du palais, ouverte à l'aventure qui viendra s'y présenter. Cette amorce est mise en valeur dans les deux cas par une surenchère de *topoï* romanesques. Le choix des conteurs pour déclencher l'aventure signale autant leur appartenance à un univers littéraire commun qu'il permet de mesurer la différence esthétique qui distingue les deux textes.

Dans *Le Manteau mal taillé*, le roi refuse de commencer le repas avant l'arrivée d'une aventure, malgré l'heure avancée. Le narrateur exploite ici le motif du jeûne probatoire, explicité pour la première fois dans *Le Conte du Graal* :

1. Chrétien de Troyes, *Érec et Énide*, éd. D. Poirion, v. 1670-1714. Certains personnages et toponymes ne se trouvent pas dans le personnel arthurien exploité par Chrétien. Sur la variété de ces emprunts et l'importance du *Brut* de Wace, à la source de certains noms, voir *infra*, Index des noms propres, p. 167-171.

« [...] Sire, s'il vous pleisoit,
vos mangerez des ore mes.
— Kex, dist li rois, leissiez m'an pes,
Que ja par les ialz de ma teste
Ne mangerai a si grant feste
Que je cort anforciee tiegne,
Tant qu'a ma cort novele viegne¹. »

Le *topos* est lié aux ruptures temporelles qui déclenchent le récit. Il est amplifié par le narrateur du *Mantel*, longuement commenté par les personnages et repris comme un thème secondaire traité sur un mode burlesque dans la suite du texte : le conteur prend soin de souligner le désagrément presque insoutenable que constitue pour tous ses personnages ce jeûne prolongé jusqu'au milieu de l'après-midi. Même le roi s'impatiente, trahi par son estomac, comme si l'aventure, motif central de tout roman arthurien, ne suffisait plus à divertir des convives entièrement recentrés, à l'instar du texte lui-même, sur leurs appétits sexuels et alimentaires :

« Trop avons, fet il, jeûné !
por quoi font ces dames dangier,
que ja ne serront au mengier
tant qu'elles l'aiënt afublé ? » (*Mantel*, v. 592-595)

1. « Sire, si vous vouliez bien, ce serait le moment de manger. — Keu, répondit le roi, laissez-moi en paix, car je ne mangerai pas à une fête si importante, alors que je tiens cour plénière, tant qu'aucune nouvelle ne sera arrivée à la cour. » Le motif est déjà esquissé dans *Érec* et *Énide* : le jeune couple, vainqueur de l'épreuve du blanc cerf, arrive à Caradigan « *a droit midi* » (v. 1506), attendu par toute la cour ; son arrivée fait retour sur la scène d'ouverture et met fin, en rétablissant la « coutume du baiser », à la première branche du récit. Dans l'épisode du *Perceval*, le motif est lié à l'arrivée d'un messager porteur de nouvelles, mais l'association avec l'aventure reste latente (*Perceval ou le Conte du Graal*, éd. D. Poirion, v. 2822-2828). Dans *La Première Continuation de Perceval*, le motif est clairement assimilé à un déclencheur narratif : le roi précise à son sénéchal qu'il ne s'attablera « *devant c'avenir i veisse/ Merveille estrange u aventure* » (« avant d'avoir vu un prodige ou une aventure » ; éd. W. Roach, vol. III, version courte, v. 3134-3139). Sur les rapports de *La Première Continuation* et du *Manteau mal taillé*, voir E. Baumgartner, « À propos du *Mantel mautaillé* ».

En empruntant à d'autres sources, *Le Lai du cor* présente sous un jour différent les distorsions spatio-temporelles qui permettent au narrateur de produire du récit. Au début du texte, le cor donne lieu à une description qui inscrit le conte dans un espace-temps féerique signifiant : l'œuvre d'art est entourée de clochettes dont le tintement harmonieux plonge l'auditeur dans une torpeur extatique. Les personnages cessent brutalement de manger, de bouger, envoûtés par la musique, qui fige le temps et les consciences¹ :

*Les eschieles sonerent
et si se cuncorderent,
que tout li chevaler
en lesent le menjer.* (*Cor*, v. 81-84)

Avant d'être utilisé comme un récipient, le cor est ici avant tout associé au motif de l'oubli de soi, différemment exploité par la lyrique et le roman contemporains. Le pouvoir surnaturel de la musique rappelle ses liens avec l'évocation amoureuse dans la littérature courtoise : comme les clochettes qui agrémentent les palefrois des deux amoureuses du *Jugement d'amour*, ou celles du chien que Tristan offre à Yseut pour soulager sa peine, le chant introduit dans une dimension autre, qui lie amour et poésie :

*Li poitral ne sont pas vilain :
Clokes i a d'or et d'argent,
Ki ades par encantement,
Sounent d'amour un son noviel :
Ains Deus en fist tel cri d'oiziel
El mont, tant com li airs acuevre,
Ki as cloketes feïst oevre :
N'est hom, tant eüst maladie,*

1. Le repas ne sera repris qu'à la fin de l'épreuve, après la victoire de Caradoc (*Cor*, v. 575 sq.).

*S'il oïst cele melodie,
Ki tantos tout haitiés ne fust¹.*

Chez les romanciers en vers, l'« *esbahissement* » que provoque la contemplation esthétique fait l'objet de multiples développements. Il sert de prétexte à de longues pauses descriptives, lieux souvent favorables à la révélation², et permet parfois de provoquer ou de ponctuer les avancées du récit. Robert Biket s'est souvenu de ces deux leçons d'écriture. Dans ce récit de moins de 600 vers, la seule description du cor en occupe plus de trente, surchargés de références intertextuelles. D'entrée de jeu, ces multiples réminiscences fonctionnent pour le lecteur comme un signal : le texte qu'il va entendre lui parlera d'amour, d'aventure et d'abondance ; et le héros qu'il couronnera sera sans doute celui qui parviendra à allier ces trois thèmes en une figure type, incarnée par le seul Caradoc.

Caradoc, le dernier des chevaliers courtois ?

À partir de données recyclables, tout texte arthurien s'efforce de construire une figure de protagoniste, dont la quête héroïque suit les courbes du récit. Caradoc Briesbras, le vainqueur de

1. « Les poitrails sont hors du commun : des clochettes en or et en argent y sont fixées, qui, sous l'effet d'un enchantement, sonnent à tout instant un chant d'amour nouveau. Jamais Dieu n'a donné à aucun oiseau de la Création un chant qui puisse égaler la mélodie produite par les clochettes : tout homme malade, en écoutant leur musique, recouvrerait la santé. » (*Le Jugement d'Amour ou Florence et Blancheflor*, éd. E. Faral, v. 186-195 ; nous traduisons.) Le texte s'inspire probablement de la description de la chambre des beautés du *Roman de Troie* de Benoît de Sainte-Maure : un concert d'instruments y a le pouvoir de calmer la douleur (sur la complexité de ce motif dans la littérature romanesque, voir *supra*, p. 40, note 7).

2. Dans les romans du Graal, les apparitions du « *vaissel* » provoquent le mutisme des spectateurs. Comme ici, la merveille est signal de révélation. Mais contrairement au Graal, le cor magique n'entre pas dans un jeu sur l'invisible qui donne à entrevoir les mystères divins. Ce n'est pas la manifestation d'une transcendance ineffable qui implique le recours au signe trouble, mais une simple affaire de moeurs, un flagrant délit d'adultère en différé.

l'épreuve dans nos deux histoires, est de ce point de vue le successeur de Lancelot, d'Yvain, d'Érec ou de Perceval, silhouettes d'abord constitutives d'un décor indistinct, mises sur la sellette par l'œuvre qui leur sert de support. *Le Lai du cor* et *Le Manteau mal taillé* pourraient aussi s'intituler *Caradoc*, comme la branche de la *Continuation du Perceval* qui lui est consacrée : l'un et l'autre sont construits telles des miniatures de roman, condensant en moins de 1 000 vers les principales étapes qui accompagnent la naissance du héros dans les œuvres de Chrétien de Troyes. Symboliquement circulaires, temps liturgique et Table ronde servent de centre à partir duquel le narrateur déroule le fil de son propre récit : l'invention héroïque coïncidera avec son achèvement. Par souci de brièveté, l'aventure se passe simplement en intérieur, les échecs des victimes successives se substituant aux épreuves chevaleresques habituellement traitées en extérieur, « *a bonté d'armes*¹ ».

Pour autant, l'invention du héros fait l'objet d'une préparation très soignée, sensiblement différente dans les deux textes. Pour construire une figure héroïque à partir d'un personnage secondaire, ils procèdent par effet de contraste : le nouveau couple d'élus se pose en double inversé du couple royal. Jeff Rider a montré combien ce contrepoint était travaillé dans *Le Lai du cor*² : le romancier rapproche les contraires par le recours à des expressions topiques, utilisées à la manière d'un rappel pictural. La joie du héros fait écho à la fausse joie du roi (v. 282 et 539), le « *cler vis* » de la femme de Caradoc rappelle celui de la reine (v. 318 et 575) et les gestes des quatre protagonistes s'opposent de façon symétrique dans la composition d'ensemble : face à l'épreuve, les hommes réagissent par un mouvement impulsif (le roi se précipite sur sa femme armé d'un couteau, Caradoc saute par-dessus la table), tandis que le

1. L'expression est extraite de l'épisode du « Val des faux amants » dans le *Lancelot en prose* (voir *Le Livre du Graal*, vol. II, « Lancelot », éd. publiée sous la direction de Ph. Walter, Paris, Gallimard, 2003, p. 1196-1223).

2. J. Rider, « Courtly marriage in Robert Biket's *Lai du cor* ».

port de tête et la couleur du teint trahissent les émotions des deux femmes (la reine baisse la tête et rougit, la femme de Caradoc, la tête haute, reste impassible). Dans *Le Manteau mal taillé*, l'effet de contraste oppose l'amie du héros à toutes les femmes de la cour : comme ses compagnes, elle est d'abord réservée face à l'épreuve. Mais là où la retenue n'était que faux-fuyant (« *dangier* », « *essoigne* ») dans la bouche de femmes coupables, elle se retourne en pudeur dans le cas de l'élue, qualité courtoise célébrée comme telle par le narrateur et le messager :

« *Sire, fet ele, bien savon
que il meschiet a maint preudon
ne je ne m'os mie vanter
que les doië toutes passer
de l'eauté ne de valor.
Mes së il plest a mon seignor,
je l'affublerai volentiers.* »
— *Par mon chief, dist li chevaliers,
vous n'en poez par el passer !* »
*Encor nel vout ele affubler,
tant quë ele en ait le congé
de celui que mout a proisié :
mout a envis li a donné !* (*Mantel*, v. 829-841)

En retour, Caradoc se distingue des autres chevaliers par la nature inconditionnelle de son amour, qui l'incite à interdire à son amie de tenter l'épreuve, quand ses compagnons, lointains représentants du jaloux biblique, contraignaient leurs femmes à l'essayage pour en avoir, si l'on peut dire, le cœur net¹. Cette double réserve qui isole le couple héroïque au premier plan est signe d'une infaillible moralité. Les vainqueurs sont à première vue célébrés pour leur capacité à réaliser pleinement les valeurs constitutives de l'idéal chevaleresque, dangereusement menacé de caducité par l'épreuve du manteau et par les sarcasmes du sénéchal Keu. En ce sens, l'aventure merveilleuse est ici questionnement de ce

1. Voir les incitations soupçonneuses de Keu (v. 382-406) et d'Yder (v. 616-631).

qui fonde la société courtoise : menée à bien, elle glorifie l'excellence, la mesure du discours et du geste, ainsi que la loyauté, idéal défendu par les prises de position de Gauvain, triomphal à la fin de l'épreuve, malgré son propre échec :

Lors a dit monseignor Gauvain :
« *Damoisele, je pren en main*
que vos n'en devez guerredon
së a vostre lëauté non. » (*Mantel*, v. 869-872)

C'est la raison pour laquelle dans *Le Lai du cor*, Caradoc est sur le champ de bataille surpassé en vaillance par le seul Gauvain, et non par le roi¹. « *Chevalier a droit* » (*Cor*, v. 504 et 542), Caradoc serait le héros qui sauve *in extremis* la cour de la honte et célèbre ses fondements et ses exigences, ainsi que son rayonnement littéraire, comme le souligne le messager du *Manteau mal taillé*². Mais, paradoxalement, ce parangon de l'idéal chevaleresque qui fait dépendre la vaillance de la force amoureuse ne fait-il pas du couple élu le modeste modèle de la plus célèbre des relations adultères du monde arthurien ? Au Val sans Retour, Lancelot n'aura pas non plus besoin de se battre pour afficher son identité héroïque : l'amour éprouvé pour et par Guenièvre est seul nécessaire pour mettre fin à cet autre enchantement féerique fabriqué par Morgain pour punir les infidèles, même « *de penser*³ ». Les deux textes brefs qui traitent de l'infidélité en terre arthurienne ne sont donc pas univoques, malgré leur apparente simplicité. Si le récit romanesque repose sur un art du recyclage qui compose les personnages à l'aide de traits saillants aisément repérables et reproductibles, ces figures ne sont pas pour autant des figurines, figées dans un moule prêt

1. Voir le portrait de Caradoc dans le *Lai du cor*, v. 488-506. Avant d'esquisser un portrait physique du jeune séducteur, le narrateur insiste sur ses qualités chevaleresques : « *kar en la court Artu/ n'aviez meilleur escu/ ne plus face ad sa main,/ fors mounseingnour Gawein* » (v. 495-498).

2. Voir les vers 737-756.

3. *Lancelot en prose*, éd. Ph. Walter, p. 1199.

à l'emploi¹. Même le roi, personnage central autour duquel se disposent toutes les aventures de Logres, est loin d'apparaître dans la constellation arthurienne comme une masse rigide, indifféremment présentée en majesté sur son trône ou à cheval². Avant de revenir sur la douteuse transparence du couple héroïque, arrêtons-nous donc un instant sur le portrait d'un souverain mis à l'épreuve de la jalousie.

Les deux corps du roi

Arthur possède les qualités inhérentes au suzerain féodal : sa largesse, qui se manifeste au cours du banquet par l'abondance des présents prodigues, s'assortit d'une conception plus spirituelle du don, qui fonde son autorité sur le respect de la parole donnée. La promesse d'Arthur, pris au piège d'une aventure qui risque de déshonorer sa cour, rappelle celles qu'il oppose soigneusement à Gauvain au début d'*Érec et Énide* pour remettre à l'honneur l'aventure du blanc cerf :

« *Parole que rois a dite
ne doit puis estre contredite*³. »

1. Loin d'être rigides, ces « types » font souvent l'objet de redéfinitions complexes, et les romanciers jouent volontiers de la défiguration : l'effacement, la surenchère ou la superposition des traits permettent de faire « bouger » les figures. Yder est ainsi parfois associé au motif de la jalousie d'Arthur en recevant dans certains romans la protection, l'« amour » de la reine pour l'avoir sauvée des griffes d'un ours (voir *The Romance of Yder*, éd. A. Adams, v. 3330-3398). Dans *Érec et Énide*, il est au contraire du côté des opposants héroïques, et *Durmart le Galois* le présente comme un double de Keu, incapable de protéger la reine de l'enlèvement dont elle est victime (éd. J. Gildea, v. 4112-4974). Dans l'épreuve de fidélité, *Le Manteau mal taillé* réactualise la figure agressive du personnage, tandis que le mystérieux « enfant » auquel la reine avoue avoir proposé son « amour » dans *Le Lai du cor* pourrait bien être un rappel déformé du chevalier à l'ours, encore exploité dans *La Vengeance Raguidel*.

2. Sur la figure d'Arthur et son évolution dans la littérature médiévale, voir D. Boutet, *Charlemagne et Arthur ou le roi imaginaire*.

3. Au moment de décerner au nouveau couple le prix de la coutume du blanc cerf en reconnaissant Énide comme « *la plus gente et la plus bele* » de la cour, Arthur propose une définition de sa fonction de suzerain : « *Je sui rois, si ne doit mantir,/*

Cette double exigence est fondatrice de l'éthique courtoise. Sur elle repose la structure narrative du conte. Le messager joue dans les deux cas de la coutume du « don contraignant », qui oblige le roi à accepter un contrat dont il ignore encore la teneur, du moment que la demande respecte en surface les principes chevaleresques :

« *Amis, ceo dist li rois,
ti sires est curtois
e jeo prendrai le cor
a quatre bendeds d'or,
que gré ne l'en savrai
ne mal ne l'en vodrai.* » (Cor, v. 137-142)

*Et je vous creant une rien,
et vueil que tuit le sachent bien,
que je ne vous querrai hontage
ou avez honte ne domage.* »
Gavains a premerains parlé :
« *Cist dons ne puet estre veé,
fet il, que n'i ait vilonie !* » (Mantel, v. 179-185)

Quelle que soit l'issue de l'épreuve, Arthur s'engage à aller jusqu'au bout pour tenir parole : c'est lui le maître de cérémonie, le garant impérieux de la bonne conduite du récit. L'autorité du suzerain se manifeste encore dans la récompense finale : l'objet

Ne vilenie consantir,/ Ne fausseté ne desmesure ;/ Raison doi garder et droitire,/ Qu'il appartient a leal roi/ Que il doit maintenir la loi,/ Verité, et foi, et justise./ Je ne vol-droie an nule guise/ Fere deslèauté ne tort,/ Ne plus au foible que au fort./ N'est droiz que nus de moi se plaigne/ Et je ne voel pas que remaigne/ La costume ne li usages/ Que siaut maintenir mes lignages. » (« Je suis roi, je ne dois donc ni mentir ni consentir à la vilenie, à la fausseté ou à la démesure. Je dois préserver la raison et la probité comme il appartient à un roi loyal de le faire : un roi ne doit-il pas maintenir la loi, la vérité, la foi et la justice ? Je ne voudrais à aucun prix commettre une perfidie ou faire le moindre tort au plus faible comme au plus fort de mes sujets. Il serait injuste que qui que ce soit se plaigne de moi. Pourtant, je ne veux pas que les usages et les coutumes de ma lignée soient abandonnés » ; *Érec et Énide*, éd. D. Poirion, v. 1757-1770.)

médiateur se métamorphose en trophée, sur lequel seul le roi possède un droit de distribution. La dernière scène, qui récompense Caradoc et sa femme et donne droit au repas, rappelle la scène initiale : après avoir gratifié d'un don chacun de ses vassaux, jusqu'au plus humble, Arthur sélectionne le héros du jour et peut enfin rassembler toute la cour autour d'une table commune, avant de renvoyer chacun dans ses terres faire la preuve de sa vaillance et de sa fidélité au roi.

Mais la spécificité de l'aventure projette aussi sur la scène un autre Arthur. Celui qui préside la Table ronde sur son trône (*Mantel*, v. 155), le « *meillor roi coroné* », salué par le messager conformément à la noblesse de son statut (*Mantel*, v. 159-165 ; *Cor*, v. 110-126), fait l'objet d'un dédoublement contradictoire : en présence d'une émotion forte liée à son histoire de couple, à son corps intime, le roi peut se transformer brusquement en individu louche et difficilement contrôlable. Dans *Le Lai du cor*, la nature même de l'épreuve permet de mettre au jour ces « deux corps du roi ». En effet, comme l'explique le chapelain, le cor révèle indifféremment l'infidélité de la femme ou la jalouse de l'homme, « vilain » défaut incompatible avec l'idéal courtois, dès lors qu'il soumet l'homme à ses passions basses et le prive du sens de la générosité et de la mesure. Dans le cas du couple royal, si le discours de la reine pour justifier l'échec d'Arthur travaille admirablement sur l'équivoque et la maîtrise rhétorique, le roi se caractérise au contraire par une impulsivité jalouse, explicite avant même qu'il ait tenté l'épreuve :

*Arzurs fu mout irrez ;
semblaunt fest k'il soit lez.
Il en apele Kez :
« Cest riche corn m'emplez,
kar jeo essaiëray,
saver si jeo.n bevray. »* (*Cor*, v. 282-286)

Humilié, inondé de la tête aux pieds, Arthur saisit un couteau dans l'intention de poignarder la reine. Neutralisé par trois chevaliers, le grand roi s'est en un instant métamorphosé en mari

jaloux de fabliau, en dangereux criminel, comme le lui reprochent vertement ses vassaux. Seule la constatation que sa honte est unanimement partagée par l'ensemble de ses compagnons de table le rendra paradoxalement à son identité de roi, avant l'entrée en scène de Caradoc :

*Quant voit li rois Arzurs
sour touz est espaunduz,
hounk pus n'out del nœ ire,
einz comença a rire. (Cor, v. 457-460)*

Cette image sombre du roi Arthur n'est pas présente dans les romans de Chrétien de Troyes. Elle se développe en revanche dans certains récits postérieurs, à dimension fortement critique. *Yder* fait ainsi le portrait d'un souverain auquel le pouvoir est monté à la tête, gonflé d'orgueil et de « *vilenie* »¹. Dans ce roman, la jalouse d'Arthur explique en grande partie son changement de personnalité. Mais dans *Le Lai du cor*, le comportement contradictoire du roi ne s'assortit cependant pas d'une critique explicite de l'exercice du pouvoir. Les deux visages du roi cohabitent et traduisent dans leur contradiction même la subtilité de ce texte, qui s'efforce de mettre en récit la complexité d'un univers en difficile équilibre. Ce dédoublement fait l'objet d'un affrontement entre la reine et la fée, tout à fait central dans les deux récits : il explique le statut étrange du couple héroïque au sein de la fiction.

Reine ou sirène : fragments de discours amoureux

Si le couple victorieux Caradoc-Galeta² construit dans les deux récits sa dimension héroïque en se posant en « anti-Arthur » et

1. Voir B. Scholke-Hasselmann, *The Evolution of Arthurian Romance. The Verse Tradition from Chrétien to Froissard*, p. 64 sq.

2. Pour reprendre le nom que donne à la femme de Caradoc le compilateur du manuscrit 837. Dans les versions en vers de la *Première Continuation de Perceval*, la femme fidèle s'appelle Guignier.

en « anti-reine »¹, ce contrepoint audacieux n'a pas pour unique fonction de mettre en avant l'excellence des protagonistes autour desquels se déploie l'histoire. Dans ce contraste, deux conceptions du couple et de l'érotisme s'affrontent, deux discours amoureux se font face, concurrents l'un de l'autre dans la littérature narrative médiévale des XII^e et XIII^e siècles : comme l'a montré Emmanuèle Baumgartner, Galeta incarne une érotique d'origine féerique, aussi irréprochable qu'exclusive. Contre cette « féerique fiction » s'insurge la reine, qui porte les couleurs de cet « amour que l'on dit courtois », et met au jour les contradictions sur lesquelles repose le fonctionnement de la courtoisie dans la société et la littérature de la fin du XII^e siècle.

Pour traiter de cet affrontement, les deux conteurs ont pris des partis esthétiques bien différents : là où Robert Biket entoure l'intimité amoureuse d'un voile qui en respecte le secret et la puissance érotique, fidèle en ce sens au genre du *lai narratif* dont il se réclame, le conteur du *Manteau mal taillé*, plus volontiers satirique, fait le choix de la crudité pornographique, sur le modèle des fabliaux. Cette divergence est portée par le traitement inversé auquel les deux textes soumettent les réactions du couple royal : dans *Le Lai du cor*, la reine réagit par la réserve et la discréption et s'efforce d'épargner à ses compagnes, au nom de l'éthique courtoise, l'épreuve humiliante qu'elle vient d'essuyer, tandis que le roi s'obstine, bien plus blessé par le ridicule que soucieux de faire respecter l'engagement solennel qui le lie au destinataire du cor :

« Ceo vous di jeo ben, sire,
qu'a tort me portez ire.
Ja a fraunc chevaler
ne deüst oum bailler

1. L'expression est empruntée à Jeff Rider (« Courtly marriage in Robert Biket's *Lai du cor* »).

*icest corn a tenir
pur sa mulier honir. »
Dist li rois : « Si ferrount !
Trestout l'essaierount
e roi e duc e counte.
Ja soul n'i avrai hounte ! »* (Cor, v. 405-414)

Dans *Le Manteau mal taillé*, la reine se départit au contraire de sa délicatesse au profit d'un sens de la raillerie et d'un goût pour la scène comique qui la rapproche du sénéchal Keu, le chevalier le plus anticourtois de l'entourage arthurien ; et ce dernier s'empresse de la conforter dans son choix en lui donnant joyeusement la réplique¹ :

*La roïne se porpensa,
s'elē fesoit d'ire samblant,
tant seroit la honte plus grant.
« Chascune l'avra afublé »,
si l'a en jenglois atorné :
« Quant je l'ai afublé avant,
que vont ces autres atendant ?
— Dames, dames, cë a dit Koi,
ancui verrons la bone foi
que vous fetes a vos seignors
et la lèauté des amors
que ces damoiseles demainent,
por qui cil chevaler se painent
et metent en granz aventure ! »* (Mantel, v. 336-349)

Face à ce vent de satire, la retenue désormais affichée par le roi fait pâle figure : ses multiples tentatives pour faire machine arrière au cours de l'épreuve traduisent moins la clémence et la

1. La variante que propose le manuscrit 837 pour la réplique de Keu est à ce titre intéressante : le compilateur fait de la reine l'interlocutrice privilégiée du chevalier anticourtois (voir *supra*, Mantel, v. 343 et note).

magnanimité du souverain qu'elles ne trahissent une mollesse d'esprit incompatible avec la fonction royale¹.

L'écart prononcé qui se creuse entre rétention poétique et exhibition pornographique contribue à dessiner autour de ces deux récits un espace littéraire propre à chacun. Dans cette perspective, les points de rencontre sur lesquels ils se rejoignent n'en sont que plus significatifs. Loin de ne varier qu'au sein d'une poétique commune, limitée par le recours à des invariants anthropologiques ou par le choix de motifs prêts à l'emploi, ils tâchent de confronter dans le cadre limité du récit bref une double rhétorique amoureuse, exposée à une tentative (im)possible de conciliation, le temps d'une histoire.

L'amour en féerie

On l'a remarqué, les deux textes dessinent en filigrane, par fragments successifs, un fil rouge rattaché au monde de la féerie. Dans un cas comme dans l'autre, le merveilleux n'est pas un simple expédient littéraire destiné à mettre en valeur l'objet de l'épreuve et le noeud de l'intrigue. Le cor et le manteau ont tous deux été manipulés par une fée qui leur a donné leur vertu révélatrice pour les lancer dans le monde social. Cette fée, qui « *les fausses dames descuevre* » (*Mantel*, v. 202), est d'abord célébrée pour son intelligence, à l'égal de ce clerc romancier dont elle est le double féminin². Mais

1. Cette faiblesse est mentionnée par trois fois dans le *Mantel* : une première fois, Arthur tente de mettre fin aux essais suite à l'échec de sa femme (v. 362-365) ; plus tard, il se laisse convaincre par un chevalier « mal intentionné » de rendre le manteau magique (v. 598-613) ; entre-temps, l'état du manteau, dont les attaches sont arrachées par une victime en colère, lui laisse caresser l'espoir que le supplice sera écourté (v. 582-583). Dans les trois cas, c'est l'obstination du messager qui reconduit l'aventure et lui permet d'aller à son terme.

2. Voir A. Guerreau-Jalabert, « Fées et chevalerie. Observations sur le sens social d'un thème dit merveilleux » et L. Harf-Lancner, *Les Fées au Moyen Âge. Morgane et Mélusine : la naissance des fées*. Dans *Le Lai du cor*, cette association du clerc et de la fée est mise en valeur par le rôle du chapelain, convoqué par le roi pour lire l'inscription féerique. En outre, l'« antiquité » du sortilège lui confère une autorité supplémentaire : elle est appuyée par la référence au premier empereur chrétien, dont la fée était contemporaine (*Cor*, v. 54).

contrairement au chapelain qui lui sert de relais savant dans l'univers analphabète de la cour, cette fée « *preu et senee* » se caractérise surtout par une irréductible étrangeté, exprimée par ses choix érotiques et sa menaçante colère : « *raumponeuse e irree* » (*Cor*, v. 230), la fée du *Lai du cor* accuse un profil « morganien » qui la rattache aux amours de l'autre monde, passionnément vécues à l'écart de la société et de ses rouages. En guerre contre les valeurs courtoises, Morgain et ses sœurs en sapent les fondements en incarnant un contre-modèle amoureux : jouant de la fatalité de leur séduction, elles retiennent les chevaliers dans une vie exclusivement vouée au désir, dans un espace clos interdit à l'errance. Ce modèle antisocial, que développera le cycle du *Lancelot-Graal* en faisant de Morgain la figure destructrice du monde arthurien, est diversement représenté dans la littérature du XII^e siècle, des lais au roman arthurien. Caradoc, comme Lanval, Guiguemar, Désiré (le bien-nommé !), ou encore Mabonagrain chez Chrétien de Troyes, vit avec son amie un amour sans partage, qui fait de la fidélité moins une vertu morale qu'un signe d'absolu difficilement compatible avec la société¹.

Dans *Le Lai du cor* et *Le Mantel mal taillé*, programmés pour récompenser la séduction de Caradoc, la figure de la fée-amante à l'origine de l'aventure se déplace, en aval, sur le personnage féminin qui fait la preuve de l'exclusivité de son amour. La silhouette féerique de la sœur de Galahal, discrètement évoquée par *Le Lai du cor* en un vers (v. 512), est encore sensible dans le *Mantel* : Galeta, mystérieusement indisposée, ne s'est-elle pas retirée à l'écart, comme les êtres féériques, sans prendre la peine de se parer, dans l'intention de s'exclure de la fête et d'attendre patiemment le retour de l'être aimé ? Sommée *in extremis* de se montrer dans la grande salle pour le dernier essai, la jeune femme consent à rendre publique sa passion

1. Sur ce rapport trouble qu'entretiennent chevalerie et féerie morganienne, voir L. Harf-Lancner, *ibid.*, et E. Baumgartner, « Caradoc, ou de la séduction ».

amoureuse, comme l'avait fait l'amante de Lanval à contre-cœur pour sauver son ami du déshonneur :

*La pucele entra el palais :
Unkes si bele n'i vint mais !
Devant le rei est descendue,
Si que de tuz iert bien veüe.
Sun mantel ad laissié cheoir,
Que miez la peüssent veoir.
[...]
Quant il l'orent bien esgardee
E sa beauté assez loëe,
Ele parla en teu mesure,
Kar de demurer nen ot cure :
« Reis, j'ai amé un tuen vassal ;
Veez le ci : ceo est Lanval¹ !*

Ce schéma érotique repose sur une séduction aussi inconditionnelle que réciproque, comme le montre encore dans *Le Manteau mal taillé* le comportement de Caradoc : heureux élu de l'épreuve féerique, il est, on l'a dit, le seul chevalier de la cour prêt à interdire à sa dame l'essai du manteau, pour préserver à tout prix son amour et son intimité. En ce sens, le séducteur séduit de l'univers arthurien anticipe dans ce récit sur la réécriture du motif chez les conteurs postérieurs, de l'Arioste... :

Il en coûte parfois de tenter Dieu. Je ne sais si en cela je suis sage ou imprudent, mais je ne veux pas en savoir davantage. Qu'on ôte donc ce vin de devant moi ; je n'ai pas soif, et je ne veux pas que l'envie me vienne de boire. Dieu a interdit ces

1. *Les Lais de Marie de France*, éd. J. Rychner, v. 601-616 : « La jeune fille entre dans la salle du château :/ on n'y a jamais vu si belle femme./ Elle met pied à terre devant le roi/ et tous la voient bien./ Elle laisse même tomber son manteau/ pour qu'on la voit mieux encore./ [...] Quand on l'a bien contemplée/ et qu'on a fait l'éloge de sa beauté,/ elle déclare/ sans vouloir s'attarder :/ "Arthur, écoute-moi,/ ainsi que tous les barons que je vois ici !/ J'ai aimé un de tes vassaux :/ le voici, c'est Lanval." » (éd. K. Warnke, trad. L. Harf-Lancner, p. 165)

sortes d'expériences aussi expressément que la science de l'arbre de la vie à notre premier père¹.

... à La Fontaine :

*Misérables humains, si pour des cocuages
il faut en ce pays faire tant de façon,
Allons-nous-en chez les sauvages*².

Mais dans le cadre féodal qui informe la communauté arthuriennes, l'exclusivité amoureuse est menace d'exclusion. Lanval fait le choix de quitter la Table ronde pour suivre sa dame dans l'île d'Avalon, aux marges du monde, Graelent franchit la frontière aquatique qui le sépare du royaume de son amie et disparaît, Mabonagrain est prisonnier d'un verger sensuel entouré d'un clos d'air qui l'isole de la cour. Dans nos deux textes, la marginalité du héros est moins portée par le dénouement que par la structure même du récit. Le chevalier qualifié fait figure d'exception douteuse, dans un monde où l'individu ne peut s'épanouir qu'au sein d'un espace social reconnu. D'un récit à l'autre, le narrateur prend soin de souligner cette contradiction. Le ridicule ne tue plus s'il est partagé par l'ensemble du groupe ; la tache devient au contraire signe d'appartenance, et c'est l'exception qui exclut. Comme le remarque Emmanuelle Baumgartner : « [...] tout se passe comme si la cour arthurienne/la société chevaleresque ne pouvaient pas admettre le chevalier coupable de fonder son pouvoir sur l'amour qu'il inspire³ ».

L'histoire est donc dans les deux cas construite sur un retournement : le banquet, où s'épanouit de façon rituelle la joie d'une cour qui célèbre ses valeurs communautaires, est cette fois dominé par la colère, les deux poètes jouant de façon appuyée du renversement lexical. La rime « *lez / irrez* » s'impose

1. L'Arioste, *Roland furieux*, trad. F. Reynard, vol. II, p. 374.

2. La Fontaine, « La coupe enchantée », in *Contes et nouvelles en vers*, éd. N. Ferrier et J.-P. Collinet, p. 214.

3. E. Baumgartner, « Caradoc, ou de la séduction », p. 68.

dans le lai comme un véritable refrain. Elle est traitée comme une reprise poétique du motif de l'extase musicale, qui suspend les repères spatio-temporels ordinaires pour introduire le conte dans une dimension féerique envisagée sur le mode burlesque, au début du récit. Ce renversement, rappelé tout au long du texte par un réseau de synonymes, est porté par le rythme rapide de l'hexasyllabe, qui semble faire de la brutalité du retournement l'objet même du conte : comme si la féerie avait pour fonction de précipiter la tombée des masques, pour mettre à nu l'insoutenable légèreté du monde courtois.

L'épreuve qualifiante se présente donc telle une menace pour l'espace social qu'elle parasite, menace qui résonne dès le début dans les deux textes. Les vertus musicales du cor ont des conséquences paradoxalement comiques, mais aussi désastreuses. La perte de conscience dans laquelle sont plongés les personnages déforme les gestes les plus ordinaires du rituel du repas : à l'image du cor magique, les coupes se renversent sur les convives et le couteau à pain mutile la main de son utilisateur, annonçant la future fureur du roi, qui se précipite sur sa femme adultère avec un « *canivet* » sans doute pris au vol sur la table. Bien qu'entré à la cour dans le respect du code courtois, le messager se caractérise par son étrangeté, qui se traduit dans *Le Lai du cor* par un départ précipité, dans *Le Manteau mal taillé* par une obstination singulière, en dépit de la volonté, partagée par l'ensemble des convives, de mettre fin au supplice. Dans *Le Lai du cor*, cette atteinte à l'ordre social est également mise en valeur par le destinataire du cor, le roi Mangon de Moraine, nom qui résonne de façon sinistre à l'oreille de tout lecteur arthurien : il rappelle la figure du roi usurpateur, violeur de demoiselles, qui menace régulièrement la souveraineté d'Arthur et la fertilité de son royaume¹. Dans le prologue au *Conte du Graal* que proposera *L'Élucidation*, le roi Amangon sera même

1. Voir *supra*, p. 41, note 13.

présenté comme le prototype, l'« *example* », du roi mauvais¹. Or au plan symbolique, le double crime d'Amangon est là encore lié à la fonction nourricière du souverain : en « *esforchant* » une pucelle, gardienne des « *puis* » d'abondance, en volant la coupe d'or dispensatrice de nourritures délicieuses aux chevaliers errants, le criminel est à l'origine de la « *Terre gaste* » qui menace de son désert l'univers arthurien. Aussi le renversement de la joie en colère, lié à l'intrusion d'une corne à boire dans le monde de la cour, est-il bien la conséquence d'un bouleversement plus grave, porté par un couple d'antonymes qui sert de clé de lecture pour les deux textes : courtoisie/vilenie². C'est pourquoi cette ingérence d'ordre politique et idéologique s'en prend à la fonction nourricière que symbolisent le repas et le thème de la sexualité féminine, comme le soupçonne la reine dans *Le Lai du cor*.

L'amour en courtoisie

Au discours, tout en transparence symbolique, de l'amante féerique, la reine oppose une conception radicalement différente de l'érotisme et du langage. Face à l'impulsivité du roi, elle fait preuve d'une étonnante maîtrise de soi, soulignée par les deux textes. Dans *Le Lai du cor*, elle se lance dans un plaidoyer *pro domo* qui vise à mettre fin à l'épreuve, au nom même de l'éthique chevaleresque :

« *Ja a fraunc chevaler
ne deüst oum bailler
icest corn a tenir
pur sa mulier honir.* » (*Cor*, v. 407-410)

Cette défense se déploie en deux temps. La reine remet en question la validité du test dans l'univers courtois, dans la mesure

1. *The Elucidation : A prologue to the Conte del Graal*, éd. A. W. Thompson, v. 63-212.

2. L'opposition est insistante dans les deux récits, malgré les partis pris esthétiques qui les différencient.

où l'objet féerique n'est pas à même d'établir une distinction entre l'amour d'une femme, vécu dans l'intimité du couple, et l'amour d'une « *dame* » (v. 370), entendons d'une femme de haut rang, soumise aux obligations sociales et morales de la vie d'une cour dont elle se doit d'assurer le rayonnement. L'aveu que fait la fausse (?) coupable justifie cette redéfinition politique de la relation conjugale en contexte courtois : en proposant naguère son « *amour* » à un jeune adolescent à la vaillance prometteuse, elle n'a fait que son devoir de reine, exposée en objet de fantasme aux meilleurs éléments du monde chevaleresque pour les retenir auprès du seigneur, son mari :

« *M'amour lui presentai,
un anel lui donai,
que.l quidai retenir
pur la court ademplir.
Mes si il fust remés,
de mai ne fust amés !* » (Cor, v. 351-356)

On le sait, ce subtil distinguo est au cœur de la société féodale. Comme l'a montré George Duby, dans cet univers masculin fondé sur le compagnonnage, « la femme est unurre, analogue à ces mannequins contre lesquels le chevalier nouveau se jetait, dans les démonstrations sportives qui suivaient les cérémonies de son adoubement. La dame n'était-elle pas conviée à se parer, à masquer, démasquer ses attraits, à se refuser longtemps, à ne se donner que parcimonieusement, par concessions progressives, afin que dans les prolongements de la tentation et du danger, le jeune homme apprenne à se maîtriser, à dominer son corps¹ ? » Ce leurre érotique invente l'amour courtois, destiné à maintenir l'équilibre social constamment mis en danger par la violence des jeunes, de ces « *bacheliers* » sans terre qui sillonnent l'espace seigneurial sans parvenir à s'établir et trouvent dans l'amour des dames une compensation à leurs frustrations

1. G. Duby, *Féodalité*, « À propos de l'amour que l'on dit courtois », p. 1417.

sociales : « Ce qui se révèle alors dans les chansons d'amour de la seconde moitié du XII^e siècle, c'est la proposition d'un nouveau type de relations amoureuses, mieux ajusté à la situation des "juvenes" : que les maris ne courtisent pas les dames ; qu'ils n'empêchent pas leurs femmes d'accueillir les jeunes et leur service d'amour. Au trio amant, mari, amant marié, les poètes de la jeunesse ont proposé de substituer le trio mari, dame, jeune servant de courtoisie¹. »

N'est-ce pas ce trio que la reine défend devant le roi, en révélant comme une faute politiquement fondée l'amour qu'elle a un jour pris l'initiative de promettre ? Aux yeux de la reine, l'épreuve de fidélité ne met donc pas en danger l'univers courtois en dénonçant ses faiblesses, mais en remettant en cause le complexe équilibre qui le fonde, et la fonction essentielle que la femme y joue.

Réconciliations

Centré autour de la figure du « jeune » offrant ses services à un puissant seigneur, le conte tente donc de concilier les deux fantasmes érotiques proposés par la société courtoise à ces chevaliers sans descendance. Caradoc, le chevalier aux couleurs féeriques, n'est ni Lanval, ni Lancelot, ni même Gauvain. Comme le révèle le dénouement des deux récits, il fait partie de ces rares chevaliers en errance qui ont su s'attacher à un territoire en séduisant une puissante héritière. Sa femme, qui est sœur de roi, lui a donné un fief, une terre, une descendance, un suzerain protecteur, une place dans la société. Fée par son pouvoir de séduction et la puissance de sa passion amoureuse, Galeta est aussi femme du monde par son attachement aux valeurs de la cour et par la fonction nourricière qu'elle a su exercer. En croisant les deux discours amoureux qui s'affrontent dans la littérature chevaleresque, les deux textes proposent à leurs lecteurs une image

1. *Ibid.*, « Les jeunes dans la société aristocratique dans la France du Nord-Ouest au XII^e siècle », p. 1396.

dédoublée de leurs propres aspirations : l'idéal courtois qui ramène le chevalier aux portes du palais dans l'espoir d'éveiller les désirs de la reine est simplement dépassé par un statut plus confortable, incarné par Caradoc, bourreau d'un seul cœur.

L'art de la table : légèreté du spectacle

« Jeux entre hommes », pour reprendre une expression de Georges Duby, les peines d'amours chevaleresques sont dans nos deux récits portées avec légèreté. Une apparente simplicité se dégage à la lecture, renforcée par l'extrême brièveté du premier texte, par le registre obscène sur lequel s'attarde volontiers le second. Quels que soient les enjeux fondamentaux sous-jacents, qui n'ont certainement pas échappé aux auditeurs contemporains, l'histoire est avant tout associée aux plaisirs de la fête, et la présentation du manteau et du cor redouble certainement la performance de la lecture elle-même, devant un public de cour prêt à rire de lui-même. Le conteur du manuscrit 353 ne réclame-t-il pas, à la fin de son récit, un verre de vin pour salaire ?

*Li romanz faut, vez ci la fin.
Or vous donez boivre du vin¹.*

Dans la littérature arthurienne, le test de fidélité est une aventure immobile, confinée dans l'espace de la cour le temps d'un repas de cérémonie. Ce rétrécissement est sans aucun doute impliqué par la nature même de l'épreuve, qui s'attaque aux « dessous » de la Table ronde ; mais il est surtout lié à des choix poétiques, et au rôle ludique qu'entendent jouer les deux histoires. S'ils relèvent de la mouvance arthurienne, *Le Manteau mal taillé* et *Le Lai du cor* sont des textes brefs et, dans les deux cas, le statisme de l'aventure est remarquablement compensé par un art consommé de la concision.

1. Voir *supra, Mantel*, v. 898 et note.

Dans *Le Lai du cor*, ce choix de la concision est d'embleée affiché par une versification insolite. L'hexasyllabe, peu fréquent dans la littérature narrative¹, donne au récit un rythme qui fait l'effet d'un traitement en accéléré. Cette impression de précipitation a d'ailleurs été ressentie par le copiste du recueil dans lequel le texte se trouve inséré : pris par le rythme habituel de l'octosyllabe, qui domine dans les textes voisins, le compilateur a d'abord eu le réflexe de réécrire le texte, de le corriger pour lui donner une allure « normale », avant de se rendre compte que sa vitesse correspondait à un choix poétique délibéré². Robert Biket exploite les ressources du couplet d'hexasyllabes avec habileté. Pour en accélérer encore le rythme, il recourt à des jeux de symétrie sémantique ou syntaxique et pratique abondamment la reprise lexicale, d'un groupe de vers à l'autre :

« *Cest riche corn m'emplez,
kar jeo essaiëray,
saver si jeo.n bevray.* »
*E Kez li seneschaus
fu de l'emplir esniaus.
Il l'empli de piment,
l'emperéour le tent.* (*Cor*, v. 284-290 ; nous soulignons.)

Le procédé, tout en assurant une grande cohésion à la progression du récit, fait avancer le texte par bonds et lui confère une étonnante légèreté. L'auteur va même jusqu'à répéter des groupes de vers entiers. À quelques vers d'intervalle, la reine prend la parole en répétant les mêmes vers d'introduction, isolés en quatrains au début de chacune de ses interventions :

« *Certes, dist la reïne,
pus ke jeo fu meschine*

1. Il est surtout utilisé dans la littérature didactique, comme dans le bestiaire de Philippe de Thaon, où la brièveté du vers permet de condenser chaque description en « icône verbale ».

2. Voir *supra*, p. 18, les quinze premiers vers du *Lai du cor* et la note qui les accompagne.

*e je te fui donee,
fui jeo benoüree.* » (Cor, v. 357-360)

*« Sire, dist la reïne,
pus ke jeo fu meschine
e jeo vous fu donee
fui jeo benoüree.* » (Cor, v. 387-390)

Loin d'être une maladresse de style, l'autocitation contribue ici à renforcer la portée comique du texte, ouvertement destiné à provoquer chez son lecteur un « *curteis ris* », un rire taquin, comme celui que jettent les demoiselles de la cour à l'annonce de la révélation incongrue qui fait le sujet du conte :

*Les puceles gabberent
entre eles e schiflerent.
Regardent lor amis,
si lor font curteis ris,
diënt : « Ore ui verrez
les gelous esprovez !
Hui verrez les gelous,
les suffrauns e les coux !* » (Cor, v. 273-280)

L'intention comique domine tout le conte. Elle s'exerce essentiellement aux dépens des hommes et culmine dans les deux principales scènes de bravoure poétique : la description de l'enchantement produit par les clochettes du cor sur les personnages de la cour, et le récit des essais successifs qui disqualifient les uns après les autres les grands barons du royaume. Cette dernière scène, ramassée en une trentaine de vers, passe en revue onze seigneurs de la cour individuellement nommés. La répétition est portée à son comble : on ne compte pas moins de sept occurrences du verbe « *espandre* », relayé par son synonyme « *verser* », et la même structure syntaxique s'applique à toutes les victimes du cor, dont l'attitude est décomposée en trois gestes sommairement esquissés : l'objet, mis en bouche, se renverse et provoque la colère de sa victime. En condensant les ressorts du comique de répétition, le texte traite ses personnages comme des cibles défilant sous les yeux d'amateurs de jeux

d'adresse. L'effet est irrésistible. Si, avant tout par lâcheté, le roi est soulagé de n'être pas seul « *gabbez* » (v. 464), la transformation de son « *ire* » en « *rire* » (v. 459-460) à la fin de la scène est la preuve éclatante de la vertu cathartique de l'épreuve et de son transfert poétique.

Le « *gab* », la raillerie mordante, est aussi au centre du *Manteau mal taillé*, qui repose sur des procédés comiques très différents. Tout au long du récit, le narrateur adopte une attitude désinvolte par rapport à son propre conte. Si le texte s'attarde au début sur les préparatifs de la fête, qui rappellent à s'y méprendre certains épisodes de Chrétien de Troyes, l'amplitude du récit est systématiquement sapée par les interventions grossières d'un narrateur pressé¹ :

*Mes qui voudroit la devise
et l'uevre des dras aconter,
trop i convendroit demorer,
qui bien en voudroit reson rendre,
mes aillors me covient entendre. (Mantel, v. 32-36)*

Le lecteur est prévenu : il n'aura pas droit aux longues descriptions qu'affectionnent les grands romanciers, et celle du manteau est expédiée en quelques lignes, qui mettent en lumière son étrangeté plus que sa splendeur esthétique. Comme dans *Le Lai du cor*, des effets de précipitation font écho à la désinvolture du narrateur et mettent en évidence le rythme alerte du récit. Les notations temporelles marquant la rapidité, l'immédiateté des événements, se multiplient et donnent l'impression d'assister à un compte à rebours². Bien qu'il reste jusqu'au bout et sache se montrer patient si nécessaire, le messager se comporte lui-même

1. Le procédé revient dans le texte comme un *leitmotiv*. Le compilateur du manuscrit 837 a lui aussi senti le parti pris poétique de son modèle en rajoutant deux vers de même rime et de même sens que le couplet précédent (v. 195-198).

2. « *Maintenant* » revient 13 fois dans le texte, « *delivrement* » 6 fois, la locution « *a estrous* » 4 fois, etc. Sur ces occurrences, voir le glossaire, *infra*, p. 145-171.

comme si le temps lui était compté et quitte la cour aussi vite qu'il y est venu.

Mais la dimension comique du texte est surtout représentée par la « *male bouche* » du sénéchal Keu, première figure du « *gab* » et de la parole discourtoise depuis Chrétien de Troyes. Dans le *Mantel*, Keu endosse le rôle du lâche gagné par la peur du ridicule, réservé au roi dans *Le Lai du cor*. Du reste, son amie est la deuxième grande candidate à l'essayage, après la reine (v. 382-440). Son échec provoque la satisfaction joyeuse des convives, ravis de voir leur railleur raillé :

Lors dist Ydier en sorriant :
« *Bien doit a eschar revertir*
qui en toz tens en vout servir ! » (*Mantel*, v. 424-426)

Ce nouveau retournement assure la portée comique du récit. Publiquement humilié, Keu s'empresse d'exiger que d'autres tentent l'épreuve. C'est lui qui se charge, en véritable metteur en scène, de la mise en place des essayages. Quand *Le Lai du cor* résume en quelques vers incisifs les multiples tentatives des buveurs, *Le Manteau mal taillé* ne s'attarde que sur quelques jeunes femmes, observées dans le détail lors des essayages. Chaque essai fait l'objet d'une saynette traitée en trois moments : le choix de la prochaine candidate, l'essai proprement dit et ses effets sur les spectateurs. À plusieurs reprises, les déformations du manteau sur la coupable sont prétextes à interprétation pornographique, assumée par Keu et quelques relais à la bouche aussi « *male* » que lui. La scène terminée, le sénéchal se fait un plaisir d'accompagner la fautive jusqu'au banc des réprouvées.

Si le rire du *Lai du cor* s'exerçait aux dépens des hommes, le *Mantel* procède au contraire à une théâtralisation des ridicules féminins. Les femmes, physiquement absentes lorsque l'aventure se présente à la cour, à leur insu mises au premier plan, puis rangées sur le côté de la scène, sont bien malgré elles regroupées en microsociété au sein de la communauté, comme une troupe théâtrale donnée en spectacle aux sarcasmes masculins. Cet art

de la mise en scène est propre, selon Jean-Charles Payen, à la stylistique des fabliaux¹. Elle incite à l'effet spectaculaire et le récit insiste sur les signes qui traduisent le trouble et la colère des participantes : manteau arraché et jeté par terre, rougissements, tremblements, pleurs, faux prétextes, insultes... L'écriture théâtralisante est secondée par une forte proportion des interventions au style direct, qui multiplient les changements de registre. Le geste déplacé que révèlent les déformations du vêtement est bien vite prétexte à des répliques obscènes, et le texte se fait parodie de l'écriture allégorique qui traverse la littérature médiévale des XII^e et XIII^e siècles. Ainsi, lorsque Keu constate avec plaisir que sur Venelas, l'amie de Gauvain, le manteau se soulève à droite et s'allonge à gauche, le sénéchal se lance dans la reconstitution d'une scène érotique, première d'une petite série construite comme un cabinet d'estampes à l'usage exclusif des chevaliers :

*« Par mon chief, dist li seneschaus,
hui mes, la Damedieu merci,
ne serai je seul escharni !
Quar cel acor que je la voi
nous senefiē ne sai quoi.
Or vous en dirai mon avis.
La damoisele o le cler vis
ot la destre jambe levee
et sor icle fu corbee,
et l'autre remest en estant.
Et si croi je quë en gisant
li avint cë a un trespass. »* (Mantel, v. 476-487)

Ces commentaires, qui dévoilent les préférences sexuelles des dames de la cour en fonction des parties du corps que découvrent les plis du manteau, outrepassent le sens même de l'épreuve : comme on l'a dit, l'équivoque qui fait la richesse littéraire du

1. Voir J.-Ch. Payen, « Lai, fabliau, *exemplum*, roman court. Pour une typologie du récit bref aux XII^e et XIII^e siècles ».

Lai du cor est remplacée dans *Le Manteau mal taillé* par la surenchère et la crudité. L'ambivalence du signe se retrouve en revanche dans les interprétations allégoriques des spectateurs/voyeurs. Toutes proposées par des hommes, pour des hommes, ces répliques pornographiques sont en effet jouées à plusieurs voix et relèvent de la joute oratoire, qui fait aussi partie du rituel de la fête dans les romans arthuriens. Avant l'entrée en scène de l'amie de Caradoc, le texte se transforme ainsi en jeu-parti entre les deux grandes tendances idéologiques qui s'affrontent à la cour. Gauvain, parangon de la courtoisie, s'oppose à Keu, qui s'amuse à défendre un paradoxe : dès lors que toutes les femmes sont coupables, il y a tout lieu de les chérir et de se réjouir, puisque tous les amants sont logés à la même enseigne :

« *Seignor, ne vous corouciez pas !
Igaument sont parti li gas,
quant chascune en porte son fes.
Bien doivent estre des or mes
par nous chieries et amees,
quar bien se sont hui acuitees !
Ce nous doit mout reconforter :
li uns ne puet l'autre gaber.* » (*Mantel*, v. 693-700)

Mais la conclusion, longuement développée par le sénéchal, menace les principes mêmes de la morale courtoise, comme le remarque Gauvain, qui prend le contrepied de son adversaire en retournant le couplet d'octosyllabes qui concluait son argumentaire :

« *Ici a mauvés geu parti.
Je ne sai le meilleur eslire,
que la meilleur en est la pire,
et ce seroit anuiz et tort,
se nostre anui estoit confort !
Ainçois nous en doit toz peser :
li uns ne doit l'autre gaber.* » (*Mantel*, v. 702-708)

L'affrontement masculin se prolonge sur quarante vers, avant d'être interrompu par le messager et par l'intervention du couple irréprochable. La résolution heureuse du conflit n'efface pourtant pas le retournement toujours possible de l'idéologie courtoise que le texte finit par sauver, en donnant le dernier mot à Gauvain. En menant très loin sa critique de l'idéologie chevaleresque par le biais de l'épreuve de fidélité, le texte a fait naître un doute tenace dans la conscience de ses lecteurs. Certains ont d'ailleurs réagi avec vigueur, comme en témoignent les différents manuscrits : si le manuscrit 1104 a été censuré de ses passages obscènes par un lecteur outré qui les a grattés, puis réécrits dans une langue plus courtoise, le compilateur du manuscrit 837 a au contraire fait le choix de rendre plus vives les tensions qui traversent l'idéologie arthurienne en privant Gauvain de sa dernière réplique¹.

Prolongations

Comme on le voit, dans le geste de « manuscriture », les déformations de seconde main que pratiquent les compilateurs ne sont pas seulement des variantes insignifiantes ; elles participent de cette polyphonie qui caractérise le travail de fiction et, en jouant sur des différences d'éclairage, relèvent d'une invention du dedans proche de la réécriture, au sens moderne du terme. En insérant une version modifiée de l'épisode du cor, le romancier du *Tristan en prose*, ou son contemporain Raoul de Houdenc, qui insère dans *La Vengeance Raguidel* une réécriture condensée du *Manteau mal taillé*, se souviendront de cette liberté interprétative propre à toute entreprise littéraire. Dans le texte en prose, l'épreuve est détournée sur la cour du roi Marc et utilisée pour révéler la relation adultère des amants de Cornouaille². Malgré la tache qui accuse la reine et la plupart de ses compagnes, le roi, sous la pression des barons de la cour, décide

1. Voir *supra*, Mantel, note du vers 868.

2. Voir *supra*, p. 5, la miniature reproduite en frontispice de notre édition.

que l'épreuve n'a aucune validité, qu'il s'agit d'une fiction destinée à donner une leçon sur l'inconstance féminine, d'une « fable », selon ses propres mots :

« *Vos veez bien qu'elles vos ont honiz, et n'en osez prendre vengeance ? — Sire, font il, sauve vostre grace, nos nel veons ne ne savons. Por ce, se vos volez a la roïne mal, nel volons nos pas a non moilliers.* » Et li rois est auques liez de ceste novele, car tot deist il ce por chastier la roïne, ne vosist il pas sa mort, s'il ne veüst plus apertement son mesfet qu'il ne l'avoit veü. Lors parole et dit : « *Par foi, biau seignor, puis que chascuns de vos veust sa feme quiter de cesti mesfait, je endroit moi quiterai la moie ; et quant vos tenez ceste chose a fable, et je a fable la tendrai, car greignor henor i avrai je se ce est mençonge que se ce estoit veritez* »¹.

Dans *La Vengeance Raguidel*, Gauvain et son idéal courtois sont ouvertement pris pour cibles et tournés en ridicule, et c'est Keu, le sénéchal réaliste qui n'est à l'aise qu'à table, qui prend ici sa revanche, comme si Raoul de Houdenc prolongeait dans une autre fiction le jeu-parti autrefois engagé par les deux adversaires du *Manteau mal taillé*. Après avoir fait l'expérience de l'infidélité de celle dont il s'est follement épris, Gauvain prend amèrement le parti de son ancien adversaire :

« *Kex me dist bien en son sermon que femes estoient itex. » De ce li membre que dist Kex,*

1. « Vous voyez bien qu'elles vous ont couverts de honte, et vous n'osez pas en tirer vengeance ? — Sire, répondent-ils, sauf votre grâce, nous ne voyons rien et n'avons aucune certitude sur ce point. C'est pourquoi, si vous condamnez la reine, nous ne voulons pas pour autant condamner nos épouses. » Leur verdict réjouit le roi : bien qu'il ait menacé la reine pour lui donner une leçon, il ne voulait pas sa mort, si la preuve de sa culpabilité n'était pas établie plus clairement. Il déclare alors : « Ma foi, chers seigneurs, puisque chacun d'entre vous souhaite innocenter sa femme, j'agirai de même avec la mienne. Et puisque vous jugez que ce test est une fiction, je partagerai votre point de vue, car j'en tirerai plus d'honneur s'il s'agit d'un mensonge que s'il s'agit de la vérité. » (*Le Roman de Tristan en prose*, éd. R. L. Curtis, vol. II, p. 133 ; nous traduisons. La réécriture de l'ensemble de l'épisode occupe les paragraphes 526-531.)

*Que por la soie qu'il amot
Dist a la cort un vilain mot,
Qu'elles honies fuscent totes.
« Kex, tu as droit se tu en dotes.
Totes les honesis par non.
Tu desis bien, ce soient mon !
Or me tieng je a ton acort.
Kex, je sui fols, tu n'as pas tort¹. »*

En cours de chevauchée, le séducteur irrésistible de naguère vient de se souvenir des railleries anticourtoises que lui a servies le sénéchal à table, le temps d'un entremets :

*Molt orent més et bele ciere
et grant joie font par la sale.
Et Kex, qui ot langue male,
servi. Devant le roi s'estait,
celui bote, celui retrait,
les uns met hors, les autres cace,
cil le het et cil le manace.
[...]
Li senescax fist aporter
devant le roi un entremés².*

1. « Keu m'avait bien prévenu : telles sont les femmes. » Il se souvient des propos de Keu, qui les avait toutes insultées à cause de celle qu'il aimait. « Keu, tu as raison de les remettre en cause. Tu les as toutes maudites : tu as bien fait ! Aujourd'hui, je suis de ton avis. » (Raoul de Houdenc, *La Vengeance Raguidel*, éd. G. Roussineau, p. 281 ; nous traduisons.) L'épisode du *Manteau mal taillé* se trouve aux vers 3878-3931. Il est raconté par un personnage secondaire à Gauvain, qui regrette d'avoir été absent à la cour le jour de l'épreuve, tant il est sûr de la fidélité d'Ydain, son amie. Le dimanche qui suit la Pentecôte, il se rend à Rouelent où Arthur tient sa cour. C'est à cette occasion qu'a lieu une nouvelle joute oratoire entre Gauvain et le sénéchal (v. 4018-4160). Sur le sens de cette insertion dans le roman de Raoul et sa portée discourtoise, voir B. Schmolke-Hasselmann, « L'intégration de quelques récits brefs arthuriens (*Cor, Mantel, Espee*) dans les romans arthuriens du XIII^e siècle ». 2. « Leur repas fut copieux et délicieux. Keu, qui était mauvaise langue, assurait le service. Placé devant le roi, il attaqua et poussa les convives dans leurs retranchements [...]. Le sénéchal fit apporter au roi un entremet. » (*Ibid.*, v. 4104-4121 ; nous traduisons.)

Le banquet sert donc de lieu propice à la parole discourtoise et la double fonction qui caractérise Keu dans le roman arthurien met en évidence la parenté, différemment contée par *Le Lai du cor* et *Le Manteau mal taillé*, entre propos de table et comique discourtois : régisseur du repas, dont il assure le bon déroulement, le sénéchal passe avec aisance des mets aux mots, aux dépens de ses compagnons et pour leur plaisir, qui anticipe sur celui du lecteur. Si sa vantardise et sa discourtoisie font souvent de lui un chevalier inachevé, vidé de toute substance sur le terrain de l'errance et de la lutte chevaleresques, le sénéchal reste un homme d'intérieur, un indispensable « maître de maison », capable de produire à tout instant les dessous de table sur lesquels repose l'harmonie de son monde : comme si le temps du banquet, tel un carnaval miniature, donnait droit à toutes les inversions, dans un espace social où la place de chacun, si complexe soit-elle, se veut toujours soigneusement définie.

Pour que l'épreuve de fidélité quitte la sphère de la représentation sociale, il faudra, on l'a vu, attendre l'Arioste et La Fontaine : dans ces réécritures, l'amant heureux de la modernité, seul capable de résister à l'épreuve par la force d'un simple refus, met au jour ce nouvel espace inconnu qu'est l'intimité.

Glossaire

Ce glossaire répertorie les mots dont le sens a changé ou qui présentent une actualisation sémantique spécifique dans *Le Lai du cor* et *Le Mantel mautaillé*, ainsi que tous les mots sortis d'usage. Sauf exception, il ne prend pas en compte les mots dont le sens est resté inchangé avec une graphie différente. Les substantifs ont été relevés au cas régime singulier, les adjectifs et les participes au cas régime masculin singulier, les verbes à l'infinitif. Quelques formes difficiles à identifier font cependant l'objet d'une entrée avec la graphie qu'ils présentent dans les deux textes. C renvoie aux vers du *Lai du cor*, M à ceux du *Mantel mautaillé*. Les mots suivis d'une astérisque ont été commentés dans les Notes du traducteur (*supra*, p. 40-44 et p. 88-91).

abet* : s. m., anecdote, conte plaisant C590.

achoison : s. f., prétexte M374, 502, 919. Voir *dangier, essoine*.

aconter : vb. tr., dérivé de *conter* avec préfixe à valeur intensive, raconter en détail, décrire M33, 195, en collocation avec *dire* et *descrire* 213.

acor : s. m., pan d'un manteau M412, 473, 479, 512, 636, 644. Voir *destre, mestre, senestre*.

acorcier : vb. intr., raccourcir M312, 410. Voir *retraire*.

acorer : vb. tr., *acorer duel*, exprimer sa peine, s'affliger M712.

ademplir : vb. tr., combler, remplir C354.

afichier, aficher : vb. tr., maintenir, dire avec insistance, en collocation avec *jurer* C202, affirmer catégoriquement M506, 552.

ainçois, aunceis : adv. à valeur adversative, plutôt C202, M707 ; *aunceis... que*, locution conj. marquant l'antériorité, avant que C67.

ainz, ains : conjonction de coordination marquant la rectification après proposition négative C460, 519, M60, 146, 717, 768 ; *(h)einz ke*, locution conj. à valeur temporelle, avant que C33. Voir *enz*.

aïrrier (soi) : vb., se mettre en colère C424, 448.

ami, amie : s. m./f., petit(e) ami(e), fiancé, fiancée C19, 137, 275, 394, 520, 529, M305, 382, 452, 493, 496, 541, 544, 575, 617, 652, 717, 803, 816, 848 par opposition à *seignor* 605 ; *bele amie* M17, *bon ami* M208 ; *ami, biaus amis*, en apostrophe M142, 373, 583.

amirail, amiraunt : s. m., prince d'Orient C367, 528.

amour* : s. f., amour, protection C351.

apareillier : vb. tr., mettre en place, préparer ; dans la langue érotique, *apareillier la besoingne*, accomplir l'acte sexuel M531. Voir *besoingne*.

apendre : vb. impers., concerner M328.

apert : *en apert*, locution prép., à découvert, ouvertement C226.

aramir : vb. tr., mettre en gage M421.

ardoir* : vb., brûler ; *ars*, part. passé C327, M283, *art vin*, vin cuit C90. Voir *burgerastre, claré, erbé, piment*.

ar(r)esoner, areisouner : vb. tr., s'adresser à qqn M98, C117 ; *aresoner d'amours*, faire la cour M351. Voir *reson, reisoun*.

ascemer, acesmer : vb., parer ; part. passé *assemez* C162, *ascemee* C511, *acesmé* M271. Voir *cunreier*.

assez : adv. à valeur intensive, trop M402.

as vous : locution présentative, voici C35. Voir *estes vous*.

atant : adv., alors M119, 608.

atorner : vb. tr., préparer, apprêter M269, en collocation avec *vestir* 782 ; au figuré, arranger M340, 656.

auferrant : s. m., cheval M126. Voir *roncin*.

aumosniere : s. f., bourse M190, 585.

aunceis : voir *ainçois*.

auques : adv., en quelque manière, quelque peu M688.

aut : 3^e pers. sg. subj. pst du verbe *aler* M763.

autressi : adv., aussi M207.

aval : adv. de lieu, en bas, vers le bas C266.

avenaunt : adj. verbal, qualifie l'élégance, la séduction d'un individu C36, 120, le caractère convenable d'une attitude C156.

bachelor* : s. m., jeune noble M14. Voir *damoisel*, *danzel*, *jovencel*, *vallet*.

baillier, bailler : vb. tr., remettre M306, en particulier confier, remettre une charge, donner en fief C565.

barnage : s. m., ensemble des vassaux d'un suzerain C28, M274.

barné : s. m., ensemble des vassaux d'un suzerain C22, 123, 171, 204.

baron, baroun : s. m., vassal puissant C179, 269, 443, 462, en collocation avec *chevalier* M862, 867.

baundon : s. m., ban, autorité, pouvoir ; *sourprendre a baundoun*, exposer, dénoncer, prendre en faute C336.

bende : s. f., bandeau, pièce ornementale d'un objet d'orfèvrerie C40, 140.

benoüré : adj., bien lôti C360, 390.

bericle* : s. m., beryl, pierre précieuse C45.

besoingne : s. f., affaire, activité M587, en particulier dans la langue érotique 489, 531. Voir *apareillier*.

bliaut* : s. m., tunique, indifféremment revêtue par un homme ou une femme C78.

bonement : adv., volontiers C482, de bon cœur M186, 806, 821, 860.

bronchier : vb., baisser la tête, geste qui dénote la culpabilité, la honte ou la colère ; *bronsast*, 3^e pers. du passé simple de l'indicatif C266.

burgerastre* : s. m., boisson alcoolisée composée de liqueur, de miel et d'aromates C92. Voir *ardoir*, *claré*, *erbé*, *piment*.

ça : adv. locatif désignant le lieu où l'on est M114, 363.

çaiens, çaeinz : adv. désignant le lieu où l'on est C343, 350.

calcedoine* : s. f., calcédoine, pierre précieuse C46.

cert : adj., assuré, certain M811.

certain : adj., assuré C558.

chaiere : s. f., trône M155.

cheoir : vb. intr., tomber ; *chieent*, 6^e pers. de l'ind. pst M572, *cheïrent*, 6^e pers. du passé défini 636, *cheües*, part. passé 560 ; dans la langue érotique, coucher ; *chiet*, 3^e pers. de l'ind. pst 525. Voir *gesir*.

chetif : adj., malheureux M712.

cheveil, chevés (c. s.) : s. m., cheveu C327, 499.

chief : s. m., tête et, par métonymie, chevelure M129 ; au figuré, le bout, l'extrême ; *de chief en chief*, de bout en bout 330, 334 ; en interjection *par mon chief* 154, 476, 758, 836

chiere : s. f., visage et par extension mine, comportement ; *a bonne chiere*, volontiers M189.

choisir : vb. tr., voir, remarquer M473.

ci : voir *de si ke*.

ci : adv. de lieu, ici M76, 731.

cit : s. f., cité C25.

claré* : s. m., vin de liqueur aux épices composée de vin et de miel C91. Voir *ardoir, burgerastrer, erbé, piment*.

cnivet, canivet : s. m., petit couteau, poignard C298, 304.

coi : adj., parasyonyme de *mu*, qualifie un comportement aphasique C108. Voir *mu*.

cointe : adj., dénote la grâce et l'élégance, la dextérité C87. Voir *fort*.

cointement : adv. de manière élégante M269.

col : s. m., cou C76.

color : s. f., teint, *muer color* M377. Voir *empalir, muer*.

comaunder : vb. tr., recommander, vouer C452.

commandement : s. m., ordre royal M16.

conoistre : vb., reconnaître, identifier C113.

conroi, cunrei : s. m., cortège M264, toilette, atours C114.

conseillier (soi) : vb., être maître de soi-même M563.

contenement : s. m., comportement, mine M686.

contredit : s. m., discussion, opposition M391.

contremont : adv. de lieu, vers le haut M529.

cor, corn* : s. m., cor, instrument de musique et corne à boire C39, 57, 75, 79, 101, 106, 116, 131, 140, 178, 181, 185, 230, 247, 284, 313, 334, 379, 409, 430, 445, 452, 455, 465, 472, 522, 542, 571, 593. Voir *ollifaunt*.

coraunt : adj. verbal, qualifie la vitesse d'un cheval, rapide C38.

cors : s. m., corps ; *soun cors*, équivalent du pronom personnel régime de 3^e personne du sg. C333.

cou : s. m., cocu C234, 280.

counte* : s. m., récit, histoire C592.

couvenant, covenaut : s. m., condition, serment qui lie deux individus C133 (manuscrit : *covent*) ; *tenir couvenant*, respecter un accord M612.

covent : s. m., pacte, engagement C379.

creanter : vb. tr., promettre M179, 237, 259, 278, 370, 604, assurer, soutenir 714, 874.

crepon* : s. m., derrière, croupe M640.

crier : vb. tr., annoncer par voix publique, proclamer M13.

crin : s. m., cheveu C514.

cuidier : vb., croire, s'imaginer, être convaincu C257, 293, M474, 618, 638, 657, 658, 823 ; *cuit*, 1^{re} pers. de l'ind. pst M734.

cumparage : s. m., affinité, lien spirituel ; *par cumparage*, locution prép., au nom de la suzeraineté, solennellement C27.

cuncorder (soi) : vb., s'harmoniser, produire un son harmonieux C82.

cunquere : vb., conquérir, acquérir C251.

cunrei : voir *conroi*.

cunreié : adj., dérivé de *cunreier*, préparer, apprêter, en collocation avec *vestu* et *ascemez* C161. Voir *ascemé*.

cuntreval : adv. de lieu, vers le bas C295.

curteis, curtois, cortois* : adj., renvoie à tout ou partie des qualités morales ou physiques qui dénotent la noblesse d'un individu C130, 138, M23, 455, 570 ; *curteis ris* C276, 492, en collocation avec *pruz* C560. Voir *curteisie, preu, vilain*.

curteisie* : s. f., dénote l'ensemble des caractéristiques propres à la vie de cour et aux qualités morales qu'elle exige C20. Voir *curteis, vilenie*.

dame* : s. f., femme noble de haut rang, mariée, par opposition à *demoisele* C14, 205, 263, 320, 370, 392, 481, 537, M202, 219, 234,

245, 265, 296, 319, 343, 355, 360, 475, 569, 593, 747, 884, 901. Voir *damoisele, moillier*.

damoisel, damoiseaus : s. m., jeune homme noble M544, 797, 880.
Voir *bacheler, danzel, escuier, jovencel, vallet*.

damoisele : s. f., jeune femme noble M175, 249, 301, 365, 383, 392, 408, 430, 482, 555, 620, 672, 765, 778, 848, 859, 863, 870 ; comme titre précédent le nom propre M540, en collocation avec *dames*, par opposition à la femme mariée M264, 347, 569, 747, 901. Voir *drue, meschine, pucele*.

dangier : s. m, opposition, résistance ; *faire dangier*, résister M446, 593, 630. Voir *achoison, essoine*.

danzel, dauncel : s. m., jeune homme noble C35, M251, en collocation avec *juvencel* et *enfaunt* C339. Voir *bacheler, damoisel, enfaunt, escuier, juvencel, vallet*.

deboneire : adj., qualifie un comportement moralement et socialement élevé C538.

decevoir : vb. tr., tromper M516.

deduit* : s. m., le divertissement M65 ; dans un contexte musical, le *deduit* renvoie au chant harmonieux C64.

del : voir *duel*.

delaier : vb. intr., attendre M629 ; s. m., délai M247.

delez : prép., à côté de M294.

delivrement : adv. marquant la simultanéité et la vitesse d'un procès, aussitôt M15, 229, 327, 509, 589, 885.

demanois : adv., aussitôt M279, 543, 584.

démentir (soi) : vb., se contredire, violer une promesse C386.

demeurer : vb., prendre du temps, accorder un délai C201.

departir : vb. tr., distribuer M27.

derree : s. f., denier, et par extension, petite quantité C260.

descouvrir : vb. tr., révéler, dévoiler M202.

desdire : vb. tr., contredire M863.

desfubler : vb. tr. ou pron., devêtir M124, 127, 309, 438.

deshaitié : adj., indisposé, souffrant M768.

- de si ke, de ci que, de si adont que** : locution prép., jusqu'à ce que C24, 258, M92, 106, 177, 368.
- des ke** : locution, jusqu'à C295 ; locution conj. à valeur temporelle, dès que C432.
- desroi** : s. m., trouble, désarroi 263.
- destiner** : vb., fabriquer pour un usage déterminé 57, 231.
- destre** : adj., droit, antonyme de *senestre* C468, 483, 495. Voir *pan, senestre*.
- destrois, detrëer*** : adv. de lieu, derrière C330 ; au figuré, de loin C401
- devant** : adv. de temps, auparavant M788.
- devise** : s. f., description M32. Voir *portret*.
- deviser** : montrer, rendre évident, signifier M663.
- dis** : s. m. pl., jour ; *tot dis*, locution adv., toujours 909.
- disner** : s. m., déjeûner M882.
- dit, diz** : s. m., récit C591, parole, façon de parler, en collocation avec *paroles* M136, 506.
- dolent, dolaunt** : adj., triste, affligé C450, M685, 879.
- doublier** : s. m., serviette M86.
- doutance** : s. f., doute M809.
- douter** : vb. intr., hésiter, craindre C521, M398, 622, 627, 805.
- drap, dras*** : s. m., vêtement, tissu C245, 328, M33, 195, 201, 254 ; lever les *dras*, dans la langue érotique, se dévêtrir, relever ses jupes M529.
- dreit, droiz** : adj., juste, légitime 383 ; *a droiz*, locution prép., véritablement, légitimement C542, correctement M4, 206, 300, 308, 780 ; *par droit*, justement, légitimement M522. Voir *reson*.
- droiture** : s. f., *a droiture*, locution prép., tout droit M108.
- drue** : s. f., amie, par opposition à *moillier* M684. Voir *amie, dame, damoisele, meschine, moillier, pucele*.
- duel, del** : s. m., chagrin, douleur C459, M711, 802.
- durement** : adv. de manière traduisant l'intensité d'un procès, fortement C306, M273.

einz, heinz : voir *ainz, enz*.

el : indéfini, autre chose, ailleurs M557, 631, 837.

empalir : vb. intr., dérivé de *palir*, en parlant du teint M377. Voir *color, muer, teindre*.

emplir : vb., remplir C284, 288, 289.

encheisoun : s. f., motif d'inculpation, prétexte C335.

encliner : vb. intr., baisser la tête, en signe de honte ou de colère M376.

encortiné : adj., qualifie des pièces tendues de tapisserie M82.

encrime : adj., abominable, ignoble, qualifiant *feloun* C341 (manuscrit : *escrime*) .

enfant, enfes* : s. m., jeune garçon, adolescent, en collocation avec *dauncel* et *juvencel* C339, 345, enfant, descendance C568. Voir *dauncel, juvencel*.

enforceüre : s. f., carrure M134.

engrés : adj., mal intentionné, en collocation avec *fel* M598. Voir *fel*.

enseignier : vb. tr., montrer, désigner, en collocation avec *moustrarer* M147.

entendre : vb., s'attacher à, prêter attention à C194, M36, 46, entendre 355.

enterin : adj., pur M548.

envaïr (soi) : vb., se risquer, prendre des risques M404.

envis : *a envis*, locution prép., à contrecœur M841.

envoisié* : adj., joyeux M429. Voir *joiant, lié*.

enz : adv. de lieu, dedans C326 (manuscrit : *einz*) .

eraunt, erraunt : adv. de temps, renvoie à la rapidité ou à la simultanéité d'un procès C38.

erbé* : s. m., vin aromatisé aux herbes C92. Voir *ardoir, burgerastre, claré, piment*.

erraunt : voir *eraunt*.

ert, iert 3^e pers. du futur étymologique du verbe *estre* C210, 242, 244, M4, 88, 545, 796 ; 3^e pers. de l'ind. impft de *estre* C56, 220, 493, 502, 504, M97, 173, 435, 508, 547, 554, 646, 671, 906.

eschar : s. m., plaisanterie, raillerie M425. Voir *gab*.

escharnir : vb. tr., moquer, railler M478. Voir *gaber, ramposner*.

eschelette : s. f., dérivé d'*eschiele*, clochette C61.

eschiele : s. f., clochette C52, 81.

escient, escient : s. m., savoir, conscience ; *mien escient*, à mon avis M41 ; *a escient*, pertinemment, en toute connaissance de cause C397, M556.

escondit : s. m., refus M444.

escordelment : adv. de manière, de tout son cœur M537.

escu : s. m., bouclier, désigne métonymiquement un défenseur C496.

escuier, esquier : s. m., écuyer, jeune noble au service d'un seigneur et qui fait son apprentissage de chevalier C158, M68, 565, 897. Voir *damoisel, danzel, vallet*.

esgarder : vb. tr., regarder attentivement, observer M102, 225, 272, 275, 564, 678.

esjoir : vb. tr., réjouir M211, 215 ; vb. pron., se réjouir C27.

eslire : vb. tr., choisir, désigner M22, 703.

esmeré : adj., pur M824.

esnianus : adj. (cas sujet masc. sg.), prompt, rapide C288.

esploit : s. m., peine, effort M111.

esprover : vb., mettre à l'épreuve, faire la preuve M655 ; *esprové*, part. passé, mis à l'épreuve, découvert C278.

esquiele : s. f., plat, assiette C86, 148.

esraument, errament : adv. de manière traduisant la rapidité M230, 887.

essoine : s. f., excuse, prétexte ; *querre essoine*, chercher une excuse M465, 588, 635. Voir *achoison, dangier*.

ester : vb. intr., être là, se trouver, être M197, 294, 302 ; *en estant*, debout M485.

estes vous : présentatif, voici M108. Voir *as vous*.

estovoir : vb. impers., falloir C248.

estraunge : adj., renvoie à l'éloignement géographique, étranger C218.

estroit : 3^e pers. du futur II du verbe *estre* C156.

estrous : *a estrous*, locution prép., aussitôt, sur-le-champ M170, 246, *tout a estrous* M520.

faus, fausse : adj. dépréciatif, caractérise une femme déloyale, infidèle M202, un jugement inique M721.

fel : adj. (cas sujet sg. de *felon*), en collocation avec *engrés, mauvais, méchant, fourbe* M598. Voir *engrés*.

feloun : s. m., traître C341.

ferir : vb., frapper, donner un coup C79, 299.

fermaus : s. m. (cas sujet sg.), fermoir, broche d'ornement M39.

farrant : adj., caractérise la couleur grise de la robe d'un cheval M116.

fi : *de fi*, locution prép., avec certitude M177.

fornir (soi) : vb., se déployer, prendre de l'ampleur M470.

fors : préposition marquant l'exception, sauf C333, 516, 498, M855, 913 ; *fors que*, locution conj., sauf que M891.

fort : adj., dénote le caractère imposant d'un objet C49, en collocation avec *pruz et vassal* ; caractérise l'habileté d'un comportement, en concurrence avec *cointe* C95. Voir *cointe, preu*.

fraunc : adj., caractérise la noblesse C407.

gabbois : s. m., plaisanterie, propos déplacé C491.

gaber : vb. tr., plaisanter, râiller, ridiculiser, en collocation avec *schifler* C273, 466, M653, 675, 700, 708. Voir *escharnir, ramposner, schifler*.

garder : vb. tr., regarder M736.

garnement : s. m., vêtement M856.

garnir : vb., préparer, se tenir sur ses gardes M84.

gas : s. m. (cas sujet sg. de *gab*), raillerie, moquerie M694.

gelous : adj., jaloux C234, 278.

gent : adj., noble, qualifie une parole, un geste respectueux 160. Voir *gentil, preu*.

gent : s. f., à valeur collective, entourage du roi C380, M886 ; renvoyant à un ensemble d'êtres humains, *cheteive gent*, les malheureux M712, *bone gent*, les gens d'influence, les puissants M745, 750. Voir *ost*.

gentil : adj., noble C206, M498. Voir *gent, preu*.

gernoun : s. m., moustaches, favoris C500.

gesir* : vb. int., être couché, être étendu, en parlant d'un être animé ou d'une chose M581 ; dans la langue érotique, faire l'amour, coucher, *en gisant* M486. Voir *cheoir*.

geste* : s. f., histoire, orale ou écrite, présentée comme source d'un texte C10.

geu parti* : s. m., jeu-parti, genre littéraire qui repose sur la dispute, le débat, autour d'un thème choisi M702. Voir *partir*.

goune : s. f., robe, en l'occurrence habit de nonne C531.

grant : s. m., taille M304.

graunde : s. f., désir ; *estre en graunde*, désirer C244.

greinour : comparatif de *grant* C490.

grever : vb. impers., ennuyer, peser, en collocation avec *couster* M61 ; *griet*, 3^e pers. du subj. pst ; *grieve*, 3^e pers. de l'ind. pst 528.

griez : adj. (cas sujet sg. de *grief*), difficile M22.

guerredon : s. m., contredon ; *devoir guerredon*, être redévable M871.

heinz : voir *einz*.

here : 1^{re} pers. de l'ind. impft du verbe *estre* C221.

holifaunt : voir *ollifaunt*.

honir : vb., déshonorer, humilier ; *honereit*, 3^e pers. du futur II C456.

hontage : s. m., honte, déshonneur M181.

hounc, hounk(es) : voir *onques*.

hui, ui : adv., aujourd'hui C27, 222, 279, M350, 390, 477, 698, 823.
Voir *jehui, or, ore, orendroit*.

igaument : adv., également M694.

ire* : s. f., colère C406, M337, 378, 591, 616, 666, 889, en collocation avec *del*, il désigne la cause de la colère C459. Voir *duel*, *mautalent*.

irié, irré : adj., en colère C264, 281, 296, 428, M532, 787, furieux C218, en collocation avec *raumponeuse* C230. Voir *raumponeuse*.

irré : voir *irié*.

isnel le pas : locution adv., rapidement M530.

issi : adv., ainsi C314, 593, M552.

issuz : part. passé du verbe *issir, sortir* C167.

ja : adv. d'insistance en contexte non théâtre C374, 407, 521, M203, 571, 715, 738, associé à l'adverbe *mar* M406, en renforcement d'une négation C242, 244, 414, 471, 566, M206, 374, avec *jor* M791 ; adv. de temps, déjà M97, traduisant l'imminence d'un procès, avec le futur C58, M114, 434, 437, 671, 672, 714, 820, 906, en association avec *mes* M568. Voir *jor, mar, or, orendroit*.

jehui : adv., aujourd'hui M658. Voir *hui*.

jenglois : s. m., plaisanterie, boutade M340.

joiant : adj., joyeux M416, 788, 849, 895. Voir *envoisié, joiant, lié*.

joie : s. f., joie, qualité constitutive du comportement d'un homme courtois C490.

jor : s. m., jour, employé comme adverbe renforçant une négation M791. Voir *ja*.

iovencel, juvencel* : s. m., jeune homme, C340, en collocation avec *escuier* et *chevalier* M565. Voir *bachelier, damoisel, danzel, enfant, escuier, vallet*.

juré : s. m., principaux vassaux d'un suzerain C177.

jus : adv. de lieu, vers le bas M535, 560.

kar : voir *quar*.

lé, lez : voir *lié*.

lerai : 1^{re} pers. de l'ind. futur du verbe *lere, laire, laisser* M197.

lez : préposition locative, à côté C510, 575, M617.

lié, lé, lez : adj., joyeux, C37, 217, 282, en collocation avec *joiant* M416, 788, 819, 849, 895. Voir *envoisié, joiant*.

lout : s. m., mesure servant à mesurer une quantité de liquide C546.

lue : s. f., unité de mesure, lieue C68.

mai : moi, forme tonique du pronom personnel régime, 1^{re} personne du sg. C356.

main : s. f., main ; *prendre en main*, affirmer, défendre une cause M870.

mains : adv., moins M324, 728, 757.

maintenant : adv. de temps traduisant la simultanéité d'un procès, sur-le-champ M28, 188, 286, 464, 574, 634, 770, 843 ; *de maintenant* M125, 215, 239, 580, 643.

mander, maunder : vb. tr., faire savoir, annoncer, commander C21, 28, M228, 245, envoyer C227.

manoir : vb., demeurer ; *meint*, 3^e pers. de l'ind. pst C121.

mar : adv. exprimant dans le discours direct un point de vue négatif du locuteur sur le procès évoqué, à tort, vainement M406. Voir *ja*.

marc, mars : s. m., unité monétaire, marc C246, M284.

marri : adj., consterné C490.

maudehez : interjection, maudit M713.

maufez : s. m., le malin, le diable C451.

maugré : s. m., *avoir maugré*, être réticent, faire qqch à contrecœur M406, 596.

maunder : voir *mander*.

mautalent : s. m., mécontentement violent, colère C481, en collocation avec *ire* M378. Voir *ire*.

mauvestié : s. f., conduite, caractère condamnable M719. Voir *vilenie*.

mazerin : s. m., coupe, verre à boire C89.

membré : adj., qualifie la finesse intellectuelle d'un être humain, en collocation avec *sage* M123.

menour : comparatif synthétique de supériorité, plus petit ; désigne ici les vassaux plus modestes du roi Arthur, par opposition aux *grant* C32.

merci : s. f., grâce divine, *la Dame dieu merci* M477, grâce royale M551, 732.

merveille, mervaille : s. f., événement, chose susceptible de provoquer l'étonnement, en bonne ou en mauvaise part, prodige C15, 196, 313, 474, M199 ; *a merveille*, locution prép., admirablement M255.

mes : s. m., messager C71, 117, 127, 166.

mescheoir : vb. impers., arriver malheur M830.

meschine : s. f., jeune fille C358, 388, M234, 310. Voir *damoisele, drue, pucele*.

meserrer : vb. intr., commettre une faute M204.

mesprendre : vb., faire un acte répréhensible, en particulier être infidèle M122, 354, 652, 793.

mesprisioun : s. f., faute, comportement condamnable C322.

messeoir : vb., antonyme de *seoir*, être mal ajusté, en parlant d'un vêtement M419, 681.

mestier : s. m., besoin M445, 709.

mestre : adj., principal M73, 512.

mieudre : adj. (cas sujet de *meillor*), meilleur M517.

moillier, mulier : s. f., épouse C410, par opposition à *drue* M684. Voir *amie, dame, damoisele, drue*.

monseignor : voir *seignor*.

mont : s. m., monde M258.

mu : adj., muet C106, 116. Voir *coi*.

mucier : vb. tr., cacher M737, 767.

muer : vb. tr., changer, pâlir, en parlant du teint C518 ; *muer color*, blêmir M377. Voir *color, empalir, teindre*.

mulier : voir *moillier*.

nent : voir *nïent*.

nesun : indéfini, aucun M267.

nïent, nent : indéfini renvoyant à une quantité infime, en contexte négatif C328, pas même C364 ; adv. de négation, absolument pas C385.

noient : s. m. et adv. négatif, rien M77, 411, 446, 711, 722, 805, 907.

nonne : s. f., neuvième heure du jour, début d'après-midi M97.

o : prép., avec M83, 235, 482, 540, 541, 575, 669.

ocire, oscire : vb., tuer ; *oscit*, 3^e pers. de l'ind. passé C340 ; *oscis*, part. passé C349.

oés : s. m., profit, usage ; *a votre oés*, à votre taille, pour vous M645.

oïe : s. f., renvoie au sens auditif ou à l'événement sonore qui le sollicite, en l'occurrence au tintement de clochettes C69.

oilz : s. m. pl., les yeux C501.

öir : vb., entendre, écouter C58, 70, 58, 128, 134, 199, 203, 204, 212, 213 ; *orrez*, 5^e pers. de l'ind. futur C58, 226.

ollifaunt, olifaunt, holifaunt : s. m., ivoire C47, par métonymie, *cor d'ivoire* C112, 485. Voir *corn*.

onques, (h)ounk(es) : adv. de temps, en contexte négatif, absolument pas, jamais C48, 85, 174, 197, 249, 265, 321, 331, 361, 371, 402, 443, 446, 459, 518, M8, 253, 267, 281, 335, 354, 491, 679, 740, 748, 774, 853 ; *onques seulement*, pas même M882.

or : adv., associé à un verbe à l'ind. pst, il traduit la simultanéité (maintenant) C200, M166, 521, 582, 653, 749, 797, 825 ; il traduit la proximité temporelle, dans le passé (à l'instant) 251, 314, 350, 481, 621 ou le futur (bientôt) 523, 661 ; associé à un impératif ou à un subj., il renforce la valeur injonctive de l'énoncé C128, 325, 463, M546, 626 ; *des ore mais*, désormais M696. Voir *ja, mes, orendroit*.

orainz : adv. de temps, maintenant, bientôt M815.

ore : adv. de temps ; associé à un verbe au présent de l'indicatif, il renvoie au temps de l'énonciation C297, M251, 898 ; associé à un verbe à l'indicatif futur, il marque l'imminence d'un procès C277, en collocation avec *hui* M350. Voir *hui, or, orendroit*.

orendroit(es) : adv. de temps, marque la simultanéité avec le présent de l'indicatif M100, 762 ; marque la proximité temporelle du procès avec le passé, M519 ; avec le futur M779. Voir *ja*, *or*.

oscir : voir *ocire*.

ost : s. f., armée et, par extension, entourage vassalique du roi M517. Voir *gent*.

osteus : voir *oustel*.

oubblier (soi) : vb., perdre conscience C70.

oustel, osteus : s. m., résidence temporaire, gîte C159, M67.

ouvrage* : s. m., fait référence à un objet fabriqué et à son processus de fabrication, notamment dans le domaine de la couture, où il renvoie à la confection d'un vêtement M197, 257 ; en contexte féerique, désigne le sortilège, le pouvoir magique M333. Voir *uevre*.

ovek : préposition, avec C18, 72.

øy : 3^e pers. du passé défini du verbe *oïr*. Voir *oïr*.

oy : 1^{re} pers. du passé défini du verbe *avoir* C379.

par : particule de renforcement, en association avec *mout* C391, 590, M22, 443, 515, 566, ou avec *a grantmerveille* M128.

parage : s. m., noble naissance, noblesse, haut parage C392.

parçonier : adj., qui partage M730.

parestrousse : s. f., *a la parestrousse*, locution prép. marquant l'immédiateté d'un procès M431.

paroîr* : vb., apparaître, rendre apparent M660.

partir : vb., participer M691. Voir *geu parti*.

pas : s. m., *le pas*, *en mi le pas*, locutions adv. marquant la simultanéité, chemin faisant C555.

pener (soi) : vb., s'efforcer de M268, 348.

pœoun : s. m., piéton ; *a pœoun*, locution prép., à pied C68.

peser : vb. impers., ennuyer, constituer un sujet d'embarras, de souci M707 ; *poise*, 3^e pers. de l'ind. pst M24, 456.

petit : *un petit*, locution temp. exprimant une petite quantité de temps C128 ; *petit de*, une petite quantité de C335 ; *un seul petit*, un petit peu M513.

pieça : adv. composé à valeur temporelle, il y a longtemps M101.

piment* : s. m., vin aux épices C289. Voir *ardoir*, *burgerastre*, *claré*, *erbé*.

pis : adj., superlatif de *mal* C382.

plenier : adj., plein M744, 751 ; *tenir cort pleniere*, organiser une grande cérémonie, rassembler tous ses vassaux M7.

plenté : s. f., quantité M40, 50, 56, 137, 401.

plus : *li plus de*, la plupart de M638.

plusor : *li plusor*, la plupart M879.

poingnant : adv. traduisant la vitesse, dérivé de *poindre*, piquer des éperons M108.

porpenser (soi) : vb., réfléchir M336.

por tant que : locution conj. traduisant la cause ou la concession M90.

portret : s. m., apparence, caractéristiques matérielles susceptibles de faire l'objet d'une description M194, 256. Voir *devise*.

preiser : vb., louer, féliciter C570.

premerain(s) : adv. et adj., aussitôt, le premier M112, 183, 244, 642.

preu, pruz : adj., toujours connoté positivement, caractérise la vaillance physique ou la valeur intellectuelle et morale d'un être humain, homme ou femme, en collocation avec *sené* C56, avec *vassal* et *fort* C96, avec *curtois* C130, 560, M455, avec *gentil* M498. Voir *curtois*, *fort*, *gent*, *gentil*, *sené*, *vassal*.

preudon : s. m. (cas sujet sg.), homme de bien M830.

pucele : s. f., jeune femme, hyperonyme qui désigne l'ensemble des personnages féminins, quels que soient leur âge et leur statut social, *dames* ou *damaiselees* C13, 64, 206, 273, M43, 83, propriétaire anonyme du manteau M168, jeune fille non mariée M207, 219. Voir *dame*, *damoisele*, *drue*, *meschine*.

pus ke : locution conj. à valeur temporelle indiquant le point de départ, depuis que C388, 358, 535.

quar, kar : adv. qui renforce la valeur injonctive d'un verbe M145 ; conjonction de coordination, car M123, 148, 193, 236, 251, 304, 370, 396, 444, 479, 494, 530, 542, 568, 618, 629, 698, 772, 792, 793, 795, 806, 812.

quer : s. m., cœur C299.

querre : vb. tr., chercher M145, 167, 179, 582, 588, 635, 846.

quidier : voir *cuidier*.

quit : voir *cuidier*.

quite : adj., tenir *quite*, tenir un territoire en franc-alieu C3, M4 ; *clamer quite*, dispenser, délivrer de M600.

ramposner : vb. tr., railler, tourner en dérision M649. Voir *escharnir*, *gaber*.

raumponeus : adj., injurieux, agressif, vengeur, en collocation avec *irree* C230 Voir *iré*.

reconoistre (soi) : vb., éprouver du repentir C272 (manuscrit : *reconoient*).

redout : s. m., déverbal de redouter, crainte, hésitation M386.

regnable : adj., raisonnable, juste M227.

reisoun, reson : s. f., parole, discours ; *metre a reisoun*, périphrase verb., adresser la parole C519, M449 ; *rendre reson*, décrire M35 ; *par reson*, locution prép., justement M371, 501, 861. Voir *arresoner*, *droit*.

remanoir : vb. intr., rester M364, 672 ; au figuré, revenir M549 ; *remest*, 3^e pers. du passé défini M484 ; *remés*, part. passé C355.

repeirier : vb., revenir 163.

requerre : vb. tr., dérivé de *querre*, demander, réclamer 224.

reson : voir *reisoun*.

resprovier : inf. substantivé, proverbe M710.

retraire : vb. intr., rétrécir M314.

retter : vb., accuser C343.

riche : adj., traduit la magnificence et le luxe C9, 46, 114, 284, M9, 31, 49, 253, 254, 264 ; pour un être humain, il caractérise la puissance sociale C105, 363, 375, M747. Voir *vaillanz*.

rien : s. f., renvoie à un référent indéterminé, animé ou non M179, en contexte négatif M335, 555 ; *de rien*, en rien M793.

riens : adv., en rien M622.

ris : s. m., rire, sourire C276.

robe : s. f., vêtement de cour, indifféremment porté par les hommes et les femmes M29, 55, 784.

roncin : s. m., cheval, monture M116. Voir *auferrant*.

rosez : adj., roux, qualifie la couleur des poils C500.

saché : part. passé du verbe *sacher*, tirer, attirer C479.

saillir : vb. intr., bondir, sauter M610.

samit : s. m., étoffe de soie M254.

sardoine* : s. f., pierre précieuse C45.

saut : s. m., saut ; *le saut*, locution adv., aussitôt M764.

saver : infinitif anglo-normand du verbe *savoir* C286, 316.

schifler : vb., autre graphie pour *chifler*, persifler, railler, en collocation avec *gabber* C274. Voir **gabber**.

seguz : part. passé du verbe *sivir*, *sevir*, suivre C168.

seignor, **seignour**, **sire(s)** : s. m., seigneur M69, 431, C463, mari C325, 526, M204, 345, par opposition à *ami* M605 ou synonyme *d'ami* M834 ; *monseignor*, titre précédent le nom propre M496 ; *sire*, précédent le nom propre M514, en apostrophe, pour désigner le mari M393, l'*ami* M829, le roi M599, 732 ; *biaus sire chiers* M733 ; *seignor*, en apostrophe pour désigner les destinataires du texte C583, M902.

semblant* : s. m., apparence ; au figuré, opinion, avis M523 ; *faire semblant*, locution verb., montrer, manifester clairement, par le geste ou la parole C282, M60, 337, 866.

sené : adj., qualifie les qualités intellectuelles d'un être humain, sensé, ingénieux, sage C56. Voir *fort*, *preu*.

senestre : adj., gauche, antonyme de *destre* M470. Voir *destre*.

senpres : adv. temporel dénotant la simultanéité ou l'imminence C195.

seoir : vb., aller, convenir M308 ; *serra*, 3^e pers. de l'ind. futur M206, 261, 280, 568 ; *serroit*, 3^e pers. du futur II M210, 300 ; *seist*, 3^e pers. du subj. passé, M571 ; *sist*, 3^e pers. du passé défini M679 ; s'asseoir M440, 493, 541, 594, 617, 682, 769, 822, 826, 889.

seoir : s. m., dérivé du verbe *seoir*, siège, banc M440.

ser : s. f., sœur C508.

serjant : s. m., serviteur, personne qui assure le service au cours d'un repas M84.

serreine* : s. f., sirène 65.

seur : préposition locative, sur M86, 116.

seürement : adv., avec assurance M624.

seut : 3^e pers. de l'ind. pst de *soloir*, avoir l'habitude de M712.

siecle : s. m., époque M656.

soffrir : vb., supporter, accepter ; *soffira*, 3^e pers. du futur C139. Voir *suffraunt*.

solaz : s. m., réconfort, plaisir M795.

soner : vb., *soner mot*, parler, s'exprimer M491.

sor : adj., qualifie la couleur du poil et du cheveu, châtain, cendré C514.

suffraunt : s. m., dérivé du verbe *soffrir*, désigne les maris qui se savent trompés, les hommes complaisants C280.

sus : adv. de lieu, vers le haut ; *lever sus*, se redresser 771.

taindre : vb. intr., changer de couleur, blêmir, en parlant du visage, en collocation avec *palir* M292. Voir *color*, *empalir*, *muer*.

talent, talaunt : s. m., désir, volonté C134, M407.

tantost : adv. temporel, aussitôt M459, 650, 797.

taunt, tent : quantificateur indiquant l'intensité ou la quantité, tant C386, 527.

toldre : vb., enlever C301 ; *touderai*, 1^{re} pers. du futur C566.

tost, toust : adv. de temps renvoyant à la rapidité d'un procès C554, M632, 771.

touchier : vb., au figuré, concerner C544.

touse : s. f., jeune fille C18.

traire, trere : vb. tr., tirer, *traire arriere*, reculer M156 ; *trere fors*, retirer, sortir M191.

travoillier (soi) : vb., se mettre en peine M907.

trespas* : s. m., passage, événement passager ; dans la langue érotique, passe M487.

trespasser : vb., omettre M335.

tressaillir : vb., dérivé de *saillir*, sauter par-dessus C552.

tressuer : vb., intensif de *suer* M110, 144.

trifure : s. f., travail d'orfèvrerie procédant par incrustation C42.

trover* : vb. tr., composer un lai C583, raconter une histoire C592, trouver un objet C593.

uevre, oeuvre* : s. f., œuvre ; le substantif renvoie aussi bien à l'objet fabriqué qu'au processus de fabrication M33,195 ; il désigne en particulier le sortilège jeté sur un objet et le pouvoir magique qui en résulte M201, 357 ou la révélation qu'il suscite M554. Voir *ouvrage*.

ui : voir *hui*.

vaillant : adj., caractérise le luxe, en collocation avec *chieres*, coûteux M30. Voir *riche*.

vallet, vallés* : s. m., jeune homme noble C120, désigne toujours dans le *Mantel* le messager 109, 119, 137, 157, 189, 237, 331, 363, 366, 443, 536, 580, 610, 732, 759, 847. Voir *bacheler*, *damoisel*, *danzel*, *jovencel*.

vassal : adj., renvoie à l'ensemble des qualités qui caractérisent un chevalier, notamment la prouesse C96, 319 ; s. m., homme noble C144.

vassilage : s. m., ensemble des qualités qui caractérisent un chevalier C74.

veér : infinitif anglo-normand du verbe *veoir*, voir C587.

veer : vb. tr., interdire M184.

veir : adj., qualifie la couleur changeante des yeux clairs C501.

veir : voir *voir*.

verai : adj., vrai C334.

vermail : adj., rouge, qualifie le teint C473, la couleur du vin 547.

viele* : s. f , vielle, instrument de musique à cinq cordes C63.

viff : adj., vivant C381.

vilain* : adj., caractérise un comportement condamnable, indigne, infâme ; en collocation avec *sot* M451, avec *fou* C220, 308. Voir *curteis*.

vilenie, vilonie* : s. f., action, comportement, position indigne, antonyme de *curteisie*, fait référence à un acte contraire à la morale féodale et courtoise C361, 384, M184, 674, 690, 854. Voir *curteisie*, *mauvestié*.

vis : s. m., visage C318, 575, M129, 292, 295, 482.

voi : 1^{re} pers. de l'ind. pst du verbe *aler* M749.

voies : s. f., *toutes voies*, locution adv. à valeur rectificative M60, 680.

voir, veir : adj. et s. m., véritable C261, M759, intègre C255 ; *por veir*, en vérité C588 ; *de voir*, en vérité M618, 850.

voirement : adv., vraiment M414, 418.

vous : voir *as vous, estes vous*.

voutez, voutiz : adj., cambrés, en parlant des pieds C503, M134.

wessail* : interjection d'origine anglo-saxonne accompagnant le geste de boire pour porter un toast C548.

Index des noms propres

Les noms propres, toponymes et noms de personnages, sont relevés avec les graphies qu'ils présentent dans *Le Lai du cor* (C) et *Le Mantel mautaillé* (M). Les réminiscences arthuriennes possibles sont mentionnées dans le commentaire. Les textes sont évoqués d'après les éditions citées dans la bibliographie générale (p. 173-178). On se rapportera également aux répertoires de noms propres suivants :

- Louis-Fernand Flutre, *Table des noms propres avec toutes leurs variantes figurant dans les romans du Moyen Âge écrits en français ou en provençal et actuellement publiés ou analysés*, Poitiers, CESCM, 1962.
- Gerald D. West, *An Index of Proper Names in French Arthurian Verse Romances (1150-1300)*, Toronto, University of Toronto Press, 1969, et *An Index of Proper Names in French Arthurian Prose Romances*, Toronto, University of Toronto Press, 1978.

Aguisiaus : Anguissant, roi d'Écosse, vassal d'Arthur C421. Voir *Escoce*.

Alemaingne : Allemagne. Dans la littérature arthurienne, l'*Alemaingne* fait référence à deux entités géographiques distinctes, dès le *Brut de Wace* : le terme désigne tantôt le royaume germanique de Childéric (voir *Brut*, v. 9061), tantôt un territoire du Nord-Ouest, inclus dans les conquêtes de César au même titre que la Normandie, le Poitou et la Bretagne (*Brut*, v. 3852, 8184). Ce territoire est par la suite attribué en duché au roi Nut C24, M52.

Androete : *Androete, l'envoie*, amie de Keu M429. Voir *Keu*.

Arés : Arès, père de Tor, roi arthurien, mentionné dès Chrétien de Troyes (voir *Érec et Énide*) M305, 705. Voir *Tor*.

Artu, Artus : *Artu le roi*, le roi Arthur C495, 553, M7, 13, 47, 88, 147. Voir *Arzurs*.

Arzurs : roi Arthur C5, 105, 122, 125, 143, 147, 281, 291, 297, 373, 416, 457. Voir *Artu*.

Asolusciun : fête religieuse de l’Absolution C29.

Beduier : Bédoier, le connestable M448 (manuscrit : *Du Lorer*), 459. Bédoier, le connétable d’Arthur chez Wace, apparaît dans la liste des chevaliers de la Table ronde que dresse Chrétien de Troyes dans *Érec et Énide* (v. 1675 sq.).

Bikez : voir *Robert Bikez*.

Boillaunde : Bodloan, territoire dépendant d’Arthur. Dans le *Brut de Wace*, ce toponyme, mentionné une fois au cours de la bataille qui oppose Arthur à l’empereur de Rome, est le fief d’un héros breton, Gaguz (v. 12796) C25.

Bretaine, Bretaigne : Bretagne C3, 23, M3.

Brun(s) sans Pitié : Brun sans Pitié M415.

Carados, Karados : Caradoc Courts-Bras, ami de Galeta, *Carados Briezbras* M796, 802, *Karados* (d’après 1104). Caradoc Briebras apparaît dans la liste des chevaliers de la Table ronde que dresse Chrétien de Troyes dans *Érec et Énide* : « *Aprés fu Caradué Briebras,/ uns chevalier de grant solaz* », v. 1697-1698). Voir *Galeta, Garadue*.

Caratoun(s) : roi Caraton, vassal d’Arthur, peut-être assimilable au Carentin mentionné dans *Le Bel Inconnu* C438.

Cirinceitre : Cirencester (Gloucestershire), ville natale de la femme de Caradoc C509, 563, 583. Voir *Galahal, Garadue*.

Cornewaile : Cornouaille, royaume sous la suzeraineté d’Arthur C425.

Coustantin : Constantin, premier empereur chrétien, de 306 à 337 apr. J.-C. C54.

Damedieu : Dieu M477.

Deus, Diex : Dieu C121, (en interjection) 263, *Deu* 402, M140, 142, 161, 671, 804, 917.

Engletere : Angleterre C3, 197, M3.

Escoce : Écosse, royaume d'Anguissant C421. Voir *Aguisiaus*.

Espaingne : Espagne M51.

Esparlot : toponyme, sous la dépendance d'Arthur C23.

Gahariés : Gaheriet, le petit, cousin de Gauvain M505, 514. Voir *Gavain*.

Galalah : roi, beau-frère de Caradoc C508. Voir *Cirnceitre, Garadue*.

Gales : pays de Galles, où le manteau magique a été déposé, dans une abbaye M896.

Galeta : Galeta, amie de Caradoc. Ce nom, inconnu des autres textes, est peut-être à rapprocher de la Galette/Galesce, mentionnée dans la *Deuxième Continuation de Perceval* (v. 29149) M781. Voir *Caradoc*.

Garadue, Garaduc : Caradoc, vassal d'Arthur, vainqueur de l'épreuve du cor C505, 517, 539, 559, 573, 584. Voir *Caradoc, Cirinceitre, Galalah*.

Gavain(s) : Gauvain, neveu du roi Arthur C175, 300, 343, 498, M94, 112, 183, 226, 244, 452, 456, 490, 575, 701, 758, 816, *Gauvain* 869 (d'après 1104). Voir *Gahariés, Venelaus*.

Girflet, Girflés : Girflet, C176, 303, M550, *fel et engrés* 598. Chevalier de la Table ronde. Comme Yder dans *Érec et Énide*, Girflet est vaincu au cours d'un duel dans *Le Bel Inconnu*, où il est l'ami de la demoiselle *Rose Espanie* M598, 609, 642, 764, 770.

Glovien : roi, vassal d'Arthur C431.

Gohors : roi, vassal d'Arthur, à rapprocher de Gornemant de Gohort, oncle de Blanchefleur et maître d'armes de Perceval dans *Le Conte du Graal* C429 (manuscrit : *Gohers*).

Idier : voir *Ydier*.

Irlaunde, Irelaunde : Irlande, sous la suzeraineté d'Arthur C26, 439.

Iwein, Iuwein, Iuwain(s), Yvain : Yvain C176, 302, 307, 323, M231, 294, *qui au roi Urien fu fil, / le preu chevalier, le gentil, / qui tant ama chiens et oisiaux* 496. Voir *Urien*.

Kadoïn(s) : Cadoain, chevalier arthurien. Sous la graphie *Cardroain*, il réapparaît dans *L'Âtre périlleux* et dans *Durmart le Galois* C302, 434.

Karliun, Karlioun : Caerleon, résidence d'Arthur C6, 30, 594.

Keu, Koi, Qoi, Quoi, Kex, Kez (c. s.) : Keu, sénéchal du roi Arthur C283, 287 (manuscrit : *Keerz*), M98, 143, *Quoi* 231 (d'après 1104), 314, 319, 329, 343, 382, 398, 407, 417, 432, 472, 492, 538, 574, 648, *Qoi* 678, 680, 692, 709, 817. Voir *Androete*. Fidèle guerrier d'Arthur chez Geoffrey de Monmouth, le sénéchal du roi incarne souvent dans les romans arthuriens le contre-modèle de la courtoisie, sur le champ de bataille comme dans les échanges à la cour.

Lombardie : Lombardie M52.

Lot : roi Lot, vassal d'Arthur C435.

Mangounz : Mangon, roi de Moraine, *li blounz* C227. Voir *Moraine*.

Moraine : royaume du roi Mangon C129, 228. Voir *Mangounz*.

Mounpeeler : *Montpellier*, ville symbolisant l'éloignement géographique C258.

Nuz : roi Nut, vassal d'Arthur C419 (manuscrit : *Muz*).

Pavie : Pavie, ville symbolisant l'opulence C366, 470.

Pentecouste : Pentecôte C8, M6, 62.

Percheval : Perceval, *damoisel galois* M544.

Qoi, Quoi : voir *Keu*.

Robert Bikez : Robert Biket, auteur impliqué du *Lai du cor* C589.

Roume : Rome C364.

Sinadoune : Sinadon, royaume sous la suzeraineté d'Arthur (peut-être Snowdon, en Galles, ville évoquée dans le *Tristan* de Béroul et *Le Bel Inconnu*) C415.

Tor(s) : Tor, *le filz Arés*, chevalier arthurien présent dans la littérature arthuriennes depuis *Érec et Énide* de Chrétien de Troyes M305, 725 (manuscrit : *Plators*). Voir *Arés*.

Urien : Urien, père d'Yvain, frère de Lot et d'Anguissel dans le *Brut de Wace* M497. Voir *Yvain*.

Venelaus, Venelas : Venelas, *la preus, la cortoise*, amie de Gauvain M455, 540. Voir *Gavain*.

Ydier(s), Idier : Yder, chevalier arthurien. Mentionné dans le *Brut de Wace*, il est vassal d'Arthur dans *Érec et Énide* de Chrétien de Troyes M424, 616, 649, 651, 664. Il est associé au motif du combat contre un ours dans *La Vengeance Raguidel*, *La Folie Tristan* de Berne et le roman éponyme *Yder*. Ces deux derniers textes lient le motif à la jalouse d'Arthur et à la protection que le jeune chevalier reçoit de Guenièvre. Dans *Durmart le Galois*, Yder est présenté tel un double de Keu ; comme lui, il ne parvient pas à protéger la reine Guenièvre d'un enlèvement (v. 4112-4974).

Yvain : voir *Iwein*.

*Indications bibliographiques*¹

Manuscrits

Le Lai du cor

Oxford, manuscrit Digby 86, fol. 105r°-109v° ; reproduction fac-similé dans J. Tschan et M. B. Parkes, *Facsimile of Oxford, Bodleian Library, ms. Digby 86*, Oxford, Oxford University Press, 1996.

Le Manteau mal taillé

Paris, Bibliothèque nationale de France, fr. 353, fol. 42r°-44r°.

Paris, Bibliothèque nationale de France, fr. 837, fol. 27r°-31r° ; reproduction fac-similé dans H. Omont, *Fabliaux, dits et contes en vers français du XIII^e siècle*, Paris, Ernest Leroux, 1932, p. 53-61.

Paris, Bibliothèque nationale de France, fr. 1593, fol. 112v°-115v°.

Paris, Bibliothèque nationale de France, nouv. acq. 1104, fol. 48v°-54v°.

Berne, Bibliothèque municipale, ms. 354, fol. 93°-100v°.

Éditions

The Anglo-Norman Text of Le Lai du cor, éd. C. T. Erickson, Londres, Anglo-Norman Text Society, 1973.

Robert Biket, *Il corno magico*, éd. M. Lecco, Alessandria, Edizioni dell'Orso, 2004.

« Le conte du Mantel, texte français des dernières années du XII^e siècle, édité d'après tous les manuscrits », éd. F. A. Wulff, in *Romania*, 14, 1885, p. 343-380.

Il Falcone desiderato. Poemetti erotici antico-francesi, éd. C. Lee, Milan, Bompiani, 1980, p. 38-85.

1. Les ouvrages qui suivent s'en tiennent aux textes de références qui concernent *Le Lai du cor* et *Le Manteau mal taillé* et leur contexte historique et esthétique. Pour une bibliographie exhaustive, voir le *Bulletin bibliographique de la Société internationale arthurienne* (depuis 1949). Sur les romanciers en vers après Chrétien de Troyes, on consultera en outre le répertoire bibliographique établi par R. Trachsler, *Les Romans arthuriens en vers d'après Chrétien de Troyes*, Paris-Rome, Memini, 1997, et le *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Âge*, éd. revue par G. Hasenohr et M. Zink, Paris, Fayard, 1992. Sur le motif de fidélité dans la littérature européenne, voir l'édition proposée par M. Lecco (en part. p. 31-34 de l'introduction et bibliographie).

Les ouvrages critiques ponctuellement utiles à la lecture des textes sont référencés dans les Notes du traducteur, *supra*, p. 40-44 et 88-91.

Le Lai du cor, éd. H. Dörner, Strasbourg, 1907.

Le Lai du cor, restitution critique par F. Wulff, Lund, Gleerup / Paris, Welter, 1888.

Le Lai del cort mantel, éd. M. Kalinke, in *Möttuls Saga*, Copenhague, Reitzels Forlag, 1987.

Mantel et Cor. *Deux lais du XIII^e siècle*, éd. Ph. E. Bennett, Exeter, University of Exeter, 1975.

Recueil général et complet des fabliaux des XIII^e et XIV^e siècles, éd. A. Montaiglon et G. Raynaud de Lage, Paris, Librairie des bibliophiles, vol. III, 1878, p. 1-29.

Autres anciens textes évoqués

L'Arioste, *Roland furieux*, trad. fr. F. Reynard, Paris, Gallimard, 2003, 2 vol.

L'Âtre périlleux. *Roman de la Table ronde*, éd. B. Woledge, Paris, Champion, 1936.

Chrétien de Troyes, *Œuvres complètes*, éd. publiée sous la direction de D. Poirion, Paris, Gallimard, 1996.

—, *Romans*, éd. publiée sous la direction de M. Zink, Paris, Le Livre de poche, 1994.

The Continuations of the Old French Perceval of Chrétien de Troyes, éd. W. Roach, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1940-1953, 5 vol. ; *La Première Continuation* est reprise avec une traduction de C.-A. Van Coolput-Storms, Paris, Le Livre de poche, 1993.

Durmart le Galois. *Roman arthurien du XIII^e siècle*, éd. J. Gildea, Villanova, The Villanova Press, 1966, 2 vol.

The Elucidation : A prologue to the « Conte del Graal », éd. A. W. Thompson, New York, Institute of French Studies, 1931.

Le Haut Livre du Graal. Perlesvaus, éd. W. A. Nitze, New York, Phaeton Press, 1972, 2 vol.

Le Jugement d'Amour ou Florence et Blancheflor, éd. E. Faral, in *Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois du Moyen Âge*, Paris, Champion, 1913, p. 251-269.

Jean de La Fontaine, *Contes et nouvelles en vers*, éd. N. Ferrier et J.-P. Collinet, Paris, Garnier-Flammarion, 1980.

Les Lais de Marie de France, éd. J. Rychner, Paris, Champion, 1966, rééd. 1983 ; traduction, présentation et annotation de L. Harf-Lancner, éd. K. Warnke, Paris, Le Livre de poche, 1990.

Lais féériques des XII^e et XIII^e siècles, présentation, traduction et notes d'A. Micha, Paris, Flammarion, 1992.

La Légende arthurienne. Le Graal et la Table ronde, éd. publiée sous la direction de D. Regnier-Bohler, Paris, Laffont, 1989.

Lancelot en prose, in *Le Livre du Graal*, éd. publiée sous la direction de Ph. Walter, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 2003, vol. II, p. 1196-1223.

Nouveau recueil complet de fabliaux, éd. W. Noomen et N. van den Boogard, Assen, Van Gorcum, 1983-1996, 9 vol.

- Philippe de Thaon, *Bestiaire*, in *Bestiari medievali*, éd. L. Morini, Turin, Einaudi, 1996.
- Raoul de Houdenc, *La Vengeance Raguidel*, éd. G. Roussineau, Genève, Droz, 2004.
- Renaut de Beaujeu, *Le Bel Inconnu*, édition, présentation et annotation de M. Perret, traduction de M. Perret et I. Weil, Paris, Champion, 2003.
- Le Roman de Brut de Wace*, éd. I. Arnold, Paris, Champion, 1940, 2 vol.
- Le Roman de Renart le Contrefait*, éd. G. Raynaud et H. Lemaître, Paris, Champion, 1914, 2 vol.
- Le Roman de Tristan en prose*, éd. R. L. Curtis, Leyde, E. J. Brill, 1976, 2 vol.
- The Romance of Yder*, éd. A. Adams, Cambridge, D. S. Brewer, 1983.
- Tristan et Yseut. Les premières versions européennes*, éd. publiée sous la direction de Ch. Marchello-Nizia, Paris, Gallimard, 1995.
- Two Old French Gauvain Romances*, vol. I : *Le Chevalier à l'épée and La Mule sans frein*, éd. R. C. Johnston et D. D. R. Owen, Édimbourg-Londres, Scottish Academic Press, 1972.

Études critiques

Généralités

- BAUMGARTNER, Emmanuèle, *Le Récit médiéval*, Paris, Hachette, 1995.
- BEZZOLA, Reto, *Les Origines et la formation de la littérature courtoise en Occident (500-1200)*, Paris, Champion, 1963.
- BOUTET, Dominique, *Charlemagne et Arthur ou le roi imaginaire*, Paris, Champion, 1992.
- BRÉMOND, Claude, LE GOFF, Jacques, et SCHMITT, Jean-Claude, *L'Exemplum*, Turnhout, Brepols, 1982.
- BUSBY, Keith, *Gauvain in Old French Literature*, Amsterdam, Rodopi, 1980.
- CHÉNERIE, Marie-Luce, *Le Chevalier errant dans les romans arthuriens en vers des XII^e et XIII^e siècles*, Genève, Droz, 1986.
- DRAGONETTI, Roger, *Le Mirage des sources. L'art du faux dans le roman médiéval*, Paris, Le Seuil, 1987.
- DUBY, Georges, *Mâle Moyen Âge. De l'amour et autres essais*, Paris, Champion, 1988.
- , *Féodalité*, Paris, Gallimard, 1996.
- GUERREAU-JALABERT, Anita, « Fées et chevalerie. Observations sur le sens social d'un thème dit merveilleux », in *Miracles, prodiges et merveilles au Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, p. 133-149.
- HARF-LANCNER, Laurence, *Les Fées au Moyen Âge. Morgane et Mélusine : la naissance des fées*, Paris, Champion, 1984.
- , *Le Monde des fées dans l'Occident médiéval*, Paris, Hachette, 2003.

- HOEPFFNER, Ernest, « The breton lais », in *Arthurian Literature in the Middle Ages*, éd. R. S. Loomis, Oxford, Oxford University Press, 1961, p. 112-121.
- KELLY, Douglas, *Medieval French Romance*, New York, Twayne, 1993.
- KÖHLER, Erich, *L'Aventure chevaleresque. Idéal et réalité dans le roman courtois. Études sur la forme des plus anciens poèmes d'Arthur et du Graal*, trad. fr. Paris, Gallimard, 1974.
- LACY, Norris J., KELLY, Douglas, et BUSBY, Keith (éd.), *The Legacy of Chrétien de Troyes*, Amsterdam, Rodopi, 1987-1988, 2 vol.
- LE GOFF, Jacques, *Un autre Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1999.
- LORCIN, Marie-Thérèse, *Façons de sentir et de penser. Les fabliaux*, Paris, Champion, 1979.
- MÉNARD, Philippe, *Le Rire et le sourire dans le roman courtois en France au Moyen Âge (1150-1250)*, Genève, Droz, 1969.
- MÜHLETHALER, Jean-Claude, CORBELLARI, Alain, et WAHLEN, Barbara (éd.), *Formes de la critique. Parodie et satire dans la France et l'Italie médiévales*, Paris, Champion, 2003.
- NYKROG, Per, *Les Fabliaux. Étude d'histoire littéraire et de stylistique médiévale*, Copenhagen, Munksgaard, 1957 ; rééd. Genève, Droz, 1973.
- PAYEN, Jean-Charles, « Lai, fabliau, exemplum, roman court. Pour une typologie du roman bref aux XII^e et XIII^e siècles », in D. Buschinger (éd.), *Le Récit bref au Moyen Âge*, actes du colloque d'Amiens (mai 1979), Paris, Champion, 1979, p. 7-23.
- , *Le Lai narratif*, Turnhout, Brepols, 1975, rééd. 1985.
- POIRION, Daniel, « Écriture et ré-écriture au Moyen Âge », *Littérature*, 41, 1981, p. 107-118.
- , *Le Merveilleux dans la littérature française du Moyen Âge*, Paris, PUF, 1982.
- RYCHNER, Jean, *Contribution à l'étude des fabliaux. Variantes, remaniements, dégradations*, Genève, Droz, 1960.
- SCHMITT, Jean-Claude, *La Raison des gestes dans l'Occident médiéval*, Paris, Gallimard, 1990.
- VARVARO, Alberto, « Le corti anglo-normanne e francesi », in *Lo spazio letterario del Medioevo. Il Medioevo volgare*, Rome, Salerno Editrice, 1999, vol. I, t. II, p. 253-301.
- ZUMTHOR, Paul, *Essai de poétique médiévale*, Paris, Le Seuil, 1972.
- , « Intertextualité et mouvance », *Littérature*, 41, 1981, p. 8-16.
- , *La Lettre et la voix. De la « littérature » médiévale*, Paris, Le Seuil, 1987.

Sur l'épreuve de fidélité dans la littérature médiévale

- BAUMGARTNER, Emmanuèle, « À propos du *Mantel mautaillé* », *Romania*, 96, 1975, p. 315-332.
- , « Caradoc, ou de la séduction », in *Mélanges offerts à Alice Planche*, Nice, Publications de la faculté des lettres et sciences humaines / Paris, Les Belles Lettres, 1984, p. 61-69 (repris dans *De l'Histoire de Troie au livre du Graal*, Orléans, Paradigme, 1994, p. 253-261).
- BELL, Alexander, « Comments on the *Lai du cor* », *Medium Aevum*, 45/3, 1976, p. 265-268.
- BENNETT, Philip E., « Le *Lai du cort mantel* et la critique de la courtoisie », *Les Lettres romanes*, 32, 1978, p. 103-121.
- , « Some reflexions on the style of Robert Biket's *Lai du cor* », *Zeitschrift für romanische Philologie*, 94, 1978, p. 321-341.
- BLOCH, Howard, « Le *mantel mautaillé* des fabliaux. Comique et fétichisme », *Poétique*, 14, 1983, p. 181-198.
- , « The arthurian fabliau and the poetic of virginity », in *Continuations : Essays on Medieval French Literature and Language in Honor of John L. Grisby*, éd. N. J. Lacy et G. Torrini-Roblin, Birmingham (Al.), Summa Publications, 1989, p. 231-249.
- CROSS, Tom P., « Notes on the chastity-testing horn and mantel », *Modern Philology*, 10, 1912-3, p. 289-299.
- ECKARD, Gilles, « Le Graal discriminant, le cor et le révélateur des Nartes », in *Actes du XVIII^e Congrès international de linguistique et de philologie romane*, Tübingen, Niemeyer, VI, 1988, p. 395-403.
- GUERREAU-JALABERT, Anita, *Index des motifs narratifs dans les romans arthuriens français en vers (XII^e-XIII^e siècles)*, Genève, Droz, 1992.
- HELLER, Edmund K., « The story of the magic horn : A study in the development of a medieval folk tale », *Speculum*, 9/1, 1934, p. 38-50.
- HOFER, Stefan, « Bemerkungen zur Beurteilung des *Horn* und des *Mantellai* », *Romanische Forschungen*, 65, 1953, p. 38-48.
- , « Untersuchungen zum *Mantellai* », *Zeitschrift für romanische Philologie*, 73, 1957, p. 469-485.
- KELLY, Kathleen C., *Performing Virginity and Testing Chastity in the Middle Ages*, Londres, Routledge, 2000.
- KOBLE, Nathalie, « Flagrant délit de fiction. La culpabilité dérobée dans quelques récits arthuriens », in *Littérature et révélation au Moyen Âge. Visible/invisible*, actes du colloque organisé par l'université de Nanterre, 29-30 octobre 2004, à paraître.

- LECCO, Margherita, « Renard e la tigre. Per uno studio della parodia nel *Renart le Contrefait* », in J.-C. Mühlthaler, A. Corbellari et B. Wahlen (éd.), *Formes de la critique. Parodie et satire dans la France et l'Italie médiévaux*, Paris, Champion, 2003, p. 187-211.
- LEGGE, Maria D., *Anglo-Norman Literature and its Background*, Oxford, Clarendon Press, 1963.
- LOOMIS, Roger S., et LINDSAY, Jean Stirling, « The magic horn and cup in Celtic and Grail tradition », *Romanische Forschungen*, 45, 1931, p. 66-94.
- LOOMIS, Roger S., « The strange story of Caradoc Brechbras de Vannes », in *Bulletin bibliographique de la Société internationale arthurienne*, 12, 1960, p. 133-134.
- MAGNUSDOTTIR, Asgir R., *La Voix du cor. Étude d'un motif mythique dans la littérature narrative française et scandinave du Moyen Âge (XII^e-XIV^e siècles)*, thèse de doctorat nouveau régime, université de Grenoble-III, 1997.
- , *La Voix du cor. La relique de Roncevaux et l'origine d'un motif dans la littérature du Moyen Âge (XII^e-XIV^e siècles)*, Amsterdam, Rodopi, 1998.
- PATON, Lucy A., *Studies in the Fairy Mythology of Arthurian Romance*, 2^e éd. New York, Burt Franklin, 1960 (chap. VIII : « Morgain and the horn and mantel test », p. 104-123).
- RIDER, Jeff, « Courtly marriage in Robert Biket's *Lai du cor* », *Romania*, 106, 1985, p. 173-197.
- SAINT PAUL, Thérèse, « The magical mantle, the drinking-horn and the chastity test : A study of a tale in arthurian celtic literature », *Dissertation Abstracts International*, 50, 1989-1990.
- SCHMOLKE-HASSELMANN, Beate, « L'intégration de quelques récits brefs arthuriens (*Cor, Mantel, Espee*) dans les romans arthuriens du XIII^e siècle », in D. Buschinger (éd.), *Le Récit bref au Moyen Âge*, actes du colloque d'Amiens (mai 1979), Paris, Champion, 1979, p. 57-72.
- , *The Evolution of Arthurian Romance. The Verse Tradition from Chrétien to Froissard*, Cambridge-Tubingen, Cambridge University Press, 1980.
- VINCENSIINI, Jean-Jacques, *Motifs et thèmes du récit médiéval*, Paris, Nathan, 2000, p. 97-100.
- WALSH, Martin W., « Arthur cocu : Comic abuse of the Round Table in fifteenth-century Fastnachspiele », *Fifteenth-Century Studies*, 15, 1989, p. 305-321.
- WILLIAMS, Harry F., « The anonymous breton lays », *Research Studies*, 32, 1964, p. 76-84.

Table des matières

- 7 Préface, par Emmanuèle Baumgartner
- 15 Avant-propos
- 17 **Le Lai du cor**
- 40 Notes du traducteur
- 45 Note sur le texte
- 53 **Le Manteau mal taillé**
- 88 Notes du traducteur
- 93 Note sur le texte
- 103 Les dessous de la Table ronde, par Nathalie Koble
- 106 *La femme, le clerc et le chevalier : un trio conflictuel pour deux textes jumeaux*
- 112 *L'invention héroïque : brève leçon d'écriture*
- 123 *Reine ou sirène : fragments de discours amoureux*
- 134 *L'art de la table : légèreté du spectacle*
- 145 Glossaire
- 167 Index des noms propres
- 173 Indications bibliographiques

Versions françaises

Curiosité, intérêt, admiration, attachement – tout lecteur a, un jour ou l'autre, éprouvé ces sentiments pour un texte qu'il lui semblait découvrir, réinventer, s'approprier. Ce texte est devenu le sien, celui qu'il voudrait lire et relire, éditer, traduire, annoter, présenter, commenter.

Rejoignant l'une des traditions les plus anciennes de l'École normale, ses élèves et anciens élèves, enseignants et chercheurs s'attachent ici à faire connaître « leur » texte, un auteur, une période, un mouvement d'idées, une forme d'écriture dont ils sont parfois devenus « spécialistes ». Texte important, souvent négligé, jamais traduit, inédit ou épuisé, indisponible.

Ainsi peuvent se redessiner peu à peu, à partir de fragments divers, certains ensembles oubliés, et bientôt s'affirmera la cohérence de ces « versions françaises ».

Dans la même collection

- Lou ANDREAS-SALOMÉ, *Le Diable et sa grand-mère*, édition de Pascale Hummel, 2005, 96 pages.
- Pietro ARETINO, *Trois livres de l'humanité de Jésus-Christ*, édition d'Elsa Kammerer, 2004, 232 pages.
- Cesare BECCARIA, *Recherches concernant la nature du style*, édition de Bernard Pautrat, 2001, 216 pages.
- Jeremy BENTHAM, *Garanties contre l'abus de pouvoir et autres écrits sur la liberté politique*, édition de Marie-Laure Leroy, 2001, 288 pages.
- Tommaso CAMPANELLA, *Sur la mission de la France*, édition de Florence Plouchart-Cohn, 2005, 256 pages.
- Edmondo DE AMICIS, *Le Livre Cœur*, suivi de deux essais d'Umberto Eco, édition de Gilles Pécout, traduction de Piero Caracciolo, Marielle Macé, Lucie Marignac et Gilles Pécout, 2^e éd., 2005, 496 pages.
- William E. B. DU BOIS, *Les Âmes du peuple noir*, édition de Magali Bessone, 2004, 344 pages.
- Moderata FONTE, *Le Mérite des femmes*, édition de Frédérique Verrier, 2002, 272 pages.
- Sarah Orne JEWETT, *Le Pays des sapins pointus et autres récits*, édition de Cécile Roudeau, 2004, 368 pages.
- Immanuel KANT, *Sur le mal radical dans la nature humaine*, édition de Frédéric Gain, 2001, 176 pages.
- LU Xun, *Errances*, édition de Sebastian Veg, 2004, 360 pages.
- Henry David THOREAU, *Les Forêts du Maine*, édition de François Specq, 2004, 528 pages.
- Dorothy WORDSWORTH & William WORDSWORTH, *Voyage en Écosse. Journal et poèmes*, édition de Florence Gaillet, 2002, 384 pages.

Mise en pages et numérisation
TyPAO sarl
75011 Paris

France Quercy
N° d'impression : *****
Dépôt légal : septembre 2005